

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, lundi 16 novembre 1937

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

MONTRÉAL

TELEPHONE: HArbour 1241

SERVICE DE NUIT:

Administration: HArbour 1243

Rédaction: HArbour 3679

Cérant: HArbour 4897

Un tribunal québécois rejette les objections aux contestations électorales (Voir page 3)

Pendant qu'à travers le ciel américain vole Dino Grandi...

Au moment où cet article ira sous presse, le ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Dino Grandi, piloté par le prince de la jeunesse américaine, Lindbergh, volera vers Washington. N'importe quel aviateur d'expérience aurait pu, avec les mêmes garanties d'expédition et de sécurité, prendre les commandes de l'avion ministériel. La course n'est d'ailleurs plus de celles qui supposent d'exceptionnelles aptitudes. Mais le gouvernement américain a voulu que ce fût Lindbergh qui conduisit le ministre italien. Ainsi, même dans les pays aux prétentions les plus démocratiques, où l'on crie le plus haut qu'un homme en vaut un autre, ainsi s'affirment, de fait, certaines primautés.

Lindbergh, en pays républicain, fait figure de prince du sang. Les Américains ont bien raison, du reste, de capitaliser pour le service de leur pays sa jeunesse, son prestige, la grande dignité avec laquelle il porte son éblouissante et précoce renommée. Nul diplomate, nul homme d'affaires, nul grand soldat ne saurait, sur le sentiment ou l'imagination des peuples, exercer une emprise pareille.

Le ministre italien ne s'arrêtera point à New-York, la ville des grandes manifestations populaires. Raison officielle probable: le manque de temps; raison de fond plus que probable: le désir d'éviter des scènes dont personne ne sait au juste quel caractère elles pourraient prendre. Il n'y a presque pas de Français à New-York et M. Pierre Laval n'avait aucune chance d'y rencontrer d'adversaires violents. D'ailleurs, la politique française n'a point la même allure que l'italienne. A New-York, les Italiens se comptent par centaines de mille, et l'on imagine bien que chez eux nombreux sont les antifascistes. L'écrasante énergie avec laquelle, en Italie, on impose silence à l'opposition aurait toute chance de susciter, en contrepoint, de dures manifestations à l'étranger. On n'a pas voulu en prendre le risque.

Le voyage de M. Grandi, suivant de si près celui de M. Laval, souligne un fait de toute première importance: les relations de plus en plus intimes, de plus en plus considérables, des Etats-Unis avec le monde extérieur. Quelque souci qu'ils aient de s'en tenir à la vieille politique de Washington et d'éviter les embarras européens, les Américains sont désormais pris dans l'engrenage. Ils sont devenus une grande puissance mondiale. Pendant que M. Laval et M. Grandi viennent consulter à propos de l'Europe, à Tokio comme à Nankin on se demande ce qu'ils feront à propos des affaires de Mandchourie. Et, s'ils contrarient les Japonais dans le nord de l'Asie, il n'est pas de tout sûr que les Nippons ne ripostent point par une pointe du côté des Philippines.

Cette extension de la puissance américaine, cette diversité toujours plus grande de ses intérêts mondiaux, c'est l'un des plus graves, des plus passionnants phénomènes du dernier demi-siècle.

Toute la terre, du reste, grâce aux moyens de communications plus rapides, aux relations qu'ils ont facilitées, paraît s'être contractée. Il en est aujourd'hui des faits politiques comme des phénomènes qui agitent le sous-sol: ils se répercutent presque instantanément d'un bout du monde à l'autre. Jamais les peuples n'ont plus vivement senti à quel point ils sont près les uns des autres, liés les uns aux autres, exposés à être pris dans des tourmentes dont la lointaine origine leur est souvent à peu près inconnue.

Nous sommes particulièrement payés pour le savoir. Voici dix-sept ans, le drame de Sarajevo déclenchait le conflit européen. Qui chez nous s'intéressait à Sarajevo, qui même se souciait beaucoup du conflit austro-serbe? Et quelques années après cependant, par le jeu des alliances, par l'habile exploitation du principe de la solidarité des pays d'Empire et des sentiments de race, les soldats canadiens étaient rendus, non seulement dans les plaines des Flandres, mais jusque sur la côte asiatique. Cinqante mille des nôtres perdaient la vie dans le conflit et notre pays était chargé d'une dette qui pèsera indéfiniment sur sa vie...

D'où l'on pourrait tirer au moins trois conclusions: la nécessité pour tous les peuples, et pour le nôtre comme pour les autres, de se tenir au courant des choses de l'univers; l'intérêt que nous avons, comme les autres, à la pacification générale des esprits; le souci qui nous incombe pareillement de limiter à nos obligations réelles nos engagements actuels et futurs.

L'envolée de cet après-midi fait songer à bien d'autres choses encore. Elle souligne, par exemple, l'importance quotidienne du rôle que tient déjà l'aviation. En deux heures, M. Grandi sera porté de New-York à Washington et l'on songe au moment où il sera possible de faire en deux jours peut-être le voyage Europe-Amérique. Dans le nord de notre propre continent, l'avion permet déjà de réaliser en quelques heures des courses qui prenaient autrefois des semaines et des mois.

Merveilleuse économie de temps! Mais sera-t-elle toujours sans inconvénient?

Dans ce monde de demain, où les négociateurs seront instantanément jetés en face l'un de l'autre, où tout sera combiné pour multiplier presque indéfiniment les facilités d'agir, et d'agir avec une foudroyante rapidité, où l'homme, bousculé par ses propres inventions, trouvera-t-il des espaces de calme et de silence?

Où trouvera-t-il le temps de réfléchir?

Omer HEROUX

L'actualité

Le radium

Selon une dépêche au Star de Montréal, on vient de découvrir un nouvel élixir de longue vie. Nous disons bien "un nouvel élixir", car il n'en manque pas. Tous les cinq ou dix ans on en trouve un, puis — est-ce la faute des mortels qui méprisent l'immortalité? — on incline à le croire — il enfonce dans le silence et l'oubli.

Le nouvel élixir a l'avantage d'être hautement scientifique: c'est le radium introduit dans la boisson et le manger. Le docteur S. H. Gable, chef du service du radium et de l'héliologie à l'Institut de technologie de Detroit, affirme qu'un high-ball au radium consistant de jus de fruits, à travers lequel on fait passer en petite quantité une émanation de gaz de radium, n'a pas son pareil comme tonique. Il en

prend, quant à lui, un tous les jours et se porte à merveille.

Cette sacrée boisson ne peut tout de même pas se manipuler sans hasard. On ne badine ni avec l'amour ni avec le radium. Mais le docteur prétend que l'expérience a appris à se défier de l'oxyde de radium et qu'on sait désormais en disposer en toute sécurité. Ainsi il suffit d'envelopper le radium dans d'épaisses lamelles de plomb pour l'empêcher de répandre ses gaz destructeurs. Sur les six pionniers dans les travaux de recherches relatifs au radium, le Dr Gable est le seul survivant, dit la dépêche.

Et cela vous a un petit air ingénu et on ne bon docteur l'appareille d'un surhomme absolument invulnérable. Les dépêches américaines ont souvent besoin d'une main au point. Les six pionniers, si six pionniers il y a, ne sont pas tous morts des effets du radium, nous semble-t-il. L'un des deux inven-

teurs, Curie en personne, a été écrasé bêtement par un fardier, en traversant la chaussée. Par ailleurs, il nous semble bien que la femme de celui-ci, associée à sa découverte, vit encore et est même venue aux Etats-Unis récemment. Il est improbable qu'elle ait abandonné les recherches relatives au merveilleux minéral qu'elle a tant contribué à découvrir. Quoi qu'il en soit, le Dr Gable annonce à tous les gangsters américains qu'il porte sur lui du radium pour une valeur de \$15,000; mais afin de les tenir en respect, il ajoute que ce radium, même enfermé dans des capsules de plomb, ne peut être manipulé qu'avec des forceps.

Le docteur Gable affirme que le radium, introduit dans le sang, a pour effet de stimuler l'action des glandes et que du bon fonctionnement de celles-ci, qui jouent le rôle de lubrifiants et de régulateurs dans une machine, dépend l'équilibre de la santé et, conséquemment, la longévité.

Je ne doute pas, quant à moi, que le docteur ait pleinement raison. Mais, comme il était dit au début, les mortels veulent-ils de l'immortalité? Tiennent-ils même à devenir centenaires? S'il faut acheter ses cents ans au prix stipulé, le jeu en vaut-il la chandelle?

Chez nos voisins, l'hygiène est déesse, la déesse lare de tous les foyers riches ou à l'aise. Elle est tyrannique et foure partout son nez dans un pays qui a inventé la formule: on devient riche en se mêlant de ses affaires. Mais il n'y a pas contradiction, puisque toutes les affaires sont les affaires de l'hygiène.

«Le dormeur qui s'éveille dans une chambre froide parce que l'hygiène commande le renouvellement constant de l'air doit faire des exercices d'assouplissement, absolument comme le forat doit circuler au pas gymnastique dans le préau de la prison, puis, comme celui-ci, il doit passer sous la douche ou dans le bain, se mettre à la table du petit déjeuner devant un jus d'orange ou de tomates, (il faudra désormais ajouter au menu le coquet au radium). Quand il a travaillé plusieurs heures, il doit déjeuner dans un restaurant qui n'offre aucune satisfaction à son palais ni à son estomac, mais qui est une sorte d'office diététique qui vend des calories. Et ainsi de suite. L'hygiène le suit comme son ombre en tout lieu, mais une ombre impérieuse qui, parfois, se redresse et le commande. L'influence de cette matresse commence à modifier les cadres mêmes de la vie américaine: le restaurant se rapproche tellement de la pharmacie que l'un et l'autre se confondent en certains cas: la dernière vend des sandwiches diététiques et des salades aux fruits hautement vitaminisées et le premier de la leure, des bromo-seltzer, de l'extrait de fôte, etc.

Etroitement enfermés dans le culte puritain de l'hygiène, l'Américain moyen étouffe. Il cherche une soupe de santé et la trouve dans le speak easy, dans les débauches et dans les boîtes où il consomme des boissons frelatées qui l'empoisonnent en une nuit. Mais quel est le plaisir de jeter aux orties toutes les prescriptions de l'hygiène, de prendre sa santé et sa vie entre les mains et de le jouer, de le risquer au fond d'un verre d'absolu, qu'il le lendemain, le surlendemain ou huit jours après, à aller faire une retraite fermée dans un sanatorium ou un hôpital où la déesse hygiène se montrera d'autant plus intraitable et plus rigoureuse qu'elle aura été plus offensée, que le crime de lèse-majesté aura été plus flagrant.

Est-il étonnant, après cela, que les psychologues s'alarment du nombre croissant des névroses, qu'ils tentent jusqu'à présent de bienôt les asiles confondront plus de patients qu'il ne restera de gens en liberté? Cette contrainte inflexible, volontaire, pour conserver une vie purement matérielle dont on ne sait plus que faire, aboutit à la folie, parce qu'elle produit des réactions tellement violentes qu'elles sont infiniment plus dangereuses que l'usage modéré et continu des choses permises.

Tant il est vrai que la meilleure règle d'hygiène est celle qui tient compte du fait que l'homme est un composé d'une âme et d'un corps et que c'est celle-ci qui doit dominer celui-là. Déifier son corps, le choyer, l'entourer des bandelettes de l'hygiène la plus précise ne sert de rien. Toujours par quelque côté les bandelettes crèvent et laissent s'écouler la pourriture.

Faut-il ANGER

Par le journalisme

Au cours d'un article élogieux sur le compte de M. Gérard Tremblay, nommé la semaine dernière sous-ministre du Travail à Québec, et qui est tout à fait bien qualifié pour ce nouveau poste, le quotidien écrit: "Après sa sortie du collège, M. Tremblay, nous dit-on, fit un stage de deux ans au Devoir. Il n'avait rien à perdre en ce faisant. Le sous-ministre actuel du Travail quitta ce journal pour s'adonner entièrement à l'œuvre du syndicalisme catholique dans la métropole". Non seulement M. Tremblay n'avait rien à perdre en faisant du journalisme, — même au Devoir, — mais il avait beaucoup à y gagner et lui-même l'a reconnu. Il y a présentement dans la finance, les banques, le commerce, l'industrie, ailleurs aussi, et à des postes de confiance, nombre d'hommes qui se sont fort bien trouvés d'un stage dans le journalisme, cette merveilleuse école d'initiative, où l'on apprend à se débrouiller vite et bien. Se-

lon le quasi sempiternel cliché, le journalisme mène à tout pourvu qu'on en sorte; ce cliché ne dure pas, s'il n'avait pas un sérieux fondement de vérité. Le nouveau sous-ministre du Travail a pris chez nous contact avec le syndicalisme catholique, alors qu'il faisait la chronique et l'information ouvrières au Devoir; et de chez nous il a passé dans les milieux ouvriers d'où il est arrivé à son poste présent.

Nous ne jurons pas que la politique n'y fut pour rien; mais le stage de M. Tremblay dans le journalisme l'a servi autant, sinon plus que ses relations politiques plus récentes. Comme à plusieurs, le journalisme lui a ouvert bien des portes. Son expérience s'ajoute à celle de dizaines et de dizaines de nos anciens camarades, on confère, chez lesquels les journalistes précèdent leur recherche de l'information fondée. C'est qu'ils savent la valeur de la publicité et de la presse.

Entamées

D'après un communiqué officiel de Washington et d'Ottawa, MM. Herriede, ministre du Canada aux Etats-Unis, et Stimson, secrétaire d'Etat américain, se sont rencontrés à Washington samedi pour poser les bases préliminaires des négociations entre les deux pays, quant à la canalisation du fleuve Saint-Laurent, des grands lacs à la mer. Les représentants des deux pays ont, selon le communiqué, manifesté leur intention de se tenir en contact suivi avec les gouvernements des Etats et des provinces intéressés au développement de l'énergie hydro-électrique le long des canaux projetés. Tout cela est fort bien. Mais il s'agit d'un projet extrêmement coûteux. — Il exigera des déboursés d'un demi à trois milliards, sinon d'un milliard, — à une époque où les chemins de fer se plaignent avec raison d'une extrême concurrence dans les deux pays, où l'argent est rare et cher, où le crédit public est boiteux, où il y a cent raisons d'aller tranquillement, en matière de grandes entreprises publiques. Il n'y a pas de doute que M. Hoover et Bennett voudraient bien voir le projet s'accomplir vite; mais il y a au-dessus de leur désir de faire vite la nécessité de réfléchir, de ne pas nous lancer aveuglément dans une entreprise aussi vaste, aussi lourde de conséquences de toute sorte. On nous a dit de Washington que M. Hoover est pressé, et d'Ottawa que M. Bennett l'est aussi. Cette hâte serait-elle une bonne raison d'agir avec précipitation? L'expérience du pays avec les deux transcontinentaux, outre le C. P. R., qu'il construisit si vite à la période d'avant-guerre, alors qu'il n'y avait guère besoin, devrait nous inspirer d'aller à petits pas, cette fois-ci.

G. F.

La Maison Ignace Bourget

Rockefeller avait raison

Le deuxième millier de dollars de la souscription sera moins difficile à obtenir que le premier — Au mois ou encore à la petite semaine.

Nous rappelions, il y a quelques jours, le mot de Rockefeller: Il n'y a que le premier million qui coûte; les autres se font tout seuls.

Et comme il s'agissait de le faire servir, ce mot, à l'avantage du fonds de secours de la Maison Ignace Bourget, nous remarquons qu'il ne convenait pas, si ce devait être au détriment de la charité, de faire mentir Rockefeller.

A ce moment-là, le fonds de secours de la Maison Ignace Bourget venait d'atteindre le niveau d'un millier de dollars. Il entreprenait son deuxième millier de dollars. Si parva licet componere magnis, — s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, — notions-nous, en supposant toutefois que Rockefeller ait posé un principe juste, la Maison Ignace Bourget ne devrait pas avoir de difficulté à réaliser bientôt son deuxième millier de dollars de souscriptions.

Dès le lendemain ou le surlendemain, un citoyen écrivant au trésorier de la Maison Ignace Bourget, M. Eugène Simard:

"Inclus mon chèque au montant de vingt-cinq dollars comme obole au fonds de secours de la Maison Ignace Bourget et pour commencer votre deuxième mille dollars s'il n'est pas déjà commencé. Si vous annoncez ma souscription dans les journaux, prière de taire mon nom."

Ce chèque nous est parvenu avec un peu de retard. Le fonds atteignait déjà le niveau des onze cents dollars. N'est-ce pas une preuve de plus de la valeur du principe posé par Rockefeller, revisé et mis au point: Il n'y a que le premier millier de dollars qui coûte; les autres se font tout seuls.

Le souscripteur de cette somme de vingt-cinq dollars, s'il n'a pas la chance de commencer le deuxième mille dollars, aura tout de même généreusement contribué à sa souscription. S'il tient absolument à être le premier la prochaine fois, le premier à sous-

crive au troisième mille, il devrait y penser sans délai. En effet, à l'heure qu'il est, le fonds s'est grossi. Il s'en faut de peu que les souscriptions se totalisent à \$1,200.

Et puis, les temps commencent à paraître moins durs. Ils le seront réellement d'ici très bientôt. Le froment se vend déjà mieux et plus cher. Les agriculteurs auront plus d'argent qu'on ne prévoit pour leurs produits. Ils pourront acheter davantage de choses manufacturées dans l'est industriel. A Montréal, le Pacifique Canadien ouvre ses usines Angus. Un recommencement de prospérité est à nos portes.

La-dessus, il n'y a pas à se tromper, si les souscriptions aux différentes œuvres de charité ont été si difficiles à obtenir cet automne, c'est que les temps paraissent moins durs, pour certains du moins. La souscription au fonds de la Maison Ignace Bourget, comme les souscriptions aux autres fonds de charité, devraient s'en ressentir. En charité, encore plus qu'en bourse et à plus forte raison, il faut escompter l'avenir. Optimisme et charité doivent aller de pair.

C'est pour toutes ces considérations, sans parler d'un grand nombre d'autres du même genre, que nous n'hésitons pas à écrire que celui ou celle qui tient à offrir la première souscription du troisième mille de dollars de la Maison Ignace Bourget doit y penser dès maintenant. C'est peut-être demain ou après-demain qu'il devra nous adresser son obole.

En effet, bien que la prospérité soit apparemment à nos portes, il reste encore bien des misères à soulager. Il y en aura encore davantage l'hiver prochain. La chose est certaine.

La charité à tempérament

Toute chose comporte à la fois des avantages et des désavantages. (Suite à la 2ème page)

ceyons à l'instant cette lettre du Secrétaire provincial: "Dans un de nos bloc-notes du 30 octobre, sous le titre Ymagu Mondu, nous vous demandez avec Opinions si le jury répondra à la question qui lui est faite. Voulez-vous me permettre d'attirer votre attention sur les conditions du concours, plus particulièrement sur la clause deux, qui se lit comme suit: "Sauf les restrictions ci-après, chacun de ces six concours est ouvert à tout sujet britannique qui, au moment où le concours se ferme, a un domicile dans la province de Québec, ou n'a quitté son domicile dans cette province que pour aller remplir ailleurs un emploi public". Un extrait du rapport du jury chargé de juger le concours de 1931 se lit comme suit: "Le jury a d'abord écarté l'ouvrage de M. Burton parce que M. Burton n'a pas de domicile dans la province de Québec et n'a pas quitté le domicile qu'il y a eu, pour remplir un emploi public hors de la province de Québec". Croyez-moi, votre bien dévoué, Athanase David.

Remercions M. le ministre de cet éclaircissement, qui met les choses au point. N'ajoutons que cette réflexion faite dans le meilleur esprit: lorsqu'un candidat au prix ne remplit pas, manifestement, les conditions de la clause deux, ne serait-il pas bon de l'en prévenir dès qu'il dépose son ouvrage chez le secrétaire, et de lui retourner immédiatement, en ce cas, les quelques exemplaires qu'il a déposés d'abord, pour fins d'enregistrement? Il y a des cas où ces dix exemplaires et les frais de transmission coûtent assez cher pour épargner cette dépense à un auteur éloigné, dont les frais d'édition sont élevés; cela a son importance, surtout pour un concurrent dont l'œuvre ne peut être admise aux termes de la clause deux des règlements du concours.

Par le journalisme

Au cours d'un article élogieux sur le compte de M. Gérard Tremblay, nommé la semaine dernière sous-ministre du Travail à Québec, et qui est tout à fait bien qualifié pour ce nouveau poste, le quotidien écrit: "Après sa sortie du collège, M. Tremblay, nous dit-on, fit un stage de deux ans au Devoir. Il n'avait rien à perdre en ce faisant. Le sous-ministre actuel du Travail quitta ce journal pour s'adonner entièrement à l'œuvre du syndicalisme catholique dans la métropole". Non seulement M. Tremblay n'avait rien à perdre en faisant du journalisme, — même au Devoir, — mais il avait beaucoup à y gagner et lui-même l'a reconnu. Il y a présentement dans la finance, les banques, le commerce, l'industrie, ailleurs aussi, et à des postes de confiance, nombre d'hommes qui se sont fort bien trouvés d'un stage dans le journalisme, cette merveilleuse école d'initiative, où l'on apprend à se débrouiller vite et bien. Se-

Les conférences

M. Etienne Gilson et le personalisme chrétien

Après avoir parlé de la providence chrétienne, l'éminent professeur complète ses conférences en traitant du personalisme. — Texte de M. Gilson.

M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris et directeur des études médiévales au Collège Saint-Michel de Toronto, a exposé samedi à la salle Saint-Sulpice un deuxième problème de philosophie chrétienne, celui du personalisme chrétien. Il avait parlé à la conférence de vendredi de la Providence chrétienne. Le sujet de samedi complétait celui de vendredi. On trouvera ci-après le texte de la conférence de samedi, (où les sous-titres sont de nous):

Il n'est pas de notions plus familières aux esprits modernes que celles d'individualité et de personnalité. On peut même se demander si le besoin de réagir contre les méfaits de la production en série ne nous inclinerait pas quelquefois à en exagérer la valeur. Toujours est-il qu'en un temps où le collectif prend une valeur proprement religieuse, comme s'il suffisait d'éliminer l'individu pour obtenir le divin, l'individu et le personnel reviennent à leur tour une valeur de sacré et s'offrent même comme les seuls fondements possibles de toute religion. On dirait que les hommes sont incapables de poser une antinomie sans en adorer les termes.

Il n'est pas absolument nécessaire, qu'il en soit ainsi. On pourrait peut-être rêver d'une philosophie qui constate le collectif là où il est, sans se croire obligée de lui sacrifier les individus, ni de le sacrifier aux individus. Même alors, l'accent pourrait être mis sur l'un des deux termes et les jugements de valeur portés par le philosophe pourraient être différents; mais un terrain d'entente resterait ouvert, les conversations demeuraient possibles et un progrès philosophique vrai pourrait être réalisé. C'est ce qui s'est passé entre la spéculation grecque et la spéculation médiévale: pour n'avoir jamais nié la réalité de l'individu, les Grecs ont rendu possible la reconnaissance de la valeur éminente de la personne par le christianisme. Non seulement ils ne l'ont pas empêchée, ou simplement retardée, mais ils y ont efficacement travaillé. On ne saurait nier, sans méconnaître les faits historiques, les plus évidents, que les Cyniques, les Stoïciens, et, comme V. Brocard savait éloquentement le rappeler, les Epicuriens eux-mêmes, aient su conduire le développement de la vie intérieure jusqu'à un point de perfection très élevé. Les noms d'Epicurète, de Sénèque, nous dispenseront de tout commentaire et l'on sait assez que le moyen-âge ne s'interdira pas de les considérer comme des précurseurs du christianisme, parfois même comme des saints. On ne peut donc douter que, là encore, le sentiment aigu de la vérité philosophique n'ait précédé de loin la reconnaissance ouverte et la justification technique de cette vérité; la question est seulement de savoir si le christianisme n'a pas bûte la maturation de cette vérité et, en lui donnant pleine conscience de sa nécessité absolue, ne l'a pas invitée à l'effort spéculatif qu'il lui restait à faire pour se justifier. Or, sur ce point précis, il restait beaucoup à faire. Ni les Epicuriens, ni les Stoïciens n'avaient dépassé le plan moral pour s'élever à une métaphysique de la personne, ce que rien ne leur eût interdit de tenter. Ni Platon ni Aristote, qui tenaient les principes métaphysiques de cette justification, n'avaient une assez haute idée de la valeur de l'individu comme tel pour songer à une telle justification.

Dans une doctrine comme celle de Platon, ce n'est pas ce Socrate qu'il a tant célébré qui importe, c'est l'Homme. Socrate n'a d'importance que parce qu'il est une participation exceptionnellement heureuse, mais accidentelle pourtant, à l'être d'une idée. L'idée d'Homme est éternelle, immuable, nécessaire; comme tous les autres individus, Socrate n'est qu'un être temporaire et accidentel; il participe à la permanence de l'idée se reflète et son être momentané s'écoule avec le flot du devenir. Sans doute, certains individus sont meilleurs que d'autres, mais ce n'est pas en vertu de quelque caractère unique et inséparable de leur personnalité même, c'est seulement parce qu'ils participent plus ou moins complètement d'une réalité commune, ce titre idéal d'humanité qui, un et le même pour tous les hommes, est seul véritablement réel.

Le système d'Aristote

Dans le système d'Aristote, l'irréalité et le caractère accidentel de l'individu sont également évidents. Sans doute, le monde d'Aristote est bien différent de celui de Platon, puisque les idées, loin de constituer la réalité type, se voient refuser

toute substance propre. Il s'en faut donc de beaucoup que l'universel ne soit rien dans la philosophie d'Aristote, mais il n'y jouit jamais du privilège de la subsistance; seuls, les êtres particuliers peuvent être dits proprement exister. Il n'est donc que juste de dire que la philosophie d'Aristote met beaucoup plus fortement l'accent sur la réalité des individus que ne fait la philosophie de Platon. Pourtant, dans l'une et l'autre philosophies, c'est l'universel qui importe. Bien que les seules substances réelles qu'il reconnaisse soient les hommes, c'est-à-dire la forme spécifique de l'humanité individualisée par la matière, Aristote ne considère la multiplicité des individus que comme le substitut de l'unité de l'espèce. A défaut d'une humanité qui ne peut pas exister à part, la nature se contente de sa menue monnaie, ce sont les hommes. Chacun de nous naît, vit un temps, brève et disparaît à jamais sans laisser de trace; mais qu'importe, puisque de nouveaux hommes naissent, qui vivent, mourront et seront à leur tour remplacés par d'autres? Les individus passent, mais l'espèce dure, si bien qu'en fin de compte, l'individu qui subsiste et passe n'est là que pour assurer la permanence de ce qui ne subsiste pas, mais qui ne passe pas.

La résurrection des morts

Combien cette fragilité et cette dépréciation de l'individu devaient heurter le sentiment chrétien de la valeur permanente des personnes humaines, on peut le voir aisément en s'adressant aux plus anciens témoins de la tradition. Il n'y a que l'embarras du choix, et c'est pourquoi l'en appellerai de préférence à l'un des plus oubliés, Athénagore, dont le traité *Sur la Résurrection des Morts* est la première tentative connue pour justifier rationnellement la grande espérance chrétienne. Après avoir montré que la résurrection des corps humains par la mort n'est ni une œuvre impossible à Dieu, ni une œuvre indigne de lui, l'apologiste entreprend de prouver qu'il y a des raisons positives d'admettre que la résurrection a lieu.

La première est tirée de la cause finale pour laquelle l'homme a été créé. Dieu ne nous a fait être qu'afin de nous faire participer à une vie de sagesse, qui consiste dans la contemplation de sa perfection et de la beauté de ses œuvres. Puisque cette contemplation ne saurait être parfaite ici-bas, la cause de la naissance de l'homme nous est un garant de sa perpétuité, et sa perpétuité nous est à son tour un garant de sa résurrection, sans laquelle il ne saurait subsister. C'est là le principe fondamental sur lequel repose toute la doctrine, et que nous verrons plus tard engendrer une conséquence épistémologique importante: le primat de la contemplation. Pour le moment, contentons-nous d'en analyser les implications en ce qui concerne la nature de l'homme.

Si Dieu avait créé les âmes, leur fin serait celle qui vient d'être définie, mais il a créé des hommes, si bien qu'en réalité il n'y a pas à proprement parler de fin de l'âme, mais seulement une fin de l'homme. Pour que la fin de l'homme soit identique à celle de son âme, il faut donc que le corps humain soit appelé à y participer: "Si la pensée et la raison ont été données aux hommes pour qu'ils puissent connaître les choses que la raison appréhende, et non seulement leur substance, mais aussi la bonté, la sagesse et la justice de Celui qui la leur a donnée, il faut nécessairement que les causes pour lesquelles la connaissance rationnelle leur a été accordée demeurent les mêmes, le pouvoir de juger qui en est inséparable subsiste. Or, il ne pourra subsister si la nature qui l'a reçu et dans laquelle il réside ne subsiste pas. Mais ce qui a reçu la pensée et la raison, c'est l'homme, et non pas l'âme par elle-même. Il faut donc nécessairement que l'homme, composé de l'âme et du corps, subsiste toujours, et il ne peut subsister s'il ne ressuscite pas."

Condamnés à l'être

Lorsqu'on pèse les expressions d'Athénagore, la profondeur de l'influence exercée par la Bonne Nouvelle sur la pensée philosophique apparaît à plein. Créé par Dieu comme une individualité distincte, conservé par un acte de création continuée dans l'être qu'il a reçu de lui, l'homme est désormais le personnage d'un drame qui est celui de sa propre destinée. Comme il ne dépend pas de nous d'exister, il ne dépend pas de nous de ne plus exister. Le décret divin nous a condamnés à l'être; faits par la création, refaits par la rédemption, et à quel prix! nous n'avons le

(Suite à la page deux)

M. Etienne Gilson et le personnelisme chrétien

(Suite de la première page)

choix qu'entre une misère et une béatitude également éternelles. Rien de plus résistant qu'une individualité de ce genre, prouvée, voulue, élue par Dieu, indestructible comme le décret divin lui-même qu'il l'a fait naître; mais rien aussi qui soit plus étranger à la philosophie de Platon comme à celle d'Aristote. Là encore, à partir du moment où elle visait une pleine justification rationnelle de son espérance, la pensée chrétienne se trouvait contrainte à l'originalité.

Deux voies différentes s'offraient aux penseurs du moyen âge pour assurer la subsistance de l'individu. Délaissant de propos délibéré l'ordre chronologique, je considérerai d'abord celle qui peut sembler la plus facile, et pour montrer une fois de plus comment la philosophie chrétienne prolonge la philosophie grecque en la dépassant, l'emprunterai à l'un des meilleurs interprètes modernes d'Aristote, certaines considérations qui montreront que le problème de l'individualité était déjà un problème de philosophie pure plusieurs siècles avant de devenir un problème chrétien.

Selon les principes d'Aristote, un individu est un être concret, fait d'une forme analogue chez tous les individus de la même espèce, et d'une matière qui l'individualise. Si l'on considère, par exemple, le cas des hommes, aucun d'eux ne saurait être considéré comme différent des autres en tant qu'homme; tous le sont au même degré et de la même manière. D'un mot, précisément parce qu'elle est spécifique, la forme est de même nature chez tous les individus d'une même espèce. Il n'en est pas ainsi de la matière qui les individualise. Une même quantité de matière n'existe qu'une fois en elle-même. Elle ne saurait se répéter, car il est de la nature des parties de l'étendue d'exister les unes en dehors des autres, d'avoir *partes extra partes*, si bien que toute forme qui s'unit à une matière devient distincte de toute forme unie à une autre portion de matière, en raison de la division même de la matière à laquelle elle s'unit.

L'individualité

C'est ici, comme on l'a justement fait observer, que les difficultés commencent. Il ne saurait être question de considérer la matière première comme principe de l'individualité, car la matière qui n'est que matière est pure potentialité, indétermination absolue, si bien que la même forme spécifique, en s'unissant à ce qui est de soi complètement indéterminé, resterait aussi indistincte après son union avec cette matière qu'elle l'était auparavant. On se replie, donc, sur une autre position et, pour éviter cette difficulté, on dira que la forme s'individualise en s'unissant à une matière déjà qualifiée, par

Avis de décès

DUBEAU — En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Joseph Dubé, ancien gérant de la *Mercantile and Employers Insurance*, et frère de M. Arthur Dubé, p.s.s., vicaire à Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 18 courant, à 8 h. 30, en la chapelle de l'église *Notre-Dame*, où la dépouille mortelle est exposée. Inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

CLEMENT — En cette ville, le 15 courant, est décédé Mme Jules-L. Clement, née Hermine Marchand, fille de feu M. Henri Marchand, propriétaire. Les funérailles auront lieu le mercredi, 18 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de la défunte, No 221 rue McDougall, à Outremont, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Viateur et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

JOUBERT — A Montréal, le 16 novembre 1931, décédé à 82 ans, 7 mois, Léon Joubert, époux de Marie Sarazin. Funérailles le mardi 17 courant. Le convoi funéraire partira du No 3712 rue St-Hubert, à 8 h. 15 du matin pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 8 h. 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Les membres de la Congrégation des hommes Ville-Marie sont priés de se réunir ce soir à 8 heures, pour y réciter l'office.

LEGUERRE — A Montréal, le 14 nov. 1931, à l'âge de 60 ans, 8 mois et 4 jours, est décédé Adolphe Gascon, époux de Maximilien LeGuerrier, de la Commission Scolaire Catholique de Montréal, et mari de l'abbé Lucien LeGuerrier, vicaire à Disraeli.

Les funérailles auront lieu mardi, le 17 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure, 2207 Moussette, à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Bernard où le service sera célébré à 9 h. On y fera un service à 9 h. 30. Un service à 10 h. sera chanté à l'église Saint-Thérèse-de-Blainville et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Geo. Vandellac Limitée

Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel Est, MONTREAL.
G. Vandellac, Jr. Tél. BELAIR 1203-1204 Alex. Gou

La Société Coopérative

DE
Frais Funéraires
RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST.

PLATEAU 7-9-11

Jos. Jeannotte, président. L.-Eugène Courtois, gérant général.

exemple à telle matière déterminée par l'étendue.

Rien de mieux, sauf qu'en ce cas, la matière ne devient principe d'individualité que parce qu'elle est elle-même rendue individuelle par une forme. En d'autres termes, si toute différence est en dernière analyse une différence formelle, on ne voit pas bien comment la matière pourrait jouer le rôle de principe d'individualité. Ajoutons à cela que la difficulté devient d'autant plus grave que l'aristotélisme auquel on a affaire se montre plus rigoureusement conséquent. Si l'on admet l'unité de la forme dans le composé, il faut bien que la matière tienne de la forme même cette quantité et cette impenétrabilité dont on suppose qu'elle l'individualise. En pareil cas, et chacun sait que ce sera le cas du thomisme, ne serait-on pas réduit à dire que c'est la forme qui s'individualise elle-même grâce à la quantité qu'elle revêt la matière? Déjà, coûteux et bien inutile, semble-t-il, que l'on pourrait éviter sans peine, en avouant franchement que c'est dans la forme même qu'il faut placer le principe d'individualité.

Il y aurait cependant à cela de sérieuses difficultés dans la doctrine d'Aristote et avant tout dans l'esprit même de la doctrine. Sa description d'une humanité dont les individus ne se distinguent entre eux que par des différences accidentelles s'accordait pleinement avec sa conviction inébranlable que les individus ne sont là qu'en vue de l'espèce, et qu'en fin de compte les individus, en tant que tels, ne comptent pas. Mais il y a plus: on ne peut réussir à la faire compter, en tant qu'individus, sans ruiner l'unité de l'espèce même. Si l'on introduit une différence individuelle dans la forme de chaque individu, on fera de lui une espèce irréductible à toute autre. Socrate sera aussi différent de Callias que Socrate et Callias le sont actuellement d'un animal ou d'un arbre. D'un mot, pour mieux sauvegarder l'originalité de l'individu, on aura défiguré l'unité de l'espèce sans se rendre compte que la première condition pour avoir des hommes, c'est d'avoir une humanité.

Selon Duns Scot

Tel est, chez un penseur chrétien, le désir d'assurer la subsistance et l'originalité de l'individu que Duns Scot n'a pas hésité à courir ce risque. Selon lui, chaque forme humaine, en tant précisément que forme, est marquée d'un caractère individuel qui la distingue de toutes les autres. Dans un texte isolé, Aristote lui-même avait semblé dire quelque chose de ce genre. "Les causes et les éléments des différents individus", écrivait-il, sont différents: votre matière, votre forme et cause motrice, et les miennes". Il paraît clair qu'en s'exprimant ainsi Aristote ne changeait rien aux principes de sa doctrine, car si sa forme est différente de la vôtre, c'est probablement parce qu'une matière différente de la vôtre l'individualise. C'en était assez cependant pour encourager Duns Scot à suivre sa propre voie et à chercher dans la forme, comme forme, le principe ultime de l'individualité.

Si la forme d'un homme, dit Duns Scot, n'est pas individuelle par elle-même, comme la matière, en tant que telle, ne possède aucun des caractères de l'individualité, il n'y a pas du tout d'individus humains. Or, il y en a. Il faut donc nécessairement que la forme même de l'individu soit le principe de son individualité. Bien entendu, il ne saurait être question de multiplier inutilement le nombre des formes dans un individu du donné, car on ne saurait le faire sans ruiner son unité; mais il n'est pas nécessaire d'ajouter une forme à chaque forme pour l'individualiser. Nul ne doute que, d'un certain point de vue, Dieu ne soit un individu, et pourtant on ne saurait attribuer son individualité ni à de la matière, ni à une forme supplémentaire qui viendrait l'individualiser. Les anges sont des individus et cependant ils sont immortels et simples dans leur forme. Pourquoi n'en serait-il pas de même en ce qui concerne l'homme? Il suffit d'admettre que, prise en elle-même et dans sa réalité formelle, l'âme est individuelle et cause d'individualité. De soi, et par ce qui la définit en propre, elle n'est pas seulement une âme, mais cette âme, et c'est son individualité essentielle qui rend individuel, avec la matière de son corps, l'homme tout entier.

La solution scotiste du problème n'est pas sans présenter des avantages évidents. C'était une solution économique, en ce sens qu'elle était facilement saisissable et transformait l'homme grec en homme chrétien avec le strict minimum d'hypothèses supplémentaires. Pourtant, quelle que fût l'habileté d'un philosophe médiéval à trouver des confirmations de ces idées dans

les textes d'Aristote, il était difficile d'en trouver beaucoup pour appuyer sur son autorité une doctrine telle que celle-ci. En outre, sensible à la difficulté de maintenir dans sa doctrine l'unité de l'espèce humaine, c'était la notion même d'individu que Duns Scot devait modifier profondément pour concilier celle de l'espèce avec celle de l'individu. (10). En ce sens, le scolisme retrouve après coup autant de complications qu'il en évite, et c'est peut-être le pressentiment de ces difficultés latentes qui a détourné saint Thomas de s'engager dans cette voie, si tentante qu'elle fût au premier abord.

A première vue, rien ne distingue la réponse thomiste de la réponse aristotélisme au problème posé. Leurs principes sont les mêmes et leurs conclusions se formulent en termes identiques. La distinction formelle est celle qui fait qu'une espèce se distingue d'une autre espèce; la distinction matérielle est celle qui fait qu'un individu se distingue d'un autre individu. Or, puisque la matière est inférieure à la forme comme la puissance l'est à l'acte, il faut nécessairement que la distinction matérielle soit là en vue de la distinction formelle, ce qui revient à dire que les individus sont là en vue de l'espèce. Lorsque l'espèce peut se réaliser dans un seul individu, comme c'est le cas des intelligences pures, il n'y a pas lieu de la morceler dans une pluralité d'individus numériquement distincts. C'est pourquoi, dans le système thomiste, tout ange est à lui seul une espèce complète. Là où la forme spécifique ne peut subsister par elle-même dans sa plénitude, comme c'est le cas de l'homme, elle dure et se perpétue par la génération et la corruption d'une série d'individus numériquement distincts et que la matière individualise. Impossible, semble-t-il, de révoir accord plus complet entre deux philosophes, ou plutôt faudrait-il dire peut-être qu'ils n'en font qu'un et qu'il n'y a qu'une distinction numérique entre celle d'Aristote et celle de saint Thomas d'Aquin. D'autre part, pour peu que l'on se souvienne du caractère original de l'anthropologie thomiste, il est difficile de croire que la substantialité de l'âme, si fortement accentuée dans cette doctrine, n'ait aucune répercussion sur le problème de l'individualité. Qu'est-ce donc qu'un individu, selon saint Thomas d'Aquin?

L'individu

Un individu est un être divisé de tous les autres êtres et non divisible lui-même en d'autres êtres. Il est donc en cela très différent d'une espèce, car, si l'est vrai que l'espèce est formellement distincte de toute autre espèce, elle peut être divisée en une pluralité d'individus distincts sans perdre sa nature. L'humanité est dans chaque homme, et c'est même parce qu'il y a des hommes que l'espèce humaine existe. Un homme, au contraire, est distinct de tout autre homme et l'on ne saurait le diviser lui-même en plusieurs sans le détruire; c'est pourquoi nous le nommons "individu".

En rapprochant cette définition de notre analyse métaphysique de l'être humain, nous allons voir qu'il est d'une apparence contradictoire elle se confirme mutuellement. Car il est à la fois vrai de dire que l'homme n'est pas une substance simple et que pourtant elle est indivisible. Ce n'est pas l'âme qui est l'homme, ni le corps, mais le composé des deux. Or, ce composé, du fait même que la matière, qui en est partie substantielle est incommunicable à titre d'étendue, est par définition un exemplaire unique en soi, donc original et irréductible à tout autre. Ce qui peut nous gêner dans une telle conception de l'individu, c'est l'idée que ce qui fait que chacun de nous est lui-même, ce qui donne à notre personnalité ce caractère propre que nous nous plaçons à lui reconnaître et que nous jugeons si précieux n'y est pas dû à l'élément spirituel de notre nature, mais au fait accidentel que la portion de matière dont notre corps est fait n'est pas la même que celle dont est fait le corps de notre voisin. Cela ne semble ni humain, ni chrétien. Rien de plus juste, mais ce n'est pas non plus de cela qu'il s'agit. La réflexion philosophique des penseurs médiévaux a poussé l'analyse des problèmes beaucoup plus loin que nous ne le faisons communément aujourd'hui. Ce que la doctrine thomiste de l'individualité a pour objet d'expliquer, c'est l'individualité même et rien d'autre. De ce qu'il n'y aurait pas d'individus s'il n'y avait pas de corps humains, il ne résulte aucunement que ce soit le corps qui confère à l'individu sa dignité ni même qu'il en définisse l'originalité. Souvenons-nous qu'il n'y a pas de substance concrète sans matière, mais que la substantialité du composé humain est celle même que la forme communique à sa matière et la question apparaîtra aussitôt sous un jour entièrement nouveau.

A partir de ce point, en effet, il est clair que, même en gardant les données aristotélisme du problème, on ne sera pas tenu de le résoudre exactement comme Aristote. Quel est, en fait, le principe? C'est que la forme de l'homme ne peut pas subsister comme un sujet individuel; mais la qualité de substance appartient néanmoins au sujet individuel en vertu de sa forme: car c'est elle qui donne à la matière son être actuel et permet ainsi à l'individu de subsister. Il résulte de là que l'être de la matière et l'être du composé ne sont que l'être même de leur forme, mais aussi, inversement, que l'être de la forme est l'être du composé tout entier. Rien de plus naturel, puisqu'il est elle qui le donne, et c'est même pourquoi je disais dans la

dernière leçon qu'il est absurde d'imaginer que la destruction du corps puisse entraîner celle de l'âme car c'est l'âme qui donne l'être au corps et non le corps à l'âme. Il faut donc maintenir strictement le principe de la non-indivisibilité de l'âme en tant que telle, car deux formes de ce genre qui seraient numériquement distinctes en tant que formes, c'est une absurdité; elles ne le sont même pas en tant qu'unissables à des corps différents, car la difficulté métaphysique restera la même. Mais il faut voir en même temps toute la vérité contenue dans le principe d'Aristote, et que lui-même n'a pas su lui faire rendre, parce qu'il n'eût prouvé pas le souci chrétien de fonder sur l'esprit l'unité de l'individu.

La matière principale d'individualité

Cette vérité n'apparaît en pleine clarté que si l'on distingue, à la lumière des analyses qui précèdent, la notion d'individualité de celle d'individualisation. Le principe d'individualité est la matière; c'est donc bien elle qui cause l'individualité; mais ce n'est pas dans la matière que l'individualité de l'individu consiste; au contraire, il n'est individuel, c'est-à-dire indivis en soi et divisé du reste, que parce qu'il est une substance concrète prise comme un tout. En ce sens, la matière individualisée n'est telle qu'en vertu de son intégration à l'être de la substance totale, et comme l'être de la substance est celui de sa forme, il faut nécessairement que l'individualité soit une propriété de la forme autant que de la matière. Elle lui appartient même beaucoup plus qu'à la matière, puisque, comme la matière, la forme participe à l'individualité de la substance et qu'en outre, dans cette substance, c'est elle, et non la matière, qui est la source de la substantialité. Pour exprimer différemment la même idée, on pourrait dire que c'est bien la matière qui individualise la forme, mais que, une fois individualisée, c'est bien la forme qui est individuelle. D'un mot, l'âme est une forme individuelle, bien qu'elle ne le soit pas en tant que forme, et c'est la substance de cette forme individuelle qui, en conférant à la matière sa propre existence, permet à l'individu de subsister. En quoi, d'ailleurs, cette individualité de l'âme consiste, c'est ce que l'on ne peut comprendre pleinement qu'en s'élevant du plan de l'individualité à celui de la personnalité.

La personne

Toute personne humaine est d'abord un individu, mais elle est beaucoup plus qu'un individu, car on ne parle d'une personne, comme d'un personnage, que dans le cas où la substance individuelle que l'on considère possède en propre une certaine dignité. Les animaux sont des individus, ce ne sont pas des personnes. Il faut aller plus loin: c'est toujours en raison de sa dignité la plus éminente qu'un être quelconque est une personne, et l'on en trouve un signe dans le fait que, lorsque nous voulons honorer quelqu'un, nous le saluons toujours du titre de sa dignité la plus haute, en délaissant les autres comme si elles ne comptaient pas. Or, si l'on cherche quelle est la dignité la plus haute de l'homme, on trouve tout de suite que c'est la raison, si bien qu'il faut définir la personne humaine comme "la substance individuelle d'un être raisonnable". La dignité d'un être raisonnable, c'est la dignité de philosophe au moyen âge qui ne l'aient trouvée satisfaisante, parce qu'elle convenait à la réalité qu'il s'agissait de définir, et à elle seule, mais il importe d'en préciser le sens et d'en considérer les suites.

L'universel et le particulier

La distinction entre l'universel et le particulier est commune à tous les genres d'êtres. En un sens même elle s'appliquerait aussi bien aux accidents qu'aux substances; pourtant, comme les accidents ne sont particuliers que parce qu'ils appartiennent à une substance particulière, on doit dire que ce sont les substances qui sont les vrais êtres particuliers, au sens plein du mot. Prises dans leur substance concrète, les substances sont donc des individus; mais il y a des individus qui se distinguent des autres par une propriété remarquable, celle d'être des sources autonomes d'actions spontanées.

Les corps naturels inorganiques subissent passivement les lois de la nature, dont les énergies les traversent et les meuvent sans qu'ils aient ni à coopérer, ni à réagir. Les plantes et les animaux sont déjà placés sur un plan plus élevé, tout les derniers, parce qu'ils réagissent aux excitations extérieures, mais la nature de leurs réactions est déterminée par celle des actions qu'ils subissent, de sorte que d'eux aussi l'on peut dire qu'ils sont agis bien plutôt qu'ils n'agissent. Le cas de l'homme est tout différent. Doué de raison, capable d'apprendre une multitude d'objets différents, des possibilités de choix s'offrent à lui qui ne sont pas à la disposition des autres êtres; comme nous le verrons plus amplement par la suite, sa rationalité est le principe même de sa liberté. L'homme se distingue donc des individus de toute autre espèce par le fait qu'il est maître de ses actes; à la différence de ceux que les forces naturelles agissent, il agit. Pour désigner l'individualité propre d'un être libre, on dit que c'est une personnalité. Ainsi l'essence de la personnalité se confond avec celle de la liberté; d'autre part, la liberté est la rationalité, et comme c'est sa rationalité même qui fonde la substance de l'âme et celle de l'homme, il faut dire qu'en nous le principe de l'individualité et le principe de la personnalité se con-

M. Hector Charland à la Palestre du National

Demain soir

Demain soir, le 17 novembre, la Société dramatique paroissiale (autrefois les Anciens du Gesù), interprétera à la Palestre du National "Les Petites mains", comédie en trois actes d'Edouard Martin.

M. Charland tiendra le principal rôle; il sera supporté par MM. Guy Carmel, L.-P. Hébert, Paul Guévin, Alfred Amiraux, Roger Pinaud, Claude Sutton, Ovide Légaré, Z. Monté, etc.

Billets en vente à la Palestre du National, Frontenac 3114. (Communiqué)

Docteurs, Consultez !!!

ETABLISSEMENTS GAFFE, GALLOT & PILON
34 Blvd de Vaugrard — Paris XVème

Rayons X Diathermies

Electrothérapie

GALLOIS & CIE
54, Chemin Villon, Lyon (Rhône)

Ultra-violet, infra-rouge

Lampes acoustiques pour salles d'opérations et dentistes

Electrodes de quartz

Prix et conditions les plus avantageux

Devis et catalogues sur demande

Service d'un ingénieur électrocin-

radiologiste.

Agence générale pour le Canada:

Paul CARDINAUX, D.S.

"PRECISION FRANÇAISE"

3458, St-Denis — MONTREAL

HA. 2337

foncent. L'actualité de l'âme raisonnable, en se communiquant au corps, détermine l'existence d'un individu qui est une personne, si bien que l'âme individuelle possède de la personnalité comme par définition.

L'âme

Avec une telle notion, nous sommes conduits bien au-delà de la pensée grecque, qu'il s'agisse de celle de Platon ou de celle d'Aristote. Car si l'âme humaine est substance et principe de substantialité, c'est parce qu'elle est un intellect, c'est-à-dire un être immatériel par définition et par conséquent incorruptible. Dès lors, saint Thomas peut bien reprendre à son compte, et il l'a fait sans se lasser, le fameux principe aristotélisme qui veut que l'individu ne soit là qu'en vue de l'espèce; seulement, par un renversement désormais inévitable, les conséquences qui jouaient au bénéfice de l'espèce dans le système d'Aristote vont jouer au bénéfice de l'individu dans le système du philosophe chrétien. Ce vers quoi tend l'intention de la nature, c'est beaucoup moins l'espèce que l'incorruptible. Si c'est parfois le bien de l'espèce qu'elle vise plutôt que celui des individus, cela n'a lieu que dans le cas où, les individus étant corruptibles, l'espèce seule demeure; mais lorsqu'il s'agit de substances incorruptibles, ce n'est pas seulement leur espèce qui demeure en permanence, mais aussi les individus. C'est pourquoi, en pareil cas, les individus eux-mêmes rentrent dans l'intention principale de la nature: *etiam ipsa individua sunt de principali intentione naturae*. Or, c'est l'âme qui est la partie incorruptible de l'homme, et l'on doit dire par conséquent que la multiplication des individus humains est une intention première de la nature, ou plutôt de l'Auteur de la nature, qui est le seul créateur des âmes humaines: Dieu.

L'être du chrétien

Ainsi, désormais fondé sur la substantialité de l'intellect et l'immortalité qu'elle entraîne, l'être individuel du chrétien acquiert la dignité d'un être permanent, indestructible, distinct de tout autre dans sa permanence même et source originale d'une activité rationnelle dont l'exercice décidera de la destinée future de cet être responsable. Il ne faut pas se dissimuler que nous sommes ici à la source de toute la vie de l'esprit dans son double exercice théorique et pratique, puisque c'est en tant que rationnel, donc en tant que personne, que l'individu peut discerner le vrai du faux, c'est-à-dire avoir une science, et discerner le bien du mal, c'est-à-dire avoir une morale. Toute la vie intérieure de l'homme chrétien se ramène donc à la constitution

(Suite à la page 3)

Rockefeller avait raison

(Suite de la 1ère page)

C'est la vérité, prouvée par l'histoire, mais qu'il est parfois bon de rappeler.

Consenti à la petite semaine ou au mois, le crédit par exemple aura été, c'est aujourd'hui admis, l'une des causes de la crise économique que nous traversons. L'achat à la petite semaine ou au mois est responsable de bien des extravagances que le citoyen de petits moyens a pu commettre dans le passé et qui lui commettent encore. Il ne s'ensuit pas que le crédit soit une chose mauvaise en soi. L'abus du crédit et son mauvais usage sont seuls blâmables. Le paiement à la semaine ou au mois peut être éminemment recommandable en certains cas. Adapté aux besoins de la charité, le principe de la ne-

VITTEL

GRANDE SOURCE

EAU MINERALE NATURELLE

Une bonne diète constitue un véritable lavage du sang.

VITTEL GRANDE SOURCE

à jeun et aux repas, est le plus puissant des diurétiques naturels.

EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN

Embouteillée aux Sources même à VITTEL (FRANCE)

Agent Général pour le CANADA

J. ALFRED OUMET

84, St-Paul Est, MONTREAL

Le Cinéma à la portée de tous

PATHE SERVICE

LE PROJECTEUR NOUVEAU MODELE PATHE "LUX" 9.5 m/m

projeté des vues animées d'une grandeur de 6 pieds x 8 pieds. Très claire et sans scintillement.

FILMS RELIGIEUX
EUCARISTIE
VOYAGES
SPORTS
COMEDIES
DRAMES, ETC.

LE MOTOCAMERA PATHE NOUVEAU MODELE B

permet de prendre soi-même et sans expérience des vues animées sur film Pathe 9 m/m 5.

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

H. deLANAUZE — PATHE SERVICE

1001, rue Bleury, Montréal

AUBAINE EXTRAORDINAIRE

Croisière aux îles des tropiques à l'occasion de l'inauguration d'un nouveau service canadien, à bord du

"CANADIAN PATHFINDER"

Les BERMUDES, ST-KITTS, ANTIGUA, la GUADELOUPE, la MARTINIQUE, STE-LUCIE, les BARBADES, GRENADA, TRINIDAD et DEMERARA, avec escale partout.

De Montréal, le 25 novembre 1931
Retour à Halifax le 1er janvier 1932

Cabine extérieure à deux lits, 1ère classe partout, y inclus tous les repas et hébergement 3 jours à Demerara.

37 JOURS — TOUS FRAIS \$165.

Qu'on y songe: moins de \$4.50 par jour, alors que \$10 par jour est d'un bon marché rare dans ces voyages.

Nombre de places limité

S'inscrire le plus tôt possible

Pour tous renseignements et inscription au

Service des Voyages -- LE DEVOIR

430 Notre-Dame Est — HARBOUR 1241 — Montréal

titte semaine et du paiement mensuel apparaît dans toute son excellence.

Bien des gens qui ne peuvent faire la charité d'une forte somme d'argent sont cependant en état d'offrir chaque semaine ou chaque mois une part modeste de leur gain. C'est ce mode de charité que M. Taschereau, le premier ministre provincial, a fort heureusement conseillé il y a quelque temps.

A la semaine

Des bienfaiteurs de la Maison Ignace Bourget ont adopté ce mode pour venir en aide aux miséreux du refuge de jour de la rue de Montigny. Certains font un versement mensuel, d'autres un versement hebdomadaire.

Il en coûte à la Maison Ignace Bourget environ vingt-cinq cents par jour pour abriter et alimenter chacun de ses réfugiés. Chaque pensionnaire coûte donc sept dollars et demi mensuellement: un dollar soixante-quinze, hebdomadairement.

Un citoyen de Westmount a été le premier à donner l'exemple des souscriptions de ce genre, en nous adressant un premier chèque de \$7.50. Un notaire, qui tient à rester anonyme, a également fait, il y a déjà plusieurs jours, un premier versement de \$7.50. Aujourd'hui, c'est un Torontois qui nous fait tenir trois chèques, payables en novembre, en décembre et en janvier, au montant de chacun \$7.50. Ce Torontois ne veut pas que son nom soit publié.

La Maison O. Champagne et Fils, de Montréal, (plomberie, chauffage, etc.) a choisi de préférence le mode de paiement hebdomadaire: \$3.50 par semaine pendant vingt semaines. C'est l'entretien assuré de deux réfugiés pendant vingt semaines consécutives, jusqu'au mois d'avril.

Puisque de telles souscriptions sont faites, ne doit-on pas en conclure que de toute nécessité le refuge de la rue de Montigny restera ouvert au moins jusqu'au printemps prochain? Le maintien de son œuvre sera cependant d'autant mieux assuré qu'il y aura plus de souscriptions à la semaine ou au mois se feront plus nombreuses. Sur trois cent cinquante réfugiés invalides (vieillesse, infirmité, convalescence) que compte la Maison Ignace Bourget, il n'y en a encore tout de même que cinq qui soient adoptés.

D'autres souscriptions

Les souscriptions que nous venons d'indiquer s'inspirent de la science statistique. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit de même pour toutes les offrandes. Une offrande même unique est toujours appréciée. Une offrande peut même être à répétition sans se soucier de la statistique de la Maison Ignace Bourget. Ainsi le secrétaire a-t-il, assuré qu'il y aura plus de souscriptions à la semaine ou au mois se feront plus nombreuses. Sur trois cent cinquante réfugiés invalides (vieillesse, infirmité, convalescence) que compte la Maison Ignace Bourget, il n'y en a encore tout de même que cinq qui soient adoptés.

Emile BENOIST

CE SOIR: A MON MONUMENT NATIONAL

Conférence par Son Excellence Monseigneur Courchesne, évêque de Rimouski

sur "LE PROBLÈME FAMILIAL"

Sous les auspices de l'Association Catholique des Voyageurs de Canada

Billets en vente au "Devoir" et au guichet.

Demain: MARDI, 17 novembre 1931.
Saint Grégoire, le Thaumaturge, év. con.
Lever du soleil, 7 h. 01.
Coucher du soleil, 4 h. 28.
Lever de la lune, 1 h. 43.
Coucher de la lune, 11 h. 52.
Dernier quart, le 3, à 2 h. 23 m. du matin.
Nouvelle lune, le 9, à 6 h. 1 m. du soir.
Premier quart, le 16, à 9 h. 19 m. du soir.
Pleine lune, le 23, à 2 h. 16 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

NUAGEUX ET DOUX
MAXIMUM ET MINIMUM
Anjou d'hui maximum 47.
Même date l'an dernier 49.
Minimum aujourd'hui 23.
Même date l'an dernier 37.
BAROMETRE
10 heures a.m. 30.10. 11 heures a.m. 30.02.
Midi: 30.07.
Chiffres fournis par le Bureau Météorologique de Montréal, 1610 St-Denis, Montréal.

Le rejet des objections préliminaires

Dans les contestations électorales de Lévis, Québec, Montmorency, Portneuf, Ste-Marie, S. Laurent, Laval, Jacques-Cartier, S.-Louis, Dorion, Mercier, Laurier, Maisonneuve et Vaudreuil. — Jugements de sir François Lemieux et du juge Boyer.

Québec, 16. (D.N.C.) — Les objections préliminaires de Me Louis Saint-Laurent, contre les contestations d'élections des comtés de Québec, Lévis, Montmorency et Portneuf ont été rejetées aujourd'hui par sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure. Dans un jugement très élaboré, le savant président du tribunal a noté toutes les objections soulevées et les a jugées en donnant toutes les références aux différents statuts qu'il a consultés et la jurisprudence déjà établie en pareilles matières.

Les timbres

Les pétitionnaires eux-mêmes s'étaient objectés à la production des objections parce qu'elles ne portaient aucun timbre. "On nous a refusé, dit sir François, aux règles de pratique de 1875, mais elles ne contiennent aucune disposition au sujet du dépôt sur les objections préliminaires. Pendant longtemps les objections préliminaires en matière de contestation d'élection étaient reçues sans timbres et dépôts. Ceux-ci ont été imposés, tant à Montréal qu'à Québec, sur les objections préliminaires mais les pétitionnaires nous ont informés qu'ils n'ont jamais requis tels timbres et dépôts, mais que les parties l'ont fait de leur chef et pour plus de sûreté. Dans le présent cas, les objections préliminaires ont été reçues par le protonotaire, sans timbres et sans dépôt, parce qu'il croyait que la chose n'était pas nécessaire."

Le dépôt

Dans leurs objections, les défendeurs ont allégué que, aux termes du statut, le pétitionnaire seul a le droit de faire ou de fournir le dépôt requis et que si un tiers le fournit en tout ou en partie, ce dépôt est nul et comme conséquence juridique la pétition doit être renvoyée.

Le statut provincial dit: "Lors de la présentation d'une pétition, le pétitionnaire doit donner un cautionnement pour le paiement des frais, charges et dépenses qui peuvent devenir dus par lui".

Il s'agit donc d'interpréter le mot "doit" et le mot "shall" de la version anglaise. A l'appui d'une jurisprudence très tendue, sir François Lemieux dit que ce mot n'est pas impératif et qu'il importe peu que la somme déposée au greffe appartienne au pétitionnaire au moment du dépôt ou qu'elle lui ait été fournie par un étranger, cet argent représentant à toutes fins que de droit le cautionnement exigé par la loi.

L'intervention de M. Houde

Les défendeurs ont soutenu également que sans l'intervention de M. Houde, les pétitionnaires n'auraient pas pris de pétition, parce qu'ils n'avaient pas les moyens de le faire. Tous les deniers ont été fournis par M. Houde qui avait chargé un M. Fortier de les distribuer. Les députés dont l'élection est contestée prétendent que l'intervention de M. Houde, "par l'avance de deniers, est une illégalité et constitue une offense de droit commun anglais, connue sous le nom de 'maintenance'". Cette offense est peu connue, dit sir François, et les praticiens n'en ont qu'une idée vague. Elle a été rarement soulevée devant les tribunaux et le plaidoyer de Me Saint-Laurent à ce sujet a créé une sensation dans le monde judiciaire.

"Le fait de fournir des dépôts pour des pétitions d'élections dans lesquelles on accuse soixante députés d'avoir, chacun d'eux, remporté une élection par les mêmes procédés, les mêmes fraudes, les mêmes manœuvres, le tout exprimé dans

des formules semblables imprimées d'avance, est un procédé apparemment abusif, exorbitant, dont on n'a pas de précédents dans l'histoire politique de ce pays ni dans les annales judiciaires. On serait porté à croire, à moins de circonstances spéciales, que cette conduite constitue une 'maintenance'. Les pétitionnaires ne peuvent pas être taxés de 'maintenance' parce qu'ils ne se sont jamais concertés avec M. Houde au sujet des contestations. Pour déclarer M. Houde coupable de 'maintenance', il aurait fallu prouver l'intention de commettre ce crime; que les pétitionnaires savaient cette intention et qu'ils étaient partie à un complot pour susciter un procès dans le but d'embarrasser ou autrement nuire aux défendeurs.

Le dépôt est légal

"De ce chef, nous concluons, après le délibéré le plus sérieux, que le dépôt est légal. Nous ajoutons que nous nous sommes inspirés des lumières de la plupart des juges saisis des exceptions préliminaires."

Dans certaines contestations, les défendeurs se plaignent du fait que le dépôt n'a pas été attendu aux frais que peuvent encourir les officiers rapporteurs ou les sous-officiers-rapporteurs.

Dans certaines pétitions, dit le juge, on se plaint, mais on ne va pas plus loin. Aucune conclusion n'est prise contre eux.

Sir François Lemieux fait quelques considérations sur chacune des contestations séparément et dit en terminant:

"Les cours de justice se sont montrés réfractaires au maintien d'informalités en matière de contestation d'élection et il a été souvent décidé par le juge Strong de la Cour suprême qu'il fallait des irrégularités formelles pour venir à la conclusion de rejeter une pétition d'élection."

"Comme on le voit, les défendeurs nous ont soumis à une étude sérieuse d'un grand nombre d'objections, et, vu les circonstances de la cause, la Cour renvoie les objections préliminaires dans chacun des cas qui nous sont soumis, chaque partie payant ses frais."

Par suite de ce jugement, les délais pour produire toute autre procédure commencent à courir et les inscriptions en appel dans les cinq jours, les défendeurs devront en produire une s'ils entendent aller en appel. S'il y a appel, les délais ne courent pas pour produire d'autres procédures.

Trois pétitionnaires hors de cause

M. le juge Gustave Bover a rendu jugement ce matin sur les objections préliminaires aux requêtes en contestation d'élection de Sainte-Marie, Saint-Laurent, Laval, Jacques-Cartier, Saint-Louis, Dorion, Mercier, Laurier, Maisonneuve et Vaudreuil. Toutes les objections préliminaires sont renvoyées. Par contre, tous les pétitionnaires qui ont reçu sous un prétexte ou sous un autre de l'argent du ou de ses agents sont mis hors cause. C'est le cas du pétitionnaire Caver dans Laurier, du pétitionnaire Bissonnette dans Jacques-Cartier, du pétitionnaire Dillières dans Maisonneuve. Dans toutes ces causes, il reste un pétitionnaire pour continuer les procédures. Dans Sainte-Marie, les deux pétitionnaires sont mis hors cause et dans Vaudreuil le seul pétitionnaire se trouve dans le même cas.

Les procédures continueront donc dans les causes de Saint-Laurent, Laval, Jacques-Cartier, Saint-Louis, Dorion, Mercier, Laurier et Maisonneuve. Les avocats des pétitionnaires dans Sainte-Marie et dans Vaudreuil parlent d'aller en appel afin d'empêcher leurs requêtes de tomber.

La faillite Greenshields

M. James-T. Wilson, d'Ottawa, client de la firme Greenshields & Company, a présenté samedi à la Cour des faillites, ici, une motion dans laquelle il demande que l'assemblée des créanciers fixée au 26 novembre soit retardée.

M. Wilson, qui a été nommé à une assemblée, le 6 novembre, membre d'un comité de cinq pour représenter les créanciers d'Ottawa, alléguant qu'on ne lui a pas fourni des informations qu'il a demandées et qu'on aurait dû lui donner. Il se plaint de la manière dont le syndic a fixé le montant des créances, etc.

En conclusion de sa longue motion, il demande à la Cour d'ordonner que la réunion convoquée pour le 26 novembre soit retardée de six semaines ou jusqu'à une date à laquelle les créanciers auront pu se mettre au courant de la situation financière de la firme faillie; il demande à la Cour de déterminer le principe sur lequel le syndic doit s'appuyer pour décider qui sont les créanciers et qui sont simplement garants et non créanciers; il demande enfin, qu'il soit ordonné au syndic de répondre à toutes

Les questions qu'il lui a posées et qui sont énumérées dans la motion.

Les questions concernent la situation financière de la firme et auxquelles le syndic n'a pas voulu répondre, disant qu'il n'avait pas le temps ni les renseignements nécessaires pour faire les compilations exigées et invitant M. Wilson à venir lui-même examiner les livres.

Cette motion sera entendue vendredi matin, à 10 heures.

Mort de M. Walter Chesterton

Ottawa, 16. (S.P.C.) — M. Walter Chesterton est décédé chez lui, à Ottawa, à l'âge de 86 ans. Il était architecte de profession et, dans ses loisirs, artiste émérite. Il était l'oncle de l'écrivain anglais bien connu, Gilbert Chesterton. M. Chesterton était membre de l'Académie royale du Canada et de l'Art Association de Montréal.

Il était le père de C.-W. Chesterton, surintendant des succursales de la Banque de Montréal en Colombie britannique.

L'élection de Saint-Henri

La requête de M. Trefflé Duval pour substitution comme pétitionnaire — Me Oscar Gagnon demande à être substitué à Me John Ahern

M. le juge Patterson a commencé ce matin à entendre la requête de M. Trefflé Duval qui demande à être substitué à MM. Horace Nantel et Avila Huneault comme pétitionnaire pour contester l'élection de Saint-Henri et qui demande en même temps que Me Oscar Gagnon soit substitué à Me John Ahern.

Me Oscar Gagnon, qui représente le pétitionnaire intervenant, a représenté ce d'après l'article 107 de la loi des élections contestées, son client a le droit de se substituer aux pétitionnaires qui veulent se désister de leur requête. Me Oscar Gagnon a ensuite fait entendre plusieurs témoins: le pétitionnaire lui-même, M. Trefflé Duval, et l'assistant registraire, M. Henri Larue, pour établir que le pétitionnaire est qualifié pour contester l'élection. M. Henri Gougeon, Me Jules Desmarais, l'avocat du défendeur, et Me John Ahern.

En réponse aux questions de Me Gagnon, M. Henri Gougeon, marchand, déclare qu'il rencontre très souvent les pétitionnaires Nantel et Huneault, qu'il les a encore rencontrés hier soir. Ils lui ont dit qu'ils n'ont jamais eu l'intention de faire autre chose que de se désister de leur requête et qu'ils n'ont jamais donné leur consentement à une substitution de procureur. Me Ahern s'oppose à cette preuve par oui-dire et demande que l'on fasse venir les deux pétitionnaires eux-mêmes.

Me Jules Desmarais, l'avocat du défendeur, M. Maurice Gabias, est ensuite appelé lui-même comme témoin. Il admet qu'il a reçu la visite des deux pétitionnaires qui ont signé un document en sa présence. Il ne peut pas le produire parce qu'il le leur a remis plus tard. Les pétitionnaires sont venus à son bureau parce qu'ils ne savaient pas trop de quoi il s'agissait dans une cause en contestation d'élection, parce qu'ils n'étaient pas au courant des faits et qu'ils voulaient discontinuer. Il a envoyé les deux pétitionnaires à Me Ahern en leur disant qu'il était peu probable que Me Coderre veuille se retirer étant donné qu'il avait été nommé par le parti conservateur. A une question de Me Gagnon, Me Desmarais répond qu'il ne connaît pas un nommé Aurèle Deguire.

Les documents

Me John Ahern témoigne ensuite à son tour et c'est un duel serré entre lui et Me Gagnon qui conduit l'interrogatoire. Me Gagnon demande copie du document signé par les pétitionnaires dans le bureau de Me Desmarais. Il répond qu'il y avait plusieurs documents et qu'il n'a pas connaissance que de l'avis de désistement qui a été envoyé à Me Gagnon. Il admet que les pétitionnaires ne lui ont demandé que de prendre les procédures voulues pour abandonner la cause et qu'ils ne lui ont pas demandé de se substituer à Me Charles Coderre. Il n'a préparé que la motion pour substitution: les autres papiers étaient prêts, mais il ne sait pas si les a préparés.

Me Ahern déclare qu'il sait que c'est le désir des pétitionnaires de se désister suivant la loi. Le nommé Aurèle Deguire n'est pas venu avec les pétitionnaires et il ne le connaît pas. Ils ont été amenés à son bureau par Me Desmarais. Il n'a pas été question de Me Charles Coderre, l'avocat du dossier, entre lui et Me Desmarais. Me Gagnon demande au témoin s'il n'est pas plutôt libéral et Me Ahern répond qu'il est "un tout" libéral.

"Si la motion pour substitution n'avait pas été faite pour des raisons politiques, poursuit Me Gagnon, s'il s'était agi d'une cause ordinaire, est-ce que l'on n'aurait pas consulté l'avocat au dossier, Me Coderre? Me Ahern déclare ensuite qu'il ne savait pas que Me Desmarais était l'avocat du défendeur avant de venir en Cour. Il déclare qu'il croyait que la première démarche à faire pour discontinuer les procédures au nom des pétitionnaires était de se faire autoriser à prendre les procédures voulues comme avocat au dossier et donc de présenter cette motion pour substitution.

La cause a été ajournée à jeudi matin.

Feu Madame LeGuerrier

Mme Adeline Gascon, épouse de M. Maximilien LeGuerrier, est décédée samedi matin, à l'âge de 60 ans, 8 mois, 4 jours, Elle laisse dans le deuil son mari, M. Maximilien LeGuerrier, membre de l'Académie des Ecoles catholiques, cinq fils: M. l'abbé Lucien LeGuerrier, vicaire à Disraeli; François, Maximilien, Marcel et Maurice; cinq filles: Mme Ernest Desjardins (Julienne), Simonne, Gaétane, Françoise et Marthe-Marie.

Les funérailles auront lieu mardi, le 17, à l'Eglise St-Bernard, à 9 heures. Le cortège partira du 2207, rue Mousseau, à 8 heures 45. Un li-béra sera chanté à l'Eglise Ste-Thérèse de Blainville et l'inhumation se fera dans le cimetière de l'endroit.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241).

M. Grandi à Washington

Le ministre italien des affaires étrangères se rendra de New-York à Washington en avion

New-York, 16. (S.P.A.) — M. Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie, sa femme et une dizaine de ses compagnons de voyage, se rendront en avion de New-York à Washington, où auront lieu les conférences du ministre italien avec le président Hoover. C'est le colonel Lindbergh qui pilotera l'avion. Le colonel Lindbergh était en route pour Miami, Floride, pour inaugurer un service aérien de voyage sur les Caraïbes, lorsque, soudain, le département d'Etat a décidé de le rappeler à New-York pour conduire les voyageurs jusqu'à la capitale.

M. Grandi et ses compagnons de voyage doivent arriver aujourd'hui à New-York, à bord du Conte Grande.

Washington, 16. (S. P. A.) — Un retard causé par un tempête en mer nécessite le transport en avion de M. Grandi et de ses compagnons, de New-York à Washington. Ce moyen de transport permettra la mise à exécution sans retard d'un lourd programme. En outre, il écarte les perspectives de manifestations contre le régime qui possède le pouvoir en Italie.

La venue de M. Jacques Maritain

L'éminent professeur donnera des conférences à Montréal

M. Jacques Maritain, agrégé de l'Université de Paris, professeur à l'Institut Catholique et membre de l'Académie romaine de Saint-Thomas, l'un des plus grands philosophes catholiques de l'époque et le premier professeur étranger de l'Institut Scientifique Franco-Canadien ait invité à venir à Montréal mais qui a toujours refusé à cause de sa santé, vient de décider de venir au Canada. M. Maritain passera trois mois au Collège de St-Michel de Toronto où enseigne actuellement M. Etienne Gilson et c'est au cours de ces mois qu'il visitera Montréal.

Par ailleurs, le R. P. Chenu, directeur des études médiévales à l'Université d'Ottawa, viendra à Montréal et donnera les trois premiers jours de décembre des conférences publiques à titre de conférencier de l'Institut Scientifique Franco-Canadien sous les auspices de la Faculté de philosophie et de l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques, sur la politique au moyen âge.

M. Louis Madelin, agrégé de l'Université de Paris et grand historien, a aussi été invité à venir à Montréal à titre de conférencier de l'Institut, mais son grand âge l'a forcé de refuser.

Le cours d'apologétique du R. P. Adélaide Dugré

Demain soir, à 8 heures 15, dans la salle du Gesù, rue Bleury, le R. P. Adélaide Dugré, S.J., poursuivra son cours d'apologétique.

Le sujet de cette deuxième conférence sera: "Le fait religieux universel, le fait chrétien". On peut obtenir des cartes d'entrée ou réserver des sièges au sous-sol du Gesù, 1180, rue Bleury, Lancaster 4453.

Le dollar canadien

New-York, 16. — Sur le marché de l'échange international, le dollar canadien s'est alourdi de 1-16 de pour cent, en cotant 89 cents 11-16 en fonds des Etats-Unis. Le livre sterling s'est appréciée de 1-2 cent à \$3.77.

La conférence de Mgr Courchesne

Ce soir, au Monument National, sous les auspices de l'"Association catholique des Voyageurs de Commerce", S. E. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, donnera une conférence sur le problème familial.

Le cours de M. l'abbé Groulx

M. l'abbé Groulx reprendra jeudi soir prochain, à l'Université de Montréal, son cours public d'histoire du Canada.

Nous en indiquerons demain le thème général.

Feu Mme J.-L. Clément

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme J.-L. Clément, née Hermine Marchand, décédée hier à Outremont. Mme Clément laisse, outre son mari, trois enfants, Madame Edouard Fautoux, Mlle Jeanne et M. Jules Clément. Les funérailles auront lieu mercredi matin, à neuf heures, en l'église Saint-Viateur d'Outremont. Départ du 2031 avenue McDougall, à 8 heures 45.

Nouvelle victoire pour Hitler

Les socialistes nationalistes allemands ont la majorité à la diète de Hesse

Darmstadt, Hesse, Allemagne, 16. (S.P.A.) — Les socialistes nationalistes d'Adolf Hitler viennent de remporter une nouvelle victoire électorale sur les adhérents modérés du chancelier Brüning en remportant 27 sièges à la diète de l'Etat de Hesse, ce qui leur donne la majorité dans cette diète. Avant ces élections, les fascistes n'avaient pas un seul siège dans cette diète. Les démocrates sociaux et les centristes, principaux membres de la coalition qui appuie le chancelier Brüning, ont perdu les uns 9 de leurs 24 sièges, les autres 3 de leurs 13 sièges. Les communistes d'autre part ont ajouté 6 sièges aux 4 qu'ils possédaient déjà. Ils ont fait des gains sur les démocrates sociaux.

Plus d'un tiers de tous les électeurs de l'Etat ont voté pour les fascistes d'Hitler.

On considère ces élections de l'Etat de Hesse comme épreuve de la force du gouvernement d'Allemagne.

Le voyage Hearst

La visite d'un groupe d'hommes politiques américains pour étudier le fonctionnement de la taxe des ventes au Canada

Des sénateurs, des représentants et des hommes politiques américains, au nombre de 75, sont descendus, hier matin, à la gare Bonaventure, du train spécial qui les avait amenés de Washington: c'est le "voyage Hearst", organisé par le magnat du journalisme américain pour permettre à un certain nombre de membres du Congrès d'étudier le fonctionnement de la taxe des ventes au Canada. On croit qu'il faudra imposer de nouvelles taxes à la prochaine session et les journaux de la chaîne de Hearst ont lancé l'idée d'une taxe des ventes.

S. H. le maire Camille Houde s'était rendu à la gare ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des Chemins de fer nationaux, afin de souhaiter la bienvenue aux distingués visiteurs. M. le colonel Hanford McNider, ministre des Etats-Unis à Ottawa, et Mme McNider, doivent accompagner les voyageurs tout le temps de leur séjour au Canada. On remarque parmi les membres de la délégation, quatre représentants du Sénat américain: le sénateur W. H. King, de l'Utah; le sénateur T. P. Gore, de l'Oklahoma; le sénateur W. R. Austin, du Vermont, et le sénateur E. Thomas, de l'Oklahoma. Les membres de la Chambre des Représentants sont au nombre de 45, dont une femme, Mme Mary T. Norton, du New-Jersey. On s'attend à ce qu'une quinzaine d'autres membres du Congrès viennent rejoindre la délégation ici.

La journée était libre hier pour les hôtes de M. William Randolph Hearst. Ils doivent rencontrer les hommes d'affaires de Montréal, d'Ottawa et de Québec afin de se former une opinion sur la taxe des ventes. Ils seront de retour à Washington vendredi.

M. Henry Thornton, assistant hier soir, à un dîner intime à l'hôtel Windsor. Sir Henry Thornton, après avoir souhaité la bienvenue aux visiteurs, a parlé des relations entre le capital et le travail, des Chemins de fer nationaux et des facteurs qui concourent à la prospérité du Canada. C'est le représentant de M. William Randolph Hearst, M. John A. Kennedy, qui l'a présenté.

M. Snowden est fait vicomte

Londres, 16. (S.P.A.) — On annonce officiellement que M. Philip Snowden, chancelier de l'Echiquier du gouvernement travailliste, membre du présent cabinet à titre de conseiller, a été fait vicomte.

Le procès de W. Wilkinson

On a commencé aujourd'hui, devant la Cour du Banc du Roi, l'instruction du procès de William Wilkinson, accusé du meurtre de Marcel Dupré, le 24 mars dernier, au 1873 de la rue Amherst, où il avait son restaurant.

Me Harry M. Budyk occupe pour la défense, et Me Gerald Fautoux représente la Couronne. Après l'assermentation des jurés, on a entendu trois témoins.

M. Albert Sincennes, architecte, a produit les plans de la maison où le meurtre a été commis. Me Eugène Laflamme, du service d'identification, qui a produit des photographies de la même maison, et Mme Joseph Dupré, mère de la victime, qui a raconté dans quelles circonstances le meurtre avait été commis.

On se souvient que Jack Edgett, le supposé complice de Wilkinson, a été trouvé coupable de manslaughter dans la même cause et qu'il a été condamné au pénitencier pour la vie. On croit qu'il sera entendu comme témoin au cours du procès de Wilkinson.

Appels rejetés

Québec, 16 D.N.C. — La Cour d'Appel a rejeté les appels de Giroux, de Piuze et Bastien.

M. Taschereau à Montréal

Le rejet des objections préliminaires par sir François Lemieux. Une délégation de l'hôtel de ville de Montréal auprès du premier ministre

M. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province, de passage à Montréal, ce matin, a appris par communication téléphonique que sir François Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure, a rendu jugement ce matin dans la question des contestations des élections du 24 août dernier et qu'il a rejeté les objections préliminaires présentées par les libéraux pour empêcher que les contestations se poursuivissent.

"Est-il possible que la Législature adopte une loi validant les élections puisque les objections sont rejetées?" avons-nous demandé au premier ministre.

— Ah! bien, ça... s'est exclamé le premier ministre qui s'est arrêté là. Par ce qu'il a ajouté ensuite, il semble qu'on peut en déduire que le comité parlementaire des privilèges et élections présentement constitué entendra l'enquête sur les élections contestées et fera son rapport à la Chambre. Ce n'est qu'alors que le gouvernement décidera de présenter ou non une loi validant les élections.

Une délégation

A 10 heures, M. Taschereau a reçu à son bureau une délégation de la ville, se composant de MM. Honoré Parent, directeur des services municipaux, Normand Holland, président de la Commission industrielle du chômage, Charles Laurendeau, avocat conseil de la ville, et des échevins J.-B. Angrignon et Thomas O'Connell. La délégation a représenté qu'elle a l'intention de modifier le bill de Montréal et de porter le montant d'emprunt dont il y est question, de \$5,500,000 à \$7,000,000.

Un emprunt provincial

Au sujet de l'emprunt provincial d'environ \$10,000,000 que le gouvernement a l'intention de faire pour couvrir les dépenses extraordinaires occasionnées par les travaux de chômage, emprunt remboursable dans l'espace de cinq ans, M. Taschereau a déclaré que le gouvernement pense à le lancer, mais qu'il ne veut pas nuire à l'emprunt que se propose de faire le gouvernement fédéral. Nous avons besoin d'argent et nous essaierons de nous en procurer.

La canalisation du St-Laurent

Questionnée sur les négociations qui ont lieu entre Ottawa et Washington, au sujet de la canalisation du Saint-Laurent, M. Taschereau a dit qu'elles ne sont commencées que dans les journaux et que pour le moment, il n'a rien à ajouter.

Le départ du chef Dufresne

On en parle — Une enquête sur le service de la police — Son successeur

On dit que M. Dufresne quittera prochainement son poste de directeur de la police. La semaine dernière, les autorités municipales ont conduit en secret une enquête sur le service; il y a eu, paraît-il, un caucus, on ne sait pas où, dont M. Biggar serait sorti en fermant la porte fort, et le leader aurait dit simplement: Si Dufresne se'n va, je m'en vas.

M. Dufresne est arrivé d'Europe samedi matin. Il était arrivé à New-York vendredi, et M. Gobeil, assistant du directeur, était allé à sa rencontre à New-York, et l'a ramené en automobile.

L'enquête de la semaine dernière et quelques autres incidents font croire au départ de M. Dufresne, et on parle déjà de son remplaçant. On cite plusieurs noms; il y a d'abord quelques candidats parmi les officiers supérieurs de la police; puis on parle du Lt-col. R. de la Bruère Girouard, mais les gens qui se disent bien informés signalent M. R. L. Galdier.

Nous avons appris d'autre part que M. Dufresne est fermement décidé à ne pas donner sa démission. De plus, l'opposition municipale s'opposera à toute tentative de le congédier.

Saunders tenu criminellement responsable

Un jury de la Cour du Coroner a tenu Rubin Denis Saunders criminellement responsable de la mort de James B. Harris, ce nègre qui a été abattu à coups de revolver samedi après-midi dans un club de la rue St-Antoine. Les détectives ont produit une déclaration signée où l'accusé admettait avoir tiré sur Harris.

Nouveaux curés à Vaudreuil et St-Stanislas

Valleyfield, 16. — M. l'abbé J.-M. Phaneuf, curé de Sainte-Martine, est nommé curé à Vaudreuil en remplacement de feu l'abbé Meloche.

M. le chanoine Oscar Bissonnette, curé à Saint-Stanislas de Valleyfield, est nommé curé à Sainte-Martine.

M. Etienne Gilson et le personnelisme chrétien

(Suite de la 2ème page)

progressive, à la retouche incessante et au perfectionnement incessant de cette personnalité qui n'atteindra sa plénitude que dans la vie future. Car il est bien vrai de dire que la personne se trouve posée dans l'existence du seul fait qu'un intellectuel, principe de détermination libre, est uni à une matière pour constituer une substance raisonnable. Kant lui-même, avec tout le personnelisme qui s'inspire de sa doctrine, ne sera que l'héritier de la tradition chrétienne, lorsqu'il verra dans la personne l'identité d'une substance pensante, qui reste la même sous tous les actes qu'elle exerce, et que son unité même prédestine à l'immortalité. Mais il faut ajouter que, posée dans ses principes, cette personne est encore loin de son complet achèvement. A première vue, la philosophie médiévale a fait peu d'efforts pour rattacher à la notion de personne le développement complet de la vie intérieure, et c'est ce qui montre que ses principes ont encore une fécondité incalculable. Saint Thomas exalte la personnalité au delà de toute autre réalité observable dans la nature; rien à ses yeux n'est supérieur en dignité à l'essence de ces êtres qu'il définit des individus raisonnables: *singularia rationalia naturae*. Comment en serait-il autrement, puisque avec tous les théologiens de langue latine saint Thomas en étend la notion à Dieu lui-même en élaborant sa doctrine des personnes divines? En fait, presque tout ce que nous savons de la philosophie de la personne se trouve chez les penseurs du moyen âge dans les questions qu'ils consacrent à la théologie de la Trinité. C'est dans le *De duabus naturis* de Boèce, c'est-à-dire dans un traité sur les deux natures du Christ, que se rencontre la définition de la personne dont tout le moyen âge s'inspirera et qui pèsera d'un tel poids sur le développement de la morale moderne. C'est pour savoir s'il est le droit de l'appliquer à Dieu que saint Bonaventure et saint Thomas ont scruté le sens et approfondissent cette définition. Enfin, pour revenir une fois de plus au principe, comment la personnalité ne serait-elle pas la marque propre de l'être en son plus haut point de perfection, dans une philosophie telle que la philosophie chrétienne où tout est suspendu à l'acte créateur d'un Dieu personnel? Car tout a été fait par le Verbe, et le Verbe est avec Dieu, et le Verbe est Dieu, c'est-à-dire justement cet être qui se pose comme personnel du seul fait qu'il se pose comme Etre: "Ecce personalis distinctio: Exodi tertio, *ego sum, qui sum*". C'est donc à la métaphysique de l'Exode que le personnelisme chrétien se rattache comme tout le reste; nous sommes des personnes parce que nous sommes les œuvres d'une Personne; nous participons à la personnalité divine, nous nous participons à la perfection, étant des biens; à sa toute-puissance créatrice, étant des causes; à sa providence, étant nous-mêmes des prévoyances, et, d'un mot, comme nous participons à son Etre, étant nous-mêmes des êtres. Etre une personne, c'est participer à l'une des dignités les plus hautes de l'être divin. Ensuite, semble-t-il, c'est fini. Pas un mot

Une lettre de Mgr l'archevêque coadjuteur de Montréal

La béatification de la Vénérable Marguerite Bourgeoys. — La charité. — L'oeuvre de la Société Saint-Vincent de Paul à Montréal.

Voici le texte de la lettre circulaire que Son Excellence Mgr l'archevêque coadjuteur de Montréal vient d'adresser au clergé de son diocèse :

Archevêché de Montréal,
le 10 novembre 1931.

Mon cher confrère,
Je reviens de Rome où j'ai eu le bonheur de remettre au Saint-Père à l'audience du 2 octobre, le volume qui contient le sommaire des milliers de signatures que l'on a recueillies pour demander la béatification de la Vénérable Marguerite Bourgeoys. Sa Sainteté a daigné m'accueillir avec bienveillance et m'adresser, ensuite, par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat, la lettre que voici :

Cité du Vatican,
le 5 octobre 1931.

Excellence,
Le Saint-Père a reçu et agréé avec une spéciale satisfaction le riche Album qui contient le Sommaire Général des douze Vols. ou furent recueillies les milliers de signatures pour solliciter la Béatification de la Vénérable Marguerite Bourgeoys, Fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Montréal.

Sa Sainteté a parcouru ces pages avec bonheur car elles prouvent combien la vertu est appréciée par tous, même de nos jours, et combien l'on compte sur la protection de ceux que l'Eglise a placés au nombre des Bienheureux et des Saints.

Le Saint-Père partage bien le désir des signataires en question, mais comme la pratique doit suivre son cours, le sommaire a été transmis à la Sacrée Congrégation compétente qui est chargée de prendre en examen tous les documents relatifs aux Causes de Béatification et de Canonisation.

Je saisis volontiers l'occasion pour exprimer à Votre Excellence les sentiments de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

(signé) E. Card. PACELLI.
La Congrégation compétente pour instruire les procès de Béatification et de Canonisation est, vous le savez, la Congrégation des Rites.

J'inclus, à la fin de cette circulaire, le résumé très intéressant de la cause qui nous occupe. Vous verrez que le 4 août 1931 on a reconnu la validité des procès sur les miracles tenus à Montréal par le tribunal diocésain. Les avenues sont donc ouvertes aux procédures définitives.

Il reste l'examen des miracles eux-mêmes, qui se fait en trois congrégations successives. S'il est favorable, une dernière réunion a lieu en présence du Saint-Père, à qui seul il revient de permettre la Béatification. On publie alors le décret "de tuto", et l'on se prépare à la cérémonie solennelle.

Nos catholiques seraient bien rassurés dans leur foi s'ils pouvaient suivre le cours des longues enquêtes que s'impose le magistère de l'Eglise avant de placer sur les autels un serviteur de Dieu et de l'inscrire au catalogue des bienheureux et des saints.

Le moment est venu de redoubler de zèle devant Dieu. Je vous rappelle et je vous charge de rappeler à vos fidèles que les prières recueillies après les louanges qui suivent la Bénédiction du Saint-Sacrement sont à l'intention des causes de notre diocèse introduites auprès du Saint-Siège. Demandez encore qu'à la prière du soir dans les familles l'on ajoute une dizaine de chapelet ou un Pater, un Ave et un Gloria Patri, pour la béatification de la Mère Bourgeoys, celle de nos causes qui semble le plus près du terme. Nous le devons à l'héroïque fondatrice des travaux et des vertus ont assuré l'établissement chrétien de Ville-Marie.

Nous avons sans doute hâte par nos prières la canonisation des Martyrs Jésuites, qui fut une joie si bienfaisante pour l'Eglise canadienne. Que leur intercession nous aide maintenant à obtenir de Dieu que s'accroisse le nombre des Bienheureux et des Saints de la patrie.

La nouvelle d'une béatification par une trêve providentielle aux inquiétudes de l'heure présente et porterait notre peuple à lever ses regards plus haut, où nous avons des modèles et des protecteurs.

Vous avez vu, j'en suis sûr, la dernière lettre que le Pape vient de nous adresser pour demander au monde une croisade de charité et de secours. Elle contient un appel dont on peut dire en ce moment qu'il est particulièrement émouvant. Et il est bien réconfortant pour l'Eglise entière que le Père commun des fidèles retrouve en présence des maux qui nous affligent la parole même de Notre-Seigneur devant une multitude émue par la foi : "J'ai pitié de la foule" (Marc VIII, 2).

Tout nous presse de répondre à son appel. Je sais que le dimanche 4 octobre, en la fête de Notre-Dame du Saint-Rosaire, il y eut dans toutes les églises de ce diocèse des prières publiques pour obtenir de Dieu par sa sainte Mère qu'il abrége la crise douloureuse que nous traversons. C'était le premier devoir à remplir et tous nos efforts seraient stériles si Dieu ne les secondait à sa grâce.

Mais il faut rappeler avec insistance à tous vos fidèles qu'à cette obligation de la prière s'ajoute une autre, celle de l'aumône. Personne ne conteste que l'observance de la justice est un commandement absolu : on accepte peut-être moins aisément la charité s'impose avec la même rigueur. On pense avoir satisfait à ses devoirs envers le prochain en rendant à chacun ce qui lui est dû, et si l'aumône paraît une oeuvre excellente, on la voit volontiers facultative.

Il ne s'agit pas, remarquons-le, d'une restitution réclamée en justice, mais de la part qu'il faut prélever sur ses biens propres pour le soutien du pauvre. Or l'usage des richesses, même acquises légitimement, reste subordonné à la volonté de Dieu et il n'est rien que toute l'Ecriture affirme avec plus de force que la loi positive de l'aumône. Les paroles sévères qu'elle prononce contre ceux qui la transgressent montrent qu'il y a de toute évidence d'un précepte grave. Notre-Seigneur a repris dans son Evangile la même enseignement et avec les mêmes précisions. Relisons son entrevue avec le jeune homme riche, en S. Matthieu, XIX, 22, 24; l'histoire de Zachée, la parabole du pauvre Lazare et du mauvais riche, en S. Luc, XVI, 19, 31; XIX, 1, 10, nous n'aurons aucun doute sur sa pensée : elle est claire et elle est pressante.

Il est sans doute impossible et d'ailleurs inutile, de déterminer exactement ce qui dans une fortune revient à la charité. Le simple bon sens suffit à expliquer ce principe de S. Thomas : "La mesure de l'aumône, c'est d'un côté l'abondance de celui qui possède, de l'autre la détresse de l'indigent". Ce qui est laxé de redondance, c'est le superflu, ce qui reste quand on a pourvu aux nécessités de sa vie et de son état. "Quod superest, date elemosinam". Donnez en aumône le superflu" — S. Luc, XI, 4. Le riche reconnaît du même coup le souverain domaine et les bienfaits de Dieu. Et selon le mot de Bossuet "la manière la plus efficace d'honorer la bonté divine c'est de l'imiter".

Il s'agit au surplus de la constitution même du christianisme dont le commandement de charité résume toute la loi. Frères que le Dieu-père unit dans son sang, nous formons en Lui une même famille. "Si un membre souffre, dit saint Paul, tous les autres souffrent avec lui" — 1 Cor. XII, 26. Aussi bien le Pape déclare qu'il s'adresse à tous ceux "qui ont le sens de la foi et de la charité chrétienne".

Je veux enfin ajouter, avant de quitter ce bref développement doctrinal, que tout le monde se rend compte de la portée sociale de la charité. La misère engendre l'exaspération, il faut remettre du calme dans les esprits, de la paix dans les coeurs, du baume sur les souffrances. C'est indispensable au bon ordre de la société et c'est un résultat que la prudence humaine doit rechercher à tout prix. Je suis fermement convaincu que nous avons raison d'attribuer la tranquillité publique dont nous avons joui jusqu'à présent à la charité qui s'est dépensée si généreusement. Grâce à Dieu le nombre de ceux qui pensent ainsi est encore immense et leur zèle s'exerce largement. S. Ignace d'Antioche pouvait saluer l'Eglise dès le deuxième siècle comme "la présidente de la charité". Elle a gardé ce rang dans l'histoire et en ces années pénibles que nous vivons elle le tient admirablement.

Dans les limites de ce diocèse, on a multiplié les oeuvres d'assistance et les dévouements qu'elles suscitent méritent l'hommage le plus reconnaissant. Dieu sait quel coeur d'appel sur cet apostolat plein de renoncement ses bénédictions privilégiées. Et je ne pense pas sans émotion à tous ces bons catholiques, aux ressources souvent médiocres, qui se privent de l'agréable ou même de l'utile pour subvenir aux besoins des plus déshérités.

Je sens cependant qu'entre toutes les initiatives heureuses qui se sont produites, je dois m'arrêter un instant à notre Société de Saint-Vincent de Paul pour lui adresser un mot d'affection et de gratitude. Je vous donnais à la retraite pastorale un court aperçu de ses activités. Il est bon que l'on sache qu'elle a secouru, du 1er octobre 1930 au 1er octobre 1931, 15,000 familles et qu'elle a atteint du même coup 87,600 personnes. Ce qui représente une moyenne de 1,250 familles et de 7,300 personnes par mois. Elle s'est occupée également des 15,385 étrangers catholiques en résidence à Montréal et elle leur a distribué en secours une somme de \$25,245. Si l'on veut bien penser au désintéressement de ses membres, car aucun salaire ne diminue la part des pauvres; si l'on se rend compte de l'influence morale qu'ils exercent dans les milieux qu'ils visitent en prenant contact avec la misère, l'on tombera d'accord que nous avons raison de leur attribuer, pour une large part, la paix sociale dont nous jouissons. Il n'est que juste de lui appliquer cet éloge du Saint-Père : "Elle est une institution charitable dont les activités sont éprouvées et jouissant de notre confiance".

Nous avons dans notre ville et dans sa banlieue cent trois conférences : maintenez-les dans toute leur vigueur bienfaisante et recommandez-les à la sympathie de vos fidèles. Déjà, de divers milieux, on prend l'excellente habitude de recourir à ses bons offices. C'est une initiative qu'il faut encourager de toute façon. Des hommes qui réfléchissent ont compris la nécessité de grever leur budget d'un impôt pour la charité. Chaque semaine on centralise de la sorte au conseil central de la Société une somme déterminée. C'est un mouvement à généraliser : l'expérience prouve que ces contributions extraordinaires ne nuisent en rien aux organisations paroissiales. Combien se demandent de quelle manière faire leurs aumônes et s'inquiètent à juste titre de ne pouvoir y apporter le discernement nécessaire. Ils ont trouvé le meilleur centre de distribution.

Que l'on se préoccupe partout d'ajouter l'intention surnaturelle qui fait de la charité une vertu et qui l'enrichit de grands mérites devant Dieu. Elle est en vérité le plus sûr des placements. L'Ecriture, si catégorique en l'imposant aux hommes,

n'est pas moins formelle quand elle indique les faveurs divines qu'elle attire sur nos âmes. L'assurance que Notre-Seigneur nous en donne suffit sans doute; l'expérience nous apprend aussi qu'il traite avec une miséricordieuse libéralité ceux qui l'ont secouru dans la personne de ses pauvres. Prêchez à tous en ces temps difficiles le recours le plus confiant à la divine Providence qui, seule, peut toujours à l'heure qui lui plaît, porter remède aux maux des individus et des peuples.

Lisez, je vous prie, cette circulaire, et croyez à mes sentiments religieusement dévoués en Notre-Seigneur.

GEORGES,

arch.-coadj. de Montréal.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Lundi, le 16 novembre

— La Faculté des sciences et l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences se réunissent conjointement en charge du programme universitaire de 5 heures, poste CKAC. Causerie par le Dr Georges Préfontaine, professeur de biologie à l'Université de Montréal : "L'odyssée fantastique de la guéaule". Programme musical : M. Bernard Vinet, L.S.C., baryton, élève de la classe de chant du professeur Arthur Laurendeau, du Conservatoire National de musique, interprétera les pièces suivantes : (a) "Que deviennent les roses", de Gaston Paulin; (b) Aimer la rose, (Le Rossignol), de Rimsky-Korsakoff. Au piano d'accompagnement, M. André Laurendeau.

— William Hard, journaliste, parlera de la visite à Washington de Grandi, ministre des affaires étrangères d'Italie. Poste WEAF à 6 h. 30.

— Le Père E. Hoey, Pauliste, dépouillera la boîte aux questions, à 6 h. 45, poste WLWL, et à 7 heures 30 la caverne habituelle n'aura pas lieu.

— Irradiation à 8 heures, postes CFCF et WJZ, des discours prononcés au dîner offert par Sir Henry Thornton, président du chemin de fer National du Canada, à une centaine de sénateurs et congressistes américains avant leur départ pour Washington. Ces visiteurs accompagnent M. W. R. Hearst, propriétaire de journaux, et ont étudié Québec, Ottawa et Montréal le fonctionnement de la taxe des ventes.

— Morton Downey, ténor, chantera au poste WABC, à 7 heures 45, et sera accompagné par l'orchestre Jacques Renard.

— Veronica Wiggins, contralto, chantera au poste WEAF, à 9 heures, ainsi que Frank Parker, ténor. L'orchestre sera sous la direction de Harry Horlick.

— Howard Barlow, chef de l'orchestre Columbia, a préparé le programme suivant pour le concert de 9 heures 15, poste WABC : Scherzo du "Songe de la nuit d'été", de Mendelssohn. Sur les cimes des "Impressions d'Italie", de Charpentier. Gigue et finale de "Henri VIII", de Saint-Saëns.

— Le programme de la "Parade des Etats", au poste WEAF à 9 heures 30, sera dédié à l'Oklahoma. Causerie par Charles Webster, et orchestre sous la direction d'Erno Rapee.

Programme français du C.N.R.

Personne suit mieux la parole au public qu'Offenbach, bien connu par ses "Contes de Hoffman", mais on trouve encore du même auteur "Madame Favart", opéra comique en trois actes dont les paroles sont de Chivot et de Duru.

— "Une intrigue secondaire fondée sur les relations de Mme Favart et du Maréchal de Saxe, sert de fond au livret. La partition est une des meilleures de l'auteur et parmi les morceaux les mieux venus, citons "La chanson de l'écluse".

Les extraits de cet opéra comique que rendront à 10 heures, poste CKAC, les artistes des postes du Canadian National lundi soir sont dédiés aux auditeurs de langue française.

— Toscha Seidel, virtuose du violon, sera au programme du poste WABC à 10 heures 30. Détails : Concerto en ré mineur, de Bruch, par Seidel, et l'orchestre. Scherzo, de Dittersdorf, arrangé par Kreisler, accompagnement de Herbert Jaffe. Andante de la 1ère symphonie, de Brahms, par l'orchestre. Presto de la suite en la mineur, de Sinding, par Seidel et l'orchestre.

— A 11 heures, poste WJZ, Ludwig Laurier présentera les pièces suivantes comme programme de l'heure du coucher : Chant de victoire, de Haendel. Ouverture d'Attila, de Mendelssohn. Halka, de Roberts. Andante cantabile, de Tchaikowsky.

Mardi, le 17 novembre

— Le Conservatoire Lassalle, annexé à l'Université de Montréal, sera en charge de la demi-heure universitaire de 5 heures, poste CKAC. Cette émission sera sous la direction personnelle de M. Georges Landreau, qui présentera les plus belles scènes contenues dans les trois premiers actes de l'opéra, tragédie en 5 actes, de Pierre Corneille. M. Landreau fera office de récitant et expliquera les événements qui se déroulent entre les scènes jouées. Les interprètes participant à cette émission seront Mlle Suzanne Paquette (Sabine), Jeannette Brouillette (Julie), Gabrielle Dupuis (Camille), et M. Héliodore Parent (Horace). Mlle Paquette et Brouillette et M. Parent sont professeurs au Conservatoire Lassalle, et Mlle Dupuis est diplômée universitaire de cette même école.

— "Christ, our Lawgiver", tel sera le sujet de la causerie religieuse prononcée à 6 h. 45, poste WLWL, par M. l'abbé George G. Murdoch; et à 7 h. 30, autre causerie par M. l'abbé J. A. Daly, intitulée : "A Catholic looks at the world".

— A 7 h. 45, poste WABC, Morton Downey, ténor, chantera, accompagné par l'orchestre de Jacques Renard.

L'HEURE PROVINCIALE

— Mlle Hélène Germain, pianiste, sera l'artiste principale de l'heure

Provinciale, à 8 heures, poste CKAC.

Détails :

1. Causerie : "L'Hygiène mentale scolaire". Dr Alexandre Marcolle, médecin psychiatre du Service de santé de la ville de Montréal.

2. Ouverture : "Le Carillonneur", A. Gauwin.

3. "La Voix des Clochers". Poème Symphonique d'Estéban Marti. Solistes : Mlle Fabiola Poirier, Anna Malenfant, M. Charles Goulet.

4. Piano : a) "Rhapsodie en si mineur", Brahms; b) "La boîte à musique", Dédot de Severac. Mlle Hélène Germain.

5. Orchestre : "La Chanson du Houblon", (Extrait de "La Fiancée du Tsar"), Rimsky-Korsakoff.

— A 8 h., poste WEAF, Julia Sanderson et Frank Crumit seront les deux vedettes du programme. Musique de scène sous la direction de Jack Shikrel.

— A 8 heures aussi, au poste WJZ, causerie par Faith Baldwin, et programme musical interprété par les artistes suivants : Lois Bennett, soprano; Mary Hopple, contralto, un quatuor à voix d'hommes. Orchestre sous la direction de Don Voorhees.

— Programme de fanfare à 8 h. 30, poste WEAF, sous la direction de John Phillip Sousa. Chant par James Melton, Lewis James, ténors; Phil Dewey, baryton; Wilfred Glenn, basse.

— Divers programmes d'orchestre se succéderont au cours de la soirée aux postes WABC, WEAF, WJZ. Les détails des pièces exécutées manquent, y compris celles du programme de Ludwig Laurier.

Alfred AYOTTE

Postes locaux

LUNDI, 16 NOVEMBRE 1931

CKAC

3.45 Clôture de la Bourse de Montréal et de la Bourse de New-York.

5.00 Cours de vulgarisation de l'Université de Montréal.

5.30 Cours du Conseil national d'éducation.

6.10 Disques.

7.45 Disques.

9.00 Programme du C.N.

10.00 Réclat de piano et de poèmes.

10.30 Orchestre Jack Denny.

11.00 Nouvelles.

CFCF

7.30 Madame Terroux, pianiste.

7.45 Programmes commerciaux.

9.00 Comédies.

10.30 Saynètes et nouvelles.

10.45 Les Mores, chanteuse. NBC.

11.00 Heure et fermeture.

MARDI, 17 NOVEMBRE

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.

9.00 Mélodies du matin.

9.15 Bonjour madame.

9.30 Soli de piano.

9.45 Chansons.

10.00 Mélodies populaires.

10.30 L'ouverture de la Bourse.

10.45 Heures de courses aux magasins.

11.00 Poèmes symphoniques.

Ouverture : La force de la destinée.

Intermezzo : 3ème acte de l'opéra "Les Joyeux de la madone", de Goldmark.

Goldmark's Cake Walk, Wolf Ferrari.

Intermezzo : Cavalleria Rusticana, de Mascagni.

A un lys d'eau, de MacDowell.

Finale 4ème symphonie, Tchaikowsky.

11.30 Disques.

11.45 Le Pape et le monde.

12.00 Midi : Trio de concert.

12.30 Bourses de Montréal et de New-York.

12.45 Réclat d'orgue.

1.15 Lunch du club Rotary.

3.45 Clôture de la Bourse.

4.00 Heures de courses aux magasins.

Anchor-Donaldson.

5.00 Cours de vulgarisation de l'Université de Montréal.

5.30 Emission du Conseil National d'éducation.

10.00 Comédie.

6.30 Le Pape Noël.

7.00 Disques.

7.30 Ensemble à cordes.

7.45 Disques.

8.00 Heure provinciale.

9.00 Chant et orchestre.

10.00 Souvenirs. NBC.

10.30 Heures de courses aux magasins.

11.30 Orchestre Jack Denny.

CFCF

8.30 Mélodies matinales.

9.00 Refrains favoris.

9.45 Programme négre. NBC.

10.00 Disques.

12.30 Orchestre Rosebrook. NBC.

1.00 Cours de Bourse.

1.30 Lunch du Kiwanis.

2.00 Disques.

3.45 Clôture de la Bourse.

4.00 Heures de courses aux magasins.

Anchor-Donaldson.

5.00 Emission du Conseil National d'éducation.

10.00 Comédie.

6.30 Le Pape Noël.

7.00 Disques.

7.30 Ensemble à cordes.

7.45 Disques.

8.00 Heure provinciale.

9.00 Chant et orchestre.

10.00 Souvenirs. NBC.

10.30 Heures de courses aux magasins.

11.30 Orchestre Jack Denny.

Longueurs d'ondes en mètres et nombre de kilocycles des postes ci-haut mentionnés :

Postes Mètres Kilocycles

CKAC 411 730

CFCF 291.3 1030

WEAF 494.3 600

WJZ 394.5 760

WABC 348.6 860

WGY 379.5 790

WLWL 272.6 1100

WTIC 287.8 1060

Ouvrages du

Dr Georges Surbled

Nous venons de recevoir :

LA VIE DE JEUNE GARGON

LA VIE DE JEUNE HOMME

LA VIE DE JEUNE FILLE

LA VIE A DEUX

Chaque volume, 60 sous franco.

Les quatre volumes pour \$2.25 franco.

SERVICE DE LIBRAIRIE

DU DEVOIR

430 rue Notre-Dame est, Montréal.

RICHARD GORDON qui personnifie Sherlock Holmes à la N.B.C.

La bibliothèque Saint-Sulpice

Sa réouverture — Le cercle Sainte-Marie de l'A.C.J.C. prend l'initiative d'un mouvement

Le cercle Sainte-Marie de l'A.C.J.C. vient de prendre l'initiative d'un mouvement pour obtenir la réouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice. Le président du cercle, M. Alban Flamin, a écrit à M. Aegidius Fautoux pour lui dire que toute la jeune élite montréalaise, les étudiants et les futurs étudiants, ne veulent pas être privés de ce centre intellectuel, si bien situé au centre de la ville et si riche de livres et de documents. M. Flamin a répondu en remerciant M. Flamin de ce que les jeunes viennent prêter main-forte aux amis de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Leurs réclamations, quelque pressantes qu'elles aient été, dit-il, ne semblent pas jusqu'ici avoir rencontré une oreille favorable, mais ils se reprennent à espérer en voyant venir à leur rescousse cette ardente et enthousiaste jeunesse.

Les formules de requête que fait circuler le Cercle Sainte-Marie sont rédigées en ces termes : "Attendu que la Bibliothèque Saint-Sulpice est appelée à rendre, comme par le passé, des services indispensables aux Canadiens français, et surtout à la jeunesse étudiante de la Cité de Montréal, nous, soussignés, élèves de... demandons respectueusement



Effroi nocturne

Novembre. Le vent corne au carrefour des nuits.
Le sol craque. Le gel mordace fend les roches.
Ecoutez, des lointains, ce teintement de cloches.
Oh! le nocturne effroi qui fige l'eau des puits!

Aux flèches des clochers des laines s'effiloquent.
Sur la pente des toits dansent d'étranges bruits.
Hou! Hou! Le froid parcourt le cycle des minuits!
Le ciel rugueux s'est teint d'une rougeur de torches...

Et voyez-vous, là-bas, vers les horizons noirs.
Par les chemins bleutés que cinglent les rafales.
Grandir, lugubrement, la horde fantomale

Des spectres qui, fourbus de traverser les soirs
Au galop clair-sonnant de leurs rousses caïsses.
Chancellent, aux perrons branlants des vieux manoirs?
— Clément MARCHAND
(en la fête des morts)

Novembre 1931.

Les progrès de l'hygiène à Montréal

Le Service de Santé vient de distribuer le rapport de ses opérations, portant sur l'année 1930. Il est manifestement impossible d'en faire une analyse complète au cours d'un simple article. Aussi, nous contenterons-nous d'en signaler quelques points plus saillants.

La mortalité infantile retient d'abord notre attention. On constate avec satisfaction sa diminution constante et graduelle. Ce symptôme satisfaisant devient plus évident si on le fait porter sur une période de quelques années. Ainsi le taux moyen des années 1921-25 a été de 146 par mille naissances, tandis qu'il est descendu à 127 pour la moyenne des années 1926-1930, soit un bénéfice de 400 vies par année.

L'explication de cette amélioration est fournie au chapitre de l'hygiène de l'enfance. On y lit, en effet, qu'il y a à Montréal 36 consultations de nourrissons opérées par le Service de Santé, 18 par la Fédération d'Hygiène Infantile et 14 par la "Child Welfare Association", soit un total de 68. Les opérations de ces centres de puériculture peuvent se résumer par les chiffres suivants:

	Ins-crip-tions	Con-sulta-tions	Visites domiciliées
Municipales	3,644	48,984	41,325
Féd. d'Hygiène Infantile	6,325	82,998	29,233
Child Welfare	2,325	22,121	11,804
Totaux	14,294	150,103	82,362

Ces chiffres démontrent un grand effort en faveur de la protection de la vie et de la santé de nos enfants. A eux sont dus incontestablement les résultats probants signalés tantôt. Mais, il faut les intensifier davantage. Pour y réussir, il est indispensable que la population collabore pleinement aux œuvres qui se mettent sans compter à sa disposition.

Le rapport de la division des maladies contagieuses marque aussi une grande activité. On s'y est occupé de près de 16,000 cas divers. Ces cas ont motivé plus de 7,000 visites par les médecins et plus de 23,000 visites par les infirmières du service.

De plus, on y constate une lutte agressive contre la diphtérie, puisque 11,532 enfants ont été vaccinés contre cette maladie au cours de l'année 1930. C'est là un progrès notable réalisé sur les années précédentes. Les familles se prévalent de plus en plus de ce moyen simple de préserver sûrement les enfants. Mais il convient de continuer le travail puisque cette maladie, pourtant évitable, nous a causé en 1930 pas moins de 930 cas et 83 décès. Constatons toutefois avec satisfaction que ces chiffres marquent de notables améliorations sur ceux des années précédentes. Que toute la population s'empresse de bénéficier de plus en plus des grands avantages de la vaccination contre la diphtérie et cette maladie sera complètement vaincue.

La Commission d'Hygiène, qui est entrée en fonction en 1930, marque un autre progrès qu'il convient de signaler.

Toute la population doit être unanime à féliciter le Service de Santé pour le travail considérable qu'il exécute dans le meilleur intérêt de tous.

(Par la Fédération des Œuvres Sociales de Santé.)

Les à-côté de l'Histoire

LE "CABINET NOIR"

Il importe que le destinataire d'une lettre en connaissance de son contenu. Au XVIIIe siècle, le détournement d'une lettre chargée entraînait la peine de mort; pour détournement simple, c'étaient les galères ou le bannissement. Aujourd'hui, tous les fonctionnaires des postes prêtent serment de respecter le secret des lettres.

Cependant, le plus terrible ennemi du secret postal ne pouvait manquer d'être le gouvernement lui-même, intéressé à intercepter les secrets utiles à connaître pour l'Etat. Sous Louis XV, fonctionnait régulièrement le "cabinet noir", où se pratiquait ce que Beaumarchais appelle "l'art du ramollissement des cachets". Le moyen employé était la vapeur d'eau, ou une lame de canif chauffée que l'on glissait sous la cire. Pour les grands personnages, dont on ouvrait régulièrement la correspondance, pour les ambassadeurs étrangers entre autres, on possédait de faux cachets. Des rapports étaient régulièrement adressés au roi avec des extraits.

Les gouvernements changent, le cabinet noir change de nom, mais il continue d'exister. L'empereur a le "bureau secret", dont les frais s'élèvent à 600,000 francs, et la Restauration le conserve.

Au lendemain de la révolution de 1848, Etienne Arago, nommé directeur des Postes, voulant supprimer le cabinet noir, visita en vain tout l'hôtel; il ne put jamais découvrir l'endroit où il était; on en avait muré la porte. De même sous le Second Empire, on promena cinq députés de la cave au grenier pour leur prouver que ce fameux bureau était une légende. Mais ce qu'on négligea de leur dire, c'est qu'il fonctionnait au ministère de l'Intérieur.

Pensée

IL FAUT AVOIR SOUFFERT

De toutes les choses que l'homme doit apprendre et qu'il lui est impossible de deviner, la plus secrète est la souffrance. Celui qui n'a pas souffert, aurait-il le cœur le plus tendre et l'esprit le plus pénétrant, ne peut rien connaître à la souffrance des hommes, il en parle comme l'aveugle disserte des couleurs.

De là vient l'incapacité radicale et absolue où se trouvent ceux qui n'ont pas souffert, de consoler ceux qui souffrent; rien ne remédie à cette incapacité, ni la plus tendre affection, ni la plus extrême dévouement. L'expérience seule de la douleur peut briser cette glace et donner le don de consolation.

ABBE PERREYVE.

MICHELLE LE NORMAND (Madame Léo-Pol Destrogers): *Autour de la Maison*. (Illustrations de Madame Lionel de Bellefeuille).

Un des plus grands succès de librairie du Canada français, ce livre, dont la troisième édition vient de paraître, en est à son sixième mille. "Livre immortel" chef-d'œuvre du terroir, ainsi le qualifiait notre poète Albert Lozeau à sa parution. Rempli d'originalité, de talent, les échos.

Au comptoir, \$1.00; franco, \$1.05.

Des robes modernes avec les couvertures "Ponchos"



Les "Ponchos" viennent de faire leur apparition à Toronto, Ont. On voit ici deux dames portant de ces couvertures, dans lesquelles des ouvertures sont faites pour passer la tête; elles sont bordées de satin à l'encolure. On les glisse par-dessus la tête pour les enrouler ensuite autour de la taille. Celle de gauche est bleu royal, et l'autre est vert foncé avec rayures écossaises vert pomme.

FAITS ET GLANES

LA PASSION SCULPTÉE SUR UN NOYAU DE PÊCHE

Propertius de Rossi, femme sculpteur, qui vivait au XVIe siècle à Bologne, cultivait de bonne heure tous les beaux-arts. Elle taillait, sur des noyaux de pêche, des sujets d'une délicatesse et d'une élégance extrêmes.

On cite, entre autres œuvres, sculptées sur un seul noyau de pêche: "la Passion" de Jésus-Christ avec les apôtres, les bourreaux et une infinité de personnages. Enhardi par ces petits ouvrages, elle entreprit des travaux plus importants et exécuta divers morceaux qui lui furent commandés par le Sénat de Bologne. Elle se vit recherchée par tout ce que Bologne avait de plus distingué.

DE L'ARENE AU CLOITRE

Mlle Mya Hollaré, jeune Péruvienne, qui s'est acquise une grande renommée dans toute l'Amérique du Sud comme femme toréador, et à laquelle on avait donné le titre de "Reine des arènes", a décidé d'entrer au cloître et de se vouer à la vie religieuse.

Mlle Mya Hollaré est la fille d'un toréador connu. Au cours de son activité taureau-machique, elle a tué plusieurs centaines de taureaux; elle fut grièvement blessée d'un coup de corne. Elle a aujourd'hui 24 ans et a déjà gagné une grande fortune qu'elle a offerte au cloître de Pasco où elle va se retirer.

Aux anciennes du pensionnat de Lachine

Les Sœurs de Sainte-Anne conviennent cordialement à l'Alma Mater sans autre invitation — toutes les anciennes élèves du Pensionnat de Lachine, pour la fête annuelle du 21 novembre à 1 h. 30.

\$500.00 en argent ou cinq voyages

Les personnes dont les noms suivent ont souscrit au tirage qui aura lieu le 2 décembre au bureau de l'Annonciateur Saint-Joseph des Convalescents.

Mmes T. Préfontaine, N. Girouard, P.-X. Godin, H. Lussier, H. Hébert, L. De L. Robitaille, A. Gervais, H. Poltron, A. Bastien, C. Daunais, L.-T. Dick, J. Piché, A.-E. Lamoureux, M. T. Bonin, J.-O. Lévesque, J.-B. Delage, O. Duchesneau, B. Coriveau, J.-B. Chénier, L. Denis, J. Gervais, A. Dorion, A. Lefebvre, H. Forget, W. Fitch, J.-E. Roy, H. Dupuy, de Longueuil, H. Taschereau de Longueuil, J. Thérèse, de Saint-Hyacinthe, F. Perrault, de Philippi, J. Delisle, de Drummondville, C. Desrochers, de Saint-Hyacinthe, A. Bergeron, de Québec, A. Lorrain, de Buckingham, M. Laurin de Longueuil, A. Houle, de Saint-Hyacinthe, M. l'abbé H.-O. Forget, M. l'abbé L.-P. Phaneuf, d'Iberville, Dr J. Arpin, Dr J.-M. Brisbois, de Longueuil, la Maison Bousquet, Pensionnat de Sainte-Anne, Lachine, MM. A. Trudel, A. Hébert, A. Labrière, J.-A. Oulmet, A. Labelle, E. Barthelette, E. Oulmet, S. Monarque, M. Perron, M.-J. Dubuc, P. Langelier, M. T. Talbot, A. Favreau, P. MacKay, d'Orléans, J. A. Bouchard, E. Lafrenière, de Longueuil, J.-A. Chevrier, de Rivière, E. Flynn, de Petite-Rivière, D. Thériault, de Lachine, E. Piquette, de Philippi, de L.-J. Brail, de Longueuil.

Les dames organisatrices de ce concours de charité prient les personnes qui ont souscrit de leur remettre les billets de leur concours de charité de bien vouloir les retourner au \$100 ou 10 billets pour \$2. Les 9e et 10e billets d'un livret sont attribués à la personne qui aura vendu les huit autres billets séparément. Pour renseignements ou souscriptions, veuillez vous adresser à l'hôpital Saint-Joseph des Convalescents, 4555 rue de Berri, F.A.K.I.R. 1221. Des billets sont aussi en vente à la librairie Granger, 56 Notre-Dame ouest, à la Pharmacie Guérin, Terminus de Trarway, à la maison Ed. Archambault, 500, rue Sainte-Catherine est.

Concert au Windsor

L'Assemblée Ville-Marie des Filles du Canada, offrira un concert demain soir, à l'hôtel Windsor.

S'adresser, pour renseignements, à Mmes Arthur Monette, F.A.K.I.R. 2106; Albert Gagné, Almerst 2106, et à Mlle Cécile Racine, CRescent 0774.



"PARIS"

dont la TABLE (vins compris) fait les délices des gourmets.

De N.-Y. et retour, 4 jours tous frais compris, cabine intérieure.

\$50.

Cabine extérieure... \$60.

Départ de N.-Y. le 25 Nov.

— 1 journée aux Bermudes

— retour le 29 Nov.

Nulle prime américaine

Nulle taxe — nul passeport

S'inscrire sans retard.

Le DEVOIR--Voyages

430 NOTRE-DAME EST

Tél. HARB. 1241 - Montréal

Les funérailles de Mlle Milette

A Saint-Louis-de-France

Les funérailles de Mlle Angèle Milette, ancienne secrétaire de feu M. G.-N. Ducharme, président de la *Sanctification*, ont eu lieu samedi matin, à 8 h. 30, à l'église Saint-Louis-de-France.

Le curé de la paroisse, M. l'abbé J.-A. Paiement, a fait la levée du corps. M. Bernard, P.S.S., de l'Hôtel-Dieu, a chanté le service, assisté comme diacre et sous-diacre par MM. les abbés J.-B. Moreau et L. Beaudry. Assistants au choeur: MM. les abbés J.-M. Melançon, Ernest Rivest, L.-J. Rodrigue, de Ste-Thérèse, L.-J. Brossard, Joseph Lavigne et plusieurs autres.

La chorale, sous la direction de M. Joseph Saucier, a chanté une messe de Perosi. M. A. Létourneau tenait l'orgue. Les solistes étaient MM. Paul Trotter, Gaston Nolin, le Dr W. Descoteaux, A. Morency, L. Proulx, Léopold Fortin, J. G. Bernier, Aurèle Allaire, J.-G. Bernier, Germain Lefebvre et Félix Desrochers.

Conduisaient le deuil: Les frères de la défunte, Albert et Alphonse Milette; ses neveux Michel et Claude Milette; ses cousins J.-E. Robillard, Tancrède Robillard, Edmond et Arthur Héroux, Albert Jolicoeur, Charles-Henri Jolicoeur, Narcisse, Alexandre, Georges et Oscar Ducharme, Marcel Rainville, R. L. Charlton, Georges Pelletier, Charles Robillard, Arthur Robillard, Vidal Héroux, Arthur et Henri Milette.

Suivaient dans le cortège: MM. J.-H. Brossard, Adolphe Côté, notaire, D. Chartrand, Georges Bachand, Edouard Morin, R. Dubord, Avila McLeod, A. Hallé, W. Granger, H. McLeod, A. Aré, C.-E. Ducharme, G.-O. Milette, J.-E. Héroux, Louis Baril, cap. H. Denis, G.-O. Lavallée, C. Rodrigue, L. Bernier, J.-A. Jacob, L.-M. Lymburner, vice-président de la *Sanctification*; J.-N. Cabana, directeur; Arthur Vallée, directeur; Paul Labrecque, J.-O. Labrecque, J.-C. O. Labelle, J.-A. Turcotte, Jean Pasquin, secrétaire de la *Sanctification*; J.-H. Langevin, A.-R. Gagné, avocat; Wilfrid Dechesne, Pierre Camet, Albert Mervault, Dr J.-E. Desrochers, J.-A. Bouvier, Dr P.-E. Riopel, Dr J.-R. Pépin, Adrien Prud'homme, Chs-Henri Desjardins, Arthur Laramée, Félix Desrochers, Roland Collard, L. Martel, G.-E. Léonard, J.-A. Karch, J.-A. Thivierge, Marcel Karch, E. Lavigne, P.-A. Gagnon, E. Drapeau, J.-R. Carmel, R. P. Larocque, L. Chauvin, Philippe Masson, Hercule Masson, J. Duhamel, A.-A. Audet, Joseph Collard, Henri Tardif, Philippe Clerk, Dr J.-M. Badaux, Eugène Moreau, L.-J. Doucet, Philippe Trotter, Charles Hudon, H.-A. Moreau, L. Barry, F. Bachand, L. Filion, L.-J. Cartier, Victor Galupoli, Claude Robillard, Dr Léopold Masson, Henri Tournant, Emile Golas, E.-R. Angers, c.r., J.-P. Trudel, Philippe Girard, Adolphe Archambault, O. Guérin, F. Lépine, Albert Roch, O. Morency, J.-O. Beaudet et plusieurs autres.

CHEZ EATON celanese

pour vos cadeaux de Noël!

Une exposition de 4 chambres au rayon des draperies montre comment égayer votre demeure en faisant des coussins, draperies de coiffeuse, rideaux, paniers et mille jolis articles en CELANESE.

Mademoiselle Mais,

Représentante de Celanese, sera ici mardi et mercredi de 10.30 a.m. à 12.30 p.m., et de 2.30 à 5.00 p.m.

Mardi, à 2.30, elle parlera de la décoration des chambres à coucher et salles d'enfants.

Consultez Mademoiselle Mais...

... puis voyez les deux boudoirs — un de nuance orchidée — l'autre en combinaison frappante de blanc, rouge et noir; et les 2 chambres à coucher où tout est en délicatesse harmonie... vous aurez de nombreuses idées charmantes pour vos cadeaux des fêtes.

Spécialement réduit!

Voile de Celanese de 36"

Mardi, la verge .55

Autre spécial rare en

Voile de Celanese de 48"

Mardi, la verge .65

Au sixième chez Eaton — Rue Ste-Catherine

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

"Théâtre blanc"

C'est le 18 novembre, à la salle Saint-Sulpice, que sera donnée une superbe soirée organisée sous la direction de Mme Eugène Lassalle, pour venir en aide aux déshérités de la vie. On se saurait trop exhorter le public à se rendre nombreux pour encourager les artistes du Théâtre Blanc qui se dévouent ainsi à une œuvre aussi charitable et méritoire.

En effet ces jeunes filles diplômées du Conservatoire Lassalle comprennent jusqu'à quel point elles se doivent d'apporter leur part aux généreux efforts de chacun pour soulager la misère. Cette soirée, sous la présidence de M. Louis Bouhier, P.S.S., curé de Notre-Dame, est au profit des Conférences Saint-Vincent de Paul.

Nul doute que tous comprendront que c'est une belle occasion pour eux de faire la charité tout en jouissant du beau programme que présenteront les membres du Théâtre Blanc du Conservatoire Lassalle.

Il reste encore de bonnes places. Qu'on se hâte de se procurer ses billets puisqu'il ne reste que deux jours avant ce concert; on n'a qu'à s'adresser chez Edmond Archambault, 500, rue Sainte-Catherine est.

Aux Ecoles ménagères Provinciales

Demain, mardi, le 19 novembre, à 2 heures p.m., aux Ecoles ménagères provinciales, 461, rue Sherbrooke est, démonstration culinaire.

CREME AUX HUITRES ASPIC AU POULET GARNITURE DE LEGUMES GATEAU ROULE PRUNEUX A L'ORANGE

Il reste encore quelques places aux cours pratiques de cuisine lundi ou mercredi soir, ainsi qu'aux cours de couture jeudi et vendredi.

Feu M. Hector Monette

Saint-Hyacinthe, 16 (D.N.G.) — M. Hector Monette, agent d'assurance avantageusement connu de Saint-Hyacinthe et de la région, est décédé samedi matin à l'âge de 53 ans et dix mois. Il laisse outre sa femme, née Lapiere, Lina, un fils, Maurice, de cette ville, son père Théodule Monette, de Montréal, son frère, Ovide, de Longueuil; trois sœurs, Mmes Marie-Louise, Berthe et Blanche, de Montréal, ses beaux-frères, Victor Lapiere, de Saint-Hyacinthe, Valmore, de Saint-Paul, et Adélard, de Montréal; ses belles-sœurs: Mme Gédéon Vepré, de Saint-Hyacinthe, Mme Vepré Charon, de Saint-Hyacinthe, Mme Duchesne et Mme Louis Demers, de Montréal.

Le défunt fut un des fondateurs de l'Association des Fanfares de la province de Québec dont il était le président depuis deux ans. Il faisait partie de la Philharmonique depuis 36 ans.

Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 h. à l'église cathédrale.

A Saint-Irénée

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, section St-Irénée, organise pour demain soir une partie de euchar, à la salle du collège St-Irénée, 3420 rue Albert, sous la présidence de M. Maurice Gabbas.

L'Amicale du Collège Saint-Henri

L'Amicale du Collège Saint-Henri invite tous les anciens de ce collège à son concert-boucan de la Sainte-Catherine, le 23 novembre prochain, à 8 heures du soir. La soirée commencera par une courte réunion générale afin de éter les bases des fêtes du soustentement du Collège St-Henri, en mai 1932.

Plusieurs prix de présence seront tirés au sort. L'entrée est gratuite. L'entrée de la salle est située au bas de la tour du Collège, rue Saint-Jacques.

Feuilleton du "DEVOIR"

TROIS JEUNES FILLES ET UNE IDÉE

par VICTOR FELI

(Suite)

— J'exige, en outre, continua Mme Delmarre, que tu n'entraînes pas tes sœurs, en particulier Madeleine, à enfreindre jamais aucun point de cet arrangement d'hygiène et de soins.

— Ah! mon Dieu, non! assura-t-il, vraiment surpris. Elles feront tout ce qu'elles voudront! Qu'est-ce que ça peut me faire?

— Oui... c'est évident! J'oubliais encore qu'elles ne te sont rien... pas plus que moi!

— André resta coi, vexé par cette logique, mais, poliment, il prit la main de sa mère et la baisa en sou-

riant.

Mme Delmarre la retira:

— Est-ce que, dans l'intimité, on baise la main à une mère, s'écria-t-elle, à une maman! On se jette à son cou, oui...

Mais elle s'arrêta et dit avec amertume:

— Allons, je m'oublie encore.

Elle allait se diriger vers la porte, lorsqu'elle regarda sur le bureau de son fils. Ses yeux parcoururent quelques papiers qui y étaient éparés, un carnet couvert de chiffres, un journal financier. Une stupéfaction se transforma en physionomie lorsqu'elle releva son regard sur le

jeune homme.

— C'est cela que tu appelles travailler?

— Mais oui! mais oui!

Et le visage impassible d'André s'anima.

Il saisit le carnet, prit un crayon, et s'approchant de sa mère, lui fit rapidement une démonstration de Bourse.

— C'est bien, dit à voix basse Mme Delmarre, mais couche-toi, André.

— Mère, encore un instant, vous m'avez interrompu.

Et vivement, il reprenait sa place, près de la table à écrire.

La jeune femme regarda une minute la tête brune inclinée sur les papiers d'affaires... d'affaires d'argent... puis elle soupira et sortit, sans que son fils, rendu à ses combinaisons, s'en fût aperçu.

Elle s'en alla à pas lents, tout entière au passé. Ah! comme il nous tient, le passé! Elle se revoyait, petite fille, entrant en courant dans le cabinet de son père, le gros banquier, dont la tête grise inclinée — comme celle d'André — sur des colonnes de chiffres, se relevait sévé-

rement, et une voix dure grondait:

— Va-t'en! Tu me déranges!

Plus tard, elle entra de même dans le cabinet de son mari, souriante, affectueuse, cherchant à rapprocher d'elle celui qui restait, à ses côtés, un étranger. Oui, toujours un étranger, distant, froid, mais d'une courtoisie irréprochable.

Et de même encore, la tête brune, si semblable à celle de son fils, se relevait avec lenteur vers la jeune femme, et une voix blanche disait sur un ton de regret poli, mais si ferme:

— Je suis désolé, ma chère amie, mais j'ai un travail pressant.

Et, cérémonieusement, vraiment irréprochable, il la reconduisait...

Elle avait tant souffert entre ces hommes qui, jamais, n'avaient compris son cœur, ces hommes qui la torturaient... et comme elle était rentrée dans sa chambre, elle s'assit, distraite, remuant ses souvenirs, les souvenirs de ces vingt années, les égrenant l'un après l'autre, jusqu'au plus tragique de tous, celui de ses dix-huit ans, où la volonté paternelle avait brutalement

écrasé son rêve, le rêve si cher, si profond, si tendre, et parce qu'elle n'était alors qu'une enfant sans mère, nul ne l'avait défendue! Elle avait dû plier sous le joug de fer de ce père dont le seul culte était l'argent! Qu'elle avait souffert! et fait souffrir! oh! si involontairement! un être de tendresse, brisé d'un amour délicat et élevé! Faire souffrir! La plus triste chose imaginable! Une vague d'indicibles regrets accourut des profondeurs lointaines du passé et se joignit à sa torture actuelle, à sa défaite maternelle.

Son fils! son fils! ce jeune, sans nulle fraîcheur de sentiments, sans joyeux élan, sans enthousiasme, sans dévouement, sans cœur, oh! mon Dieu! sans cœur! son fils! Ah! il n'avait rien pris de sa mère! tout, en lui, était l'exacte image de son père, impassible, froid, calculateur... Ne songeant point à se coucher, au contraire, fébrile, désolée, elle errait à pas inconscients, murmurant parfois:

— Quelle faillite! mon fils! mon fils!

Puis elle ajouta tout à coup:

— Mon mari! Mon père!

Soudain, elle s'immobilisa. De la nuit du temps écoulé surgissait le regard éperdu, passionné! Un visage d'homme bouleversé d'émotion, des lèvres tremblantes, qui n'avaient jamais prononcé que des mots d'honneur, de loyauté, de générosité...

Oui, oui, elle avait eu ce noble amour! et on l'avait jetée à l'autre, le mari sec et railleur!... Elle s'était battie de nouveau dans un fauteuil. Une révolte sans nom la secouait. Qu'avait-elle été aux mains de ces hommes qu'aucun sentiment de bonté ne pouvait émouvoir? Un jouet! Moins que cela! Rien!

Quelques minutes s'écoulèrent. Les remous de jadis l'entraînaient toujours, et toujours revenaient battre au présent dur et poignant. Enfin, elle se leva et commença à se dévêtir; mais des larmes s'échappèrent de ses yeux, et de violents maux de tête la saisirent. Elle se dit qu'elle ne pourrait dormir et s'appuya à la fenêtre pour rafraîchir son front brûlant. La nuit était merveilleuse, si claire, si parfumée de senteurs exquises. Au

COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES
EN RACCOURCI

Les pâtes et papiers

La valeur brute de la pulpe et du papier, fabriqués au Canada en 1930, fut de \$215,674,246. Quatre-vingt-neuf pulperies ont fabriqué l'an dernier 3,617,345 tonnes de pulpe. Dans soixante-deux papeteries on a manufacturé 2,926,787 tonnes de papier, estimées à \$173,626,383; le papier-journal a compté pour 85.3 pour cent de cette quantité totale. La production canadienne de papier-journal fut de 95 pour cent plus considérable, l'an dernier, que celle des États-Unis.

Les exportations de pulpe de bois du Canada en 1930 se sont élevées à 760,220 tonnes, estimées à \$39,059,979, tandis que celles du papier et des objets en papier avaient une valeur de \$138,440,242. L'an dernier les États-Unis ont acheté du Canada des produits de papier canadien pour une valeur de \$133,280,932. Les exportations de papier-journal du Canada ne le cèdent maintenant qu'aux exportations de blé de ce pays et dépassent celles du papier-journal du reste du monde.

La récolte des pommes de terre

La récolte des pommes de terre au Canada cette année est très abondante. Les estimations préliminaires officielles placent le rendement total pour 1931 à 92,558,330 boisseaux, cultivés sur 576,200 acres, contre 80,401,600 boisseaux venant de 571,300 acres en 1930. Le rendement moyen cette année fut à peu près de 160 boisseaux l'acre. L'an dernier la production moyenne par acre fut de 140 boisseaux. Les pommes de terre sont cultivées pour le marché dans toutes les provinces. Le rendement des autres récoltes de racines est aussi donné cette année comme de beaucoup supérieur à celui de l'an dernier.

L'industrie automobile

La fabrication des automobiles canadiennes a augmenté en août à 4,544 voitures, un gain de 7 pour cent sur les 4,220 voitures manufacturées en juillet, qui fut le mois le moins actif de l'année jusqu'à date. De quatre mois, août fut le premier à indiquer une augmentation sur le mois le précédant immédiatement, selon les rapports officiels. Cependant, le rendement fut moindre que la moitié de celui du mois correspondant de 1930, pendant lequel 9,792 voitures furent fabriquées. Prenant pour base le rendement de longue durée — de 1919 à 1928 inclusivement — la production fut une avance de deux points et atteignit 27 pour cent de la normale. Pendant huit mois de 1931 la production fut de 7,489 voitures contre 130,665 dans l'année correspondante de 1930. Les statistiques des Douanes, pour la période à partir du commencement de l'année jusqu'à la fin d'août, indiquent des importations de 8,209 voitures et des exportations de 12,257 voitures, en comparaison de 19,156 et 31,390 pour les importations et exportations respectivement, au cours de la même durée de 1930.

La douane des messageries

Au service douanier des messageries de Montréal, les perceptions reçues en septembre 1931 s'élevaient à \$199,815. Les déclarations d'entrée étaient au nombre de 2,865 et les colis livrés, 12,242. **Montreal L. H. and P.**

La dernière livraison de la Gazette officielle de Québec publie l'avis que la "Montreal Light, Heat and Power, Co." s'adressera à la Législature de la province de Québec, dès la présente session, pour la passation d'une loi amendant sa charte, pour donner effet au Règlement No 25 de la compagnie concernant les actions des clients et employés en enlevant la restriction quant à la valeur nominale des coupures des bons, débiteurs ou autres valeurs que la compagnie peut émettre.

Ce bill a pour but de donner suite à la résolution qui a été adoptée de la dernière assemblée générale des actionnaires de la Montreal L. H. and P., à propos des actions souscrites par la clientèle.

International Paper

Le brigadier-général J. B. White vient d'être élu, par les directeurs de la compagnie, vice-président de la "Canadian International Paper Company".

Un emprunt provincial

On mande de Québec que le premier ministre, M. Taschereau, annoncera sous peu un nouvel emprunt provincial de dix à douze millions de dollars, à cinq ans, portant intérêt à 5 pour cent. Le produit de cet emprunt servirait à répondre aux besoins causés par la situation économique actuelle. L'emprunt serait lancé au Canada et on prévoit qu'il serait souscrit dans la province de Québec.

Colonie et Protectorat de Kenya (autrefois le Protectorat de l'Afrique orientale, auquel les avantages du tarif de préférence britannique furent accordés le 25 janvier 1931).

Colonie et Protectorat de Nigéria (autrefois le Protectorat de la Nigéria du Nord et la Colonie et Protectorat de la Nigéria du sud, auxquels les avantages du tarif de préférence britannique furent accordés le 25 janvier 1931).

La sphère britannique des Camerouns, la sphère britannique du Togo, la Nouvelle-Guinée et Chypre.

J.-Paul BENOIST, C.P.A.
COMPTABLE PUBLIC LICENCIÉ
SPECIALITES: Vérifications municipales, scolaires, commerciales et industrielles
467, rue St-François-Xavier - Ch. 205
Tél. MARQUETTE 5339

LE MARCHÉ
DES VIVRES

PRIX DE GROS A MONTREAL

(Prix au boisseau pour commandes au comptant.)
Blé dur no 3 71.5
Blé dur no 4 70.5
Orge no 4 51.5
Avoine no 3 42.5
Avoine d'alimentation no 1 41.5
Maïs d'Afrique-Sud 60.5

FARINES

(Prix au boisseau. Escompte de 10 sur le baril pour commandes au comptant.)
Première patente 85.10 à 85.30
Seconde patente 84.50
Forte aboulangier 84.40 à 84.45

ENGRAIS

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)
Son 220.25
Gru rouge 221.25
Gru blanc 228.25

FOIN

(Prix la tonne.)
Extra no 2 112
No 2 111
No 3 83

BEURRE

(Prix la livre aux détaillants.)
De crémère, en boîtes 23.5
De crémère, en blocs 24.5

FROMAGE

De nébec 115
D'Ontario 10% à 10%

OEUFS

(Prix la douzaine aux détaillants.)
Spéciaux 60.5
Extras 55.56
Premiers 48.50
Seconds 30.5

D'ENTREPOTS

Extras 36.5
Premiers 34.5
Seconds 27.5

Ces prix sont pour les oeufs livrés dans des cartons. Les oeufs en vrac se vendent 2 s. de moins la douzaine.

VOLAILLES

Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas.
Poulet à rôti 27 à 33 s.
Poules 23 à 28 s.
Jeunes canetons 26 s.
Canards à rôti 31-35 s.
Dindons 55-60 s.

POISSONS DE TERRE

N.-Brunswick, 80 lbs 55-60 s.
Montréal, 80 lbs 50 à 55 s.

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison GIFFORD & CIE, courtiers, 225 rue Notre-Dame ouest, Montréal

Air Reduction 84 1/2
Allied Chemical 80 1/2
American Can 80 1/2
American Foreign Power 14 1/2
American Light 31 1/2
American Smelting 34 1/2
American Water Works 34 1/2
American Tel. & Tel. 17 1/2
Atchafalpa 112
Atlantic Refining 124 1/2
Baldwin Locomotive 29 1/2
Baltimore & Ohio 16 1/2
Bethlehem Steel 11 1/2
Canadian Pacific 16 1/2
Commercial Solvents 11 1/2
Coca-Cola 118 1/2
Columbia Gas & Electric 22 1/2
Cons. Gas of New York 38 1/2
Continental Can. Co. 50 1/2
Coca-Cola 118 1/2
Commonwealth Southern 62 1/2
Dunlop 16
Electric Power & Light Corp. 37 1/2
General Foods Corp. 27 1/2
General Motors 27 1/2
Gillette 14 1/2
General Electric 30 1/2
Hudson Motor 19 1/2
Int. Tel. & Tel. Co. 16 1/2
Johns Manville 31 1/2
Kennebec Copper 29 1/2
Loews Theatre 40
Montgomery & Ward 11 1/2
Packard Motors 30 1/2
Pennsylvania R. R. 29 1/2
Phillips Petroleum 40 1/2
Public Service of New Jersey 66 1/2
Remington Rand 4 1/2
Republic Iron & Steel 4 1/2
Sears Roebuck 4 1/2
Simmons Bed 11 1/2
Sinclair Oil 7 1/2
Southern Railway 15 1/2
Standard Oil of New York 34 1/2
Standard Oil of New Jersey 34 1/2
Studebaker 16 1/2
Texas Corp. 18 1/2
United Aircraft 10 1/2
United Fruit 10 1/2
United States Steel 68 1/2
Vanderbilt 10 1/2
Western Union 64 1/2
Westinghouse 44 1/2
Woolworth 51 1/2

Le marché des changes

Cote des devises étrangères fournie par la maison L.G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change:

Cours moyens le 16 novembre 1931:
Angleterre, liv. st. 4.86-2.3 4.21 1/2
France, franc 3.91 1/2 0.438 1/2
Belgique, belge 19.3c. 0.580
Italie, lire 19.3c. 0.2180
Suisse, franc 40.2c. 0.4495
Espagne, peseta 26.8c. 0.2370
Suède, couronne 26.8c. 0.2365
Danemark, cour. 26.8c. 0.2340
Bresil, milreis 32c. 0.0705
Etats-Unis, dollar 11%
Allemagne, mark 23.8c. 26.60

Cours des trusts fixes

Can. Am. Trust 4 1/2
Can. Inter. Trust 3 1/2
Corporate Trust 4 1/2
Cumulative Trust 4 1/2
First Custodian 4 1/2
First Custodian 4 1/2
Div. Trust "A" 3 1/2
Div. Trust "B" 3 1/2
First Canadian 4 1/2
Independence Trust 4 1/2
Low Price Trust 3 1/2
North American Trust 3 1/2
United Fixed 3 1/2
United Trust 3 1/2
United N.Y. Bank Tr. 8 1/2
United Oil Trust 8 1/2
COMPAGNIES DE PLACEMENT
American Founders Com. 1 1/2
British Type Inv. 1 1/2
Can. For. Inv. Com. 4 1/2
Can. Gen. Inv. Tr. 4 1/2
Can. Inv. Com. 22 1/2
Equity Inv. Com. 22 1/2
Fed. Cap. Trust 4 1/2
Fund. Trust "A" 4 1/2
Fund. Trust "B" 4 1/2
Gen. British & C. Inv. 4 1/2
Lon. Can. Inv. 4 1/2
Nat. Bond and Share 24 1/2
Nat. W. Inv. 24 1/2
United Com. Trust 4 1/2
U. S. E. L. and P. "A" 2 1/2
U. S. E. L. and P. "B" 2 1/2

La semaine au Curb

Tableau des fluctuations compilé par la maison GIFFORD & CIE, courtiers, 225 rue St-Jacques ouest, Montréal

Cette semaine dernière
Plus haut Plus bas
11 1/2 12 1/2 Brit. Am. Oil 10 1/2 12 1/2
20 1/2 21 1/2 Can. Bridge 20 1/2 21 1/2
3 1/2 3 3/4 Can. Vickers 3 1/2 3 3/4
3 1/2 3 3/4 Dist. Seagram 3 1/2 3 3/4
4 1/2 4 3/4 Stram Walker 4 1/2 4 3/4
12 1/2 13 1/2 Imperial Oil 12 1/2 13 1/2
8 1/2 8 3/4 Imp. Tobacco 8 1/2 8 3/4
12 1/2 13 1/2 Int. Util. "A" 10 1/2 12 1/2
21 1/2 22 1/2 Inter. Util. "B" 21 1/2 22 1/2
73 1/2 74 1/2 Page Hersey 69 1/2 70 1/2
14 1/2 15 1/2 Regent Knitting 14 1/2 15 1/2
8 1/2 9 1/2 Abnaco Grain 8 1/2 9 1/2
0.08 0.10 Abnaco Grain 0.08 0.10
25 1/2 26 1/2 Amulet 25 1/2 26 1/2
17 1/2 18 1/2 Noranda 16 1/2 18 1/2
48 1/2 49 1/2 Glace 48 1/2 49 1/2

HUILES

10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4
10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4

La semaine au Curb

Tableau des fluctuations compilé par la maison GIFFORD & CIE, courtiers, 225 rue St-Jacques ouest, Montréal

Cette semaine dernière
Plus haut Plus bas
11 1/2 12 1/2 Brit. Am. Oil 10 1/2 12 1/2
20 1/2 21 1/2 Can. Bridge 20 1/2 21 1/2
3 1/2 3 3/4 Can. Vickers 3 1/2 3 3/4
3 1/2 3 3/4 Dist. Seagram 3 1/2 3 3/4
4 1/2 4 3/4 Stram Walker 4 1/2 4 3/4
12 1/2 13 1/2 Imperial Oil 12 1/2 13 1/2
8 1/2 8 3/4 Imp. Tobacco 8 1/2 8 3/4
12 1/2 13 1/2 Int. Util. "A" 10 1/2 12 1/2
21 1/2 22 1/2 Inter. Util. "B" 21 1/2 22 1/2
73 1/2 74 1/2 Page Hersey 69 1/2 70 1/2
14 1/2 15 1/2 Regent Knitting 14 1/2 15 1/2
8 1/2 9 1/2 Abnaco Grain 8 1/2 9 1/2
0.08 0.10 Abnaco Grain 0.08 0.10
25 1/2 26 1/2 Amulet 25 1/2 26 1/2
17 1/2 18 1/2 Noranda 16 1/2 18 1/2
48 1/2 49 1/2 Glace 48 1/2 49 1/2

HUILES

10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4
10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4

La semaine au Curb

Tableau des fluctuations compilé par la maison GIFFORD & CIE, courtiers, 225 rue St-Jacques ouest, Montréal

Cette semaine dernière
Plus haut Plus bas
11 1/2 12 1/2 Brit. Am. Oil 10 1/2 12 1/2
20 1/2 21 1/2 Can. Bridge 20 1/2 21 1/2
3 1/2 3 3/4 Can. Vickers 3 1/2 3 3/4
3 1/2 3 3/4 Dist. Seagram 3 1/2 3 3/4
4 1/2 4 3/4 Stram Walker 4 1/2 4 3/4
12 1/2 13 1/2 Imperial Oil 12 1/2 13 1/2
8 1/2 8 3/4 Imp. Tobacco 8 1/2 8 3/4
12 1/2 13 1/2 Int. Util. "A" 10 1/2 12 1/2
21 1/2 22 1/2 Inter. Util. "B" 21 1/2 22 1/2
73 1/2 74 1/2 Page Hersey 69 1/2 70 1/2
14 1/2 15 1/2 Regent Knitting 14 1/2 15 1/2
8 1/2 9 1/2 Abnaco Grain 8 1/2 9 1/2
0.08 0.10 Abnaco Grain 0.08 0.10
25 1/2 26 1/2 Amulet 25 1/2 26 1/2
17 1/2 18 1/2 Noranda 16 1/2 18 1/2
48 1/2 49 1/2 Glace 48 1/2 49 1/2

HUILES

10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4
10 1/2 10 3/4 Asoc. Oil & Gas 10 1/2 10 3/4

Le prix du blé

Chicago, 16. — La hausse des blés à Liverpool a déterminé une hausse des cours du blé, ici, ce matin. De mauvais rapports à propos de la récolte argentine et le peu de disponible pour les pays importateurs ont agi comme facteurs favorables. Dès l'ouverture des cours du blé sont montés de 1 cent à 2 cents 1/4. Plus tard le mouvement ascendant s'est accentué. Le maïs a réalisé tout de suite des gains de 3-8 à 1 cent 3-8 et puis les cours sont restés fermes.

A WALL STREET

Des cours montent

New-York, 16. — Le marché a ouvert légèrement à la hausse, ce matin. L'activité était médiocre. A la fin de la première demie-heure plusieurs titres gagnaient un ou deux points. L'action Homestake Mining était la grande vedette, avec un gain de sept points.

Parmi les valeurs qui s'appréciaient d'un à deux points: Allied Chemical, Dupont, Case, International Harvester, American Telephone. De son côté, U. S. Steel était monté de près d'un point.

Delaware et Hudson était faible, perdant 2 points 1-2; American Smelting et Baltimore and Ohio se sont alourdis d'un point.

Les rendements

Div. Prix Rend. P.C.
Eastern Tractor 1.00 12 1/2 6.00
British American Oil 2.00 28 7.14
B.C. Power "A" 2.00 22 11.11
Bell Telephone 2.00 22 11.11
Building Products "A" 6.50 80 8.13
Can. Cement, priv. 8.00 19 1/2 4.10
Can. Mail 8.00 19 1/2 4.10
Can. Northern Power 7.00 100 14.29
Can. North. Power priv. 7.00 100 14.29
Can. W. & C. "A" 4.00 61 6.56
Can. W. & C. "B" 2.50 19 1/2 13.16
Can. Bronze 7.00 100 14.29
Can. Bronze, priv. 7.00 100 14.29
Canadian Car 1.75 8 21.27
Can. Fairbanks 6.00 80 7.50
G. E. & M. 2.00 21 1/2 9.52
Can. Hydro E. priv. 6.00 66 9.09
Distillers Seagram 1.00 9 11.12
Dom. Mining 3.00 27 11.11
Dominion Bridge 7.00 83 8.34
Dom. Glass priv. 7.00 125 8.68
Dom. Textile 1.20 19 1/2 6.08
Dom. Textile priv. 5.00 63 1/2 7.91
Dom. Textile priv. 7.00 100 14.29
Foundation Co. 1.00 9 11.11
Goodyear, priv. 7.00 101 14.29
Chas. Gurd 2.00 21 1/2 9.52
Gypsum L. and A. 4.00 40 6.66
Ham. Bridge priv. 6.50 65 10.00
Hollinger 1.00 10 10.00
Imperial Oil 5.00 12 1/2 6.25
Imperial Tobacco 5.00 12 1/2 6.25
International Nickel 4.00 11 1/2 3.48
International Petroleum 1.00 12 1/2 3.48
Int. Util. "A" 2.00 21 1/2 9.52
Int. Util. "B" 7.00 102 14.29
Lake Shore 2.50 29 12.50
Lindsay & Co. 6.00 65 10.92
Lindsay & Co. priv. 7.00 91 7.69
MacKinnon, priv. 6.00 10 6.00
McColl Frontenac 6.00 10 6.00
McColl Power 1.00 20 10.00
Montreal Cottons 6.00 92 14.29
Montreal Cottons priv. 7.00 100 14.29
Montreal Power 1.50 28 1/2 7.00
Montreal Tramways 10.00 155 6.45
National Breweries 1.00 24 6.66
National Breweries priv. 1.75 32 12.50
Ogilvie 8.00 185 4.32
Ogilvie, priv. 7.00 185 4.32
Page Hersey 5.00 74 1/2 6.77
Ottawa Power 6.00 104 5.36
Pennman 6.00 95 6.32
Power Corp. 2.00 36 1/2 5.48
Power Corp. priv. 6.00 95 6.32
Price Bros. 1.00 25 12.50
Price Bros. priv. 6.50 70 9.29
Quebec Power 2.50 29 12.50
Shawinigan 6.00 65 10.92
Sherwin Williams 1.00 24 6.66
Sherwin Williams priv. 7.00 115 6.09
South Can. Power 1.00 29 12.50
South Can. Power priv. 6.00 106 5.66
Steel of Canada 1.75 26 1/2 6.00
Steel of Canada priv. 1.00 29 12.50
Teck Hughes 6.00 59 10.17
Took Bros. priv. 7.00 65 10.77
Tweed Custodian 7.00 125 8.68
Vau, priv. 7.00 83 9.66
Walker Gooderham 5.00 4 12.50
Winnipeg Electric 7.00 50 14.00

Le nouvel emprunt fédéral

IL NE COMPORTERA QUE DEUX ECHÉANCES, L'UNE DE CINQ ANS, L'AUTRE DE DIX ANS. LA GÉNÉRATION ACTUELLE DOIT RENCONTRER SES OBLIGATIONS

Ottawa, 16 (S.P.C.) — On met la dernière main aux préparatifs de l'emprunt intérieur, dont l'émission aura probablement lieu le 23 novembre. Les différents comités chargés de la campagne de publicité ont été nommés. Les noms des membres ont été rendus publics dans une note parue samedi.

Bien que la chose ne soit pas encore officielle, on dit que le nouvel emprunt sera divisé en différentes tranches dont l'une viendra à échéance dans 5 ans, et l'autre dans 10. On considère qu'il n'y aura pas d'échéance supérieure à 10 ans.

Le gouvernement tient l'emprunt comme une forme temporaire de financement remboursable, si c'est possible, par la génération qui a emprunté l'argent. Etant donné qu'il doit y avoir, en 1933 et 34, un programme important de refinancement, pour faire face à des échéances d'emprunts, on se prononcera très vraisemblablement pour une période de 5 et de 10 ans, suivant l'habitude.

Le gouvernement ne désire pas ajouter de nouvelles charges fixes à celles qui existent déjà, pour plus longtemps qu'il n'est strictement nécessaire.

Il y a encore une autre raison pour laquelle on ne choisira pas une échéance de 15 ans, étant donné que la génération qui empruntera à cette époque, le fédéral aura à faire face à plusieurs emprunts à long terme qui deviendront échus. Les cercles financiers assurent que le gouvernement veut maintenir le moins de charges possible, à ce moment, afin de pouvoir profiter de l'avantage qu'il pourrait y avoir dans les taux de l'argent.

Un des comités importants qui vient d'être créé est le comité honoraire consultatif qui assiste le comité de direction, présidé par sir Charles Gordon et dont M. Victor Drury est vice-président.

Voici quels sont les membres du comité consultatif pour la province de Québec: M. Carroll, lieutenant-gouverneur; M. Taschereau, premier ministre; sir Arthur Currie, sir Georges Garneau, sir Henry Thornton et M. E. W. Beatty.

Voici les noms des membres du comité créés: présidents honoraires, MM. Bennett et Rhodes; président, sir Charles Gordon; vice-président, Victor Drury; membres: J. A. McLeod, gérant général de la banque de la Nouvelle-Ecosse; M. W. Wilson, gérant général de la Banque Royale; S. H. Logan, gérant général de la Banque de Commerce; Beaudry Leman, gérant général de la Banque Canadienne Nationale; H. R. Tudhope, A. F. White, J. M. Gundy et E. G. Hanson.

Notre commerce

Ottawa, 16. — En octobre, le Canada a exporté pour \$55,537,917 de marchandises, et importé pour consommation pour \$45,940,874, soit un excédent de \$9,597,043 des exportations sur les importations.

Par contre, pour les sept derniers mois la balance commerciale est en nette défaveur, les exportations se chiffrent à \$351,054,813 et les importations à \$364,162,601, soit une différence de \$13,107,786, contre nous. Pour la période correspondante de l'an dernier, la balance défavorable était de \$76,973,052.

Il faut dire que l'an dernier, en octobre, la balance a été aussi en notre faveur, quoique moins.

Les taxes d'accise rapportent de plus en plus et proviennent surtout des importations de liquors et de tabacs. Les importations de ces produits cette année ont été plus considérables en octobre qu'en septembre, mais moins que l'an dernier.

Le service douanier

Ottawa, 16. — Le ministère du Revenu national, le principal agent canadien percepteur de revenus, et le gardien attentif de ses frontières éloignées, est une maison très active. Les employés sont au nombre d'actifs peu près 6,200, et il y a 144 ports, 260 ports secondaires et 81 stations de surveillance. Les services des Douanes et de l'Accise servent à employer un personnel d'environ 5,000, dont 670 aux quartiers-généraux, 333 dans le service de surveillance et approximativement 4,000 aux ports et ports secondaires. Le service de l'impôt sur le revenu emploie dans le moment un personnel de 1,150.

L'ensemble du commerce pendant l'année financière terminée le 31 mars 1931 s'est élevé à \$1,723,640,743. Ce chiffre se répartit ainsi: exportations, \$811,028,048; importations pour la consommation, \$906,612,695. Revenu net, perçu par le Ministère au cours de l'exercice financier, \$295,497,776, une diminution sur le dernier exercice financier d'un peu de soixante-dix millions.

Ce revenu fut complété comme suit: Droits d'importation, \$131,208,955; taxes d'accise, \$34,734,661; droits d'accise, \$57,746,808; perceptions diverses, \$759,330; impôts sur le revenu, \$71,048,002.

EN BOURSE LOCALE

Hausses et réactions

Ouverture inactive et mornie, ce matin, sur la place locale. Au cours de la première demi-heure il ne s'est vendu qu'environ 1,500 actions. Les cours étaient un peu plus forts que samedi.

Un peu plus tard, la hausse des prix du blé a provoqué un mouvement d'appréciation des cours; mais cela n'a pas duré et les réactions se sont produites.

Montreal Power était actif. Vers midi, il cotait 38, une perte de 3-8 de point depuis samedi. International Nickel est monté à 11 3/4 pour redescendre à 11 1-2. Canadian Pacific a su conserver un modeste gain de 1-4 de point à 18 1-2. Canadian Power and Paper est monté de 5 cents à 7 cents. Canadian Tractor à 12 3/4, s'étant apprécié de 1-4 de point. L'action privilégiée Canadian Car était en hausse de 1-2 point à 18; Cement perdait 1-4 de point à 8. Smelters a repris une partie de sa perte de la semaine dernière en gagnant un point, à 79. B. C. Power, McColl Frontenac, Bruce-Harris, Winnipeg Electric, Bruck Silk, Steel of Canada priv., et Hamilton Bridge étaient inchangés.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-C. Beaubien)

Ventes	
--------	--

LA VIE SPORTIVE

Joute nulle entre Chicago et Américain

Chicago, 16. — Les clubs Américain et Chicago se sont livrés une dure lutte hier soir en cette ville alors que se faisait l'inauguration de la saison locale dans les séries de la Ligue de Hockey Nationale. Après avoir combattu avec l'énergie du désespoir pendant soixante-dix minutes, les deux clubs laissèrent la glace sur un pied d'égalité alors que le résultat était de 1 à 1.

Grâce à ce résultat, le New-York a pris la tête de la Section Canadienne, ayant maintenant une victoire et une partie nulle à son record.

Les deux points de la partie ont été enregistrés à la période initiale. Kilewa a compté pour le club de New-York sur une passe de Rabbit McEigh. Le score fut égalé par March quatre minutes plus tard. Ensuite les clubs ont joué cinquante-cinq minutes sans pouvoir compter le point décisif.

Alignement des équipes:

Chicago Américain
Gardner Buts Worters
Graham défenses Ayres
Bostrom Dutton
Gottselig Aile Emms
Couture Patterson

Substituts, Chicago: Abel, March, Thompson, Lowrey, Miller, Wentworth, Cook, Adams, Romnes.
Américain: Brydge, Shields, Himes, Lamb, Masscar, Hughes, Kilewa, Grosvenor, McVeigh.

Arbitres: Roden et Goodman.

SOMMAIRE

Première période

1.—Américain, Kilewa 11.00

2.—Chicago, March 15.20

Punitions: Patterson et Ayres.

Deuxième période

as de point.

Punitions: Ayres, Bridge, Adams, Kilewa.

Troisième période

Pas de point.

Punition: McVeigh.

Période supplémentaire

Le rugby

Les joutes de rugby disputées samedi dernier ont donné les résultats suivants:

LIGUE INTERPROVINCIALE

Montréal, 12; Ottawa, 1.

Argos, 5; Hamilton, 4.

LIGUE INTERCOLLEGALE

McGill, 9; Western, 1.

Varsity, 17; Queen, 0.

LIGUE INTERMÉDIAIRE

Ottawa Rangers, 8; Canadien National, 2.

Westford, 5; Cornwall, 0.

Default.

LIGUE INTERCOLLEGALE

JUNIOR

McGill, 4; Varsity, 2.

LIGUE SENIOR O.R.F.U.

Sarnia, 10; Balm Beach, 0.

LIGUE INTERCOLLEGALE

Semi-final

R. M. C., 42; Loyola, 0.

RUGBY ANGLAIS

M.A.A.A., 9; Banque de Montréal, 3.

LIGUE JUNIOR O.R.F.U.

Woodstock, 11; Sarnia, 1.

POSITION DES CLUBS

FFinale

INTERPROVINCIALE

G. P. N. P. C. Pts

Montréal . . . 6 0 112 39 12

Hamilton . . . 3 3 60 56 6

Argos . . . 3 3 55 64 6

Ottawa . . . 0 6 31 99 0

INTERCOLLEGALE

G. P. N. P. C. Pts

Western . . . 4 2 0 30 28 8

McGill . . . 3 2 1 41 31 7

Queens . . . 3 2 1 27 38 7

Varsity . . . 1 5 0 34 35 2

LES SERIES DE LA LIGUE MONT-ROYAL

Plus de cinq mille personnes ont assisté à la séance de la Ligue de hockey Mont-Royal, hier après-midi à l'Arena, et les amateurs ont été témoins de deux joutes intéressantes, particulièrement la première à l'affiche.

Le club LaFontaine fut la seule équipe à décrocher la victoire hier, alors qu'elle a battu le Champêtre par un résultat de 6 à 1. Dans la joute initiale, les clubs Saint-Frs-Xavier et St. Michael ont fait partie nulle de 1 à 1.

Le St. Michael a donné du fil à retordre aux joueurs du Saint-Frs-Xavier et c'est grâce à la brillante tenue de Gagnon dans les buts si le club du gérant Gervais s'est tiré avec un verdict de partie nulle. Gagnon était à son meilleur et sa tenue fut sensationnelle.

Dans la deuxième rencontre les joueurs du LaFontaine ne ménagèrent pas les Champêtre. Ils jouèrent avec beaucoup d'ensemble et la défense adverse n'a pu résister. Deux points furent comptés dans le premier engagement et au deuxième chacun compta. Au troisième LaFontaine ajouta trois points.

Alignement des équipes:

Champêtre LaFontaine
L'Archevêque but Boulanger
Leduc défense Arcand
Dupuis Shearer
Oteau avant Thibault
Murray Valois
Stills Lapointe

Subs., Champêtre: Leduc, Beauchamp, Hyndman, Landriault, Lafontaine.

Subs., LaFontaine: Thomson, Stéan, Gaudette, Grant, Charlebois.

Première période

LaFontaine, Lapointe (Thibault) 4.5

LaFontaine, Grant 7.35

Punitions: Thibault, Waite, Leduc, Valois.

Deuxième période

LaFontaine, Thomson (Grant) 6.45

Champêtre, Murray (Waite) 17.45

Punitions: Hyndman, Oteau.

Troisième période

LaFontaine, Arcand (Shearer) 7.10

LaFontaine, Thomson 13.00

LaFontaine, Gaudette (Lapointe) 18.20

Punitions: Shearer, S. Frs-Xavier.

Gagnon buts Rowen

Mongean défense Carter

Unsworth Magnan

Easton avant Grossman

O'Rourke avant Mullins

Gaudette Tobins

Subs., S-Francois: Gervais, Lavton, Bourcier, Lesieur, Bourgoin, Trépanier.

Subs., S. Michel: Lee, Demaine, Wheeler, Galbraith.

Première période

S. Francois, Mongean 11.00

Punitions: Easton, Galbraith, Bourcier.

Deuxième période

S. Michel, Galbraith (Wheeler) 15.30

Punitions: Lee.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Gaudette, O'Rourke, Grossman, Bourgoin, Carter.

Arbitres: Sauvé et Moore.

Sur le bord de la bande

Art. Ross est dans la douleur.

Son grand ennemi, Sprague Cleghorn, le nouveau gérant des Maroons, s'est payé sa tête samedi soir en remportant la victoire par 4 à 1.

Siebert et Trotter ont constitué deux équipes d'entraînement fichtées par les Maroons dans les côtes des Bruins.

Hooley Smith a fait sa part en fournissant deux passes à Siebert au cours de la soirée. Il veut mériter son salaire.

N. Smith a été une révélation. Cleghorn a eu la main heureuse en le choisissant pour défendre les filets des Maroons de préférence à Kerr.

Starr est en passe de mériter son nom en devenant une étoile. Il patine avec une vitesse rare pour un joueur de défense et il sait jouer la défense lorsqu'on veut le déjouer en face de ses buts.

Le nombre des punitions (17) a été réduit de moitié avec celles de la période d'ouverture de jeudi dernier (35). Pour peu que cela continue...

Bien que battus, les Bruins n'en ont pas moins paru une équipe formidable. Ross n'est pas de ceux qui se découragent facilement. Sprague n'a qu'à se bien tenir la prochaine fois que les Bruins rencontreront les Maroons.

Monsieur Eddie Shore est toujours populaire. Il n'a pas eu la chance, samedi soir, d'exécuter de ces courses toujours dangereuses pour les buts adversaires. Lorsqu'il sera, en grande forme, les choses changeront de face.

Après la deuxième période, alors que la victoire des Maroons était presque certaine, les amateurs parlaient déjà de la partie de demain soir entre les Maroons et les Canadiens.

Les Bruins déclassés par le Montréal

(Par X.-E. Narbonne)

Le club Montréal a joué sa première partie de la saison samedi soir au Forum en présence de plus de onze mille personnes et les Maroons ont causé une agréable surprise à leurs partisans en triomphant des Bruins de Boston par un résultat de 4 à 1.

Les locaux méritaient bien cette victoire car ils s'affirmèrent bien supérieurs à leurs rivaux et cela dans tous les départements. Nous ne croyons pas exagérer en disant que les hommes du président James Strachan ont déclassé leurs adversaires dans la joute de samedi.

Les locaux ont joué avec système et se montrèrent très rapides sur leurs patins. Du commencement à la fin les porte-couleurs du club montréalais ont attaqué les buts ennemis et les joueurs de défense des Bruins ont eu beaucoup de difficulté à arrêter les élan des Maroons et à bloquer les coups lancés avec précision par les hommes de Sprague Cleghorn.

La tenue du Montréal fut presque irréprochable. Les passes étaient faites avec justesse et rarement la rondelle était lancée à côté des filets. Il a fallu une dose de courage à l'inv Thompson pour résister aux attaques des Maroons.

Babe Siebert et Dave Trotter furent sans contredit les deux meilleurs joueurs du Montréal sur l'attaque mais il faut ajouter qu'ils furent bien secondés par Nelson Stewart et Hooley Smith. Le grand Stewart s'est affirmé plus actif que par le passé car rarement il a été vu à flâner sur la glace.

Sur la défense nous devons accorder une mention toute spéciale à Starr, la nouvelle recrue du Montréal. L'ancien équipier des Sénateurs d'Ottawa s'est affirmé rapide patineur, très agressif et fort solide lorsqu'il s'agit de mettre un rival en échec. Wilcox, qui a signé son contrat quelques heures avant la partie, a aussi fait un travail effectif sur la défensive tandis que McVicar a bloqué plusieurs élan des visiteurs.

Le nouveau gardien de but du Montréal est toute une révélation et ceux qui ont assisté à la joute samedi soir ont pu comprendre la raison pour laquelle Norman Smith fut appelé à remplacer Kerr dans les filets des Maroons.

Smith a constamment l'œil sur la rondelle et il est très agile sur ses patins. Samedi soir il a fait des arrêts sensationnels et s'est attiré les applaudissements de l'assistance en plus d'une occasion.

Le gérant Sprague Cleghorn mérite des félicitations pour la victoire remportée contre l'équipe de son ami Arthur Ross. Le pilote des Maroons a conduit son équipe avec prudence et il a démontré qu'il connaît bien son affaire. Le gérant du Montréal s'est contenté d'utiliser les vétérans et Bill Phillips, Dequid, Robinson et Brydson n'apparaissent sur la glace que durant la pratique qui précède la partie.

Les Bruins ne parurent pas en aussi bonne condition qu'on l'avait annoncé et ils manquèrent de cohésion. La défense ne fut pas très solide et Tiny Thompson dut se dépenser sans compter.

Le gérant Ross se servit de tous ses joueurs et lorsqu'il constata que le Montréal avait une avance assez considérable, il envoya Cook, Chapman, Boyd et Frank Jerwa dans la mêlée et ces jeunes firent assez bonne figure.

La joute ne fut pas rude malgré les dix-sept punitions imposées par les arbitres Cooper Smeaton et Eusebe Daignault. La plupart des punitions furent distribuées pour infraction à la règle de l'anti-défense.

Le Montréal sera au pif sur le Canadien demain soir au Forum et les fervents du hockey attendent avec impatience la première rencontre entre nos deux clubs locaux, qui promet d'être fort mouvementée et intéressante.

Alignement des équipes:

Boston Montréal
Thompson but W. Smith
Shore déf. Gallagher
Hitchman déf. McVicar
Barry centre Trotter
Oliver avant Ward
Galbraith avant Northcote

Subst. Boston: Weiland, Touhey, Clapper, Ovear, Cook, Chapman, J. Jerwa, F. Jerwa, Boyd.

Subst. Montréal: Stewart, Siebert, H. Smith, Duguid, Robinson, Starr, Wilcox, Brydson, Phillips.

Arbitres: Cooper Smeaton et Eugene Daignault.

SOMMAIRE

Première période

1.—Montréal, Trotter — Northcott 8.46

2.—Montréal: Siebert — H. Smith. 4.03

Punitions: Touhey, Stewart 2.

Deuxième période

3.—Boston: Barry—Sore 4.45

4.—Montréal: Siebert—H. Smith 10.15

Punitions: Trotter, Weiland, Chapman, Siebert, Oliver, Shore 2.

Troisième période

5.—Montréal: Ward—Trotter 2.14

Punitions: Barry, Trotter.

Beaux débuts du Providence

New-Haven, 16 — Providence a ouvert la saison locale de la Ligue Canado-Américaine, hier soir, en battant New-Haven par 3 à 2, dans une partie rudement contestée.

Le jeu de Harrington, qui compta deux points, pour Providence, fut le point saillant de la rencontre. Connors compta le 3me point. Burmeister et Carson furent les compteurs pour New-Haven. Il y eut de nombreuses punitions.



12 pour 15c
20 pour 25c
—et en boîtes plates
métalliques de
50 pour 60c

Donnez à un homme une cigarette qu'il savoure et il sourira du matin au soir... c'est pour cela que les fumeurs de Dixies se comptent par milliers. Fraîches, douces, odorantes... elles sont faites de feuille dorée de choix... tabacs virginien au meilleur de leur condition... reconnues partout comme les délices du fumeur canadien.

DIXIE

La Cigarette Supérieure

Les Rangers sont défaits par Détroit

New-York, 16. — Les Falcons de Détroit, qui avaient été défaits lors de la première joute de la saison, ont causé une véritable surprise aux Rangers de New-York, hier soir, alors que les hommes du gérant Jack Adams ont vaincu les protégés de Lester Patrick par un résultat de 2 à 1 dans la première joute disputée au Madison Square Garden cette saison, en présence de quinze mille personnes. Pour l'inauguration de la saison, le colonel Hammond avait préparé un programme exceptionnellement intéressant. La fanfare militaire de West Point faisait les frais de la musique tandis que le maître Jimmy Walker fut invité à mettre la rondelle au jeu.

La joute fut très contestée mais les visiteurs s'affirmèrent supérieurs à leurs rivaux du commencement à la fin de la partie et les Falcons méritèrent bien la victoire. Ebie Goodfellow compta le premier point dans les dernières secondes de la première période, sur une passe de Cooper. La seconde période ne donna pas de point.

Frank Boucher égalisa le score dans la troisième période, sur une passe de Bun Cook; mais Noble assura la victoire au Détroit cinq minutes plus tard, après une belle montée. Detroit joua surtout sur la défensive. Les passes furent indécises et le jeu parfois hésitant.

Alignement des équipes:

Rangers Detroit
Roach but Connel
Siebert déf. Noble
Johnson déf. Alex. Smith
Boucher centre Goodfellow
Bill Cook avant Filmore
Bun Cook avant H. Kilewa

Subst. Rangers: Milks, Gainer, Dillon, Somers, Brennan, Keeling, Murdoch, Desjardins.

Subst. Falcons: Aurie, Lewis, McInenly, Cooper, Cox, Sorrell, Young. Arbitres: Bill Shaver et Bill Stewart.

SOMMAIRE

Première période

1.—Détroit: Goodfellow 19.57

Punitions: Filmore, Dillon, Smith, Noble.

Deuxième période

Pas de point.

Punitions: Desjardins, Somers, Sorrell, Smith.

Troisième période

2.—Rangers: Bouche 2.44

3.—Détroit: Noble 5.12

Punitions: Young, Cooper, Noble.

Willie Hoppe est champion

Pittsburgh, 16 — Willie Hoppe a reconquis son titre de champion mondial au billard 18.1 en battant Cochran par 3600 à 3837, samedi soir.

Dans le onzième bloc joué samedi, Cochran fit 367 contre 400 pour Hoppe et dans le dernier bloc Cochran compta 504 contre 300 pour Hoppe. Cochran avait ravi le championnat à Hoppe, l'an dernier.

Canadien et Toronto ont annulé

Toronto, 16 — Le Canadien, champion du monde, qui a subi une défaite lors de l'ouverture de la saison à Montréal, jeudi dernier, a fait meilleure figure samedi soir contre les Leafs et a réussi à annuler alors que la partie, disputée en présence de 13,000 personnes, s'est terminée par un résultat de 1 à 1.

La joute a débuté lentement et dans la première période il n'y eut pas de point. Dans la deuxième les visiteurs affichèrent un bel ensemble et parurent avoir repris leur équilibre. Et après que Joliot eut compté le premier point de la soirée la lutte devint plus enlevante et ensuite les deux côtes bataillèrent avec énergie. Le point du Canadien fut compté juste au milieu du deuxième engagement et cinq minutes plus tard le résultat était égalé par Charley Conacher. La troisième période n'apporta pas de changement dans le résultat et une période supplémentaire n'a pu rien y faire.

Les champions du monde ont fait belle figure, surtout dans la deuxième période. Morenz Joliot, Lépine et Larochelle ont joué avec un ensemble remarquable et on a vu qu'ils étaient aussi rapides que par le passé. Ils ont continuellement tenu Chabot sur le qui-vive.

Les Canadiens sont retournés à Montréal avec quelques souvenirs de leur premier passage dans la Ville Reine. Georges Mantha a été atteint en pleine figure et on craint une fracture du nez.

Johnny Gagnon a fait le voyage avec ses compagnons, mais il n'a joué que pendant quelques minutes.

oe Cattarinich a accompagné l'équipe, et après la parti, il a continué vers Chicago, pour ensuite se rendre à la Nouvelle Orléans. Il a célébré son 50ème anniversaire de naissance vendredi et à cette occasion, les joueurs du Canadien lui ont présenté un magnifique nécessaire de voyage.

Alignement des équipes:

Canadien Toronto
Hainsworth Buts Chabot
Burk défense Horner
S. Mantha défense Levinski
Morenz centre Primeau
Joliot aile Jackson
Gagnon Conacher

Subs., Canadiens: Mondou, Leduc, Munro, Lépine, Larochelle, G. Mantha, Rivers, Wasnie, Pusie, Subst., Toronto: Finnigan, Cotton, Howe, Darraah, Blair, Gracie, Day, Clancy, Bailey.

Arbitres: Odie Cleghorn et Hewitson.

Première période

Pas de point.

Punitions: Horner, Jackson, Rivers, Lépine, Conacher, Bailey.

Deuxième période

1.—Canadien—Joliot . . . 10.00

2.—Toronto—Conacher . . . 5.00

Punitions: Aucune.

Troisième période

Pas de point.

Punitions: Joliot, Conacher, S.

Les résultats du hockey

LIGUE NATIONALE

SAMEDI

Montréal 4, Boston 1.

Canadien 1, Toronto 1.

DIMANCHE

Détroit 2, Rangers 1.

Chicago 1, Américain 1.

LIGUE INTERNATIONALE

SAMEDI

Syracuse 0, Buffalo 0.

Au Cercle Universitaire

M. Etienne Gilson parle de Pégy

L'esprit du XIIIe siècle au XXe. — Pégy et la chrétienté. — L'espérance et le "mystère de la charité de Jeanne d'Arc."

MM. DORE ET VEZINA LOUANGENT L'OEUVRE DE M. GILSON

Pégy, qui a retrouvé comme miraculeusement en plein XXe siècle l'esprit du XIIIe siècle et qui l'a exprimé si magnifiquement dans des pages où toute l'âme de la chrétienté se reflète, formait le sujet de la conférence de M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris et directeur des études médiévales au Collège Saint-Michel de Toronto, au Cercle Universitaire samedi soir.

C'était la quatrième conférence en deux jours que prononçait M. Gilson. Il a déclaré au début en faisant allusion aux paroles de M. Victor Doré, président de la Commission des écoles catholiques et président de la réunion en l'absence de M. Augustin Frigon, qu'il n'avait pas consenti à revenir mais qu'il était revenu à la course, qu'il s'était précipité. Je vous apporte, dit-il, une profonde amitié et je vais vous parler comme un ami parle à un ami. Je vous ai réservé d'ailleurs ce que j'ai de plus cher: les hommes que j'estime profondément et dont je ne parle que devant de petits groupes. Vous avez accueilli Claudel l'an dernier, je ne doute pas que vous accueillerez de la même façon Pégy, l'homme du peuple, le chanteur de l'espérance.

M. Gilson a illustré divers passages de sa conférence de lectures extraites des livres de Pégy. Ces extraits devaient entrer dans le compte rendu pour lui donner toute sa couleur, toute sa vigueur, mais ce serait trop long. Disons qu'ils avaient trait à l'espérance, à l'examen de conscience du Père, à la nuit et à la mort du Sauveur. Lues par M. Gilson avec la note d'émotion contenue qu'il sait mettre dans toutes ses causeries, ces pages prenaient une signification plus vivante, plus lumineuse et plus révélatrice de l'âme religieuse du Pégy des dernières années. L'assistance nombreuse eut l'impression nette qu'elle assistait à une fête de l'esprit comme il est rarement donné de le sentir à un aussi haut degré.

M. Victor Doré

M. Doré fait observer en présentant le distingué conférencier que notre pays sent le besoin de voir croître sa culture intellectuelle. Aussi il accueille avec joie le passage d'hommes tels que M. Gilson. Des sa première visite nous nous étions dit: s'il pouvait consentir à revenir, il est revenu. La philosophie qu'il nous enseigne est saine, lumineuse. Il n'a pas ici à combattre d'erreurs mais à confirmer dans la foi et dans la vérité. Son enseignement nous révèle les beautés des vérités acceptées mais pas toujours assez approfondies. La maîtrise est incomparable, le verbe est pur et la pensée vigoureuse. Sa parole est comme une méditation rythmée. C'est grâce à M. Gilson que nous avons mieux connu Claudel, c'est grâce à lui encore que nous connaissons mieux Pégy.

M. Gilson

Voici le résumé succinct de la conférence de M. Gilson sur Pégy et la Chrétienté:

Il est des notions qui, jadis familières à tous les esprits, se sont progressivement obscurcies et ont été finalement perdues de vue. L'idée de chrétienté en est un cas frappant. La période de son éclat le plus vif fut le moyen âge et elle s'est trouvée liée à des conditions politiques précises: la coexistence de deux pouvoirs: l'un spirituel, l'autre temporel; et de deux sociétés: l'une spirituelle, l'autre temporelle. Ce sont les deux Cités de saint Augustin, données en fait l'une dans l'autre, mais essentiellement distinctes.

Considérons l'état des membres de la cité spirituelle. Leur situation était différente de la nôtre. Comme citoyens d'un Etat, ils lui devaient allégeance politique; mais cet Etat lui-même reconnaissait une juridiction spirituelle supérieure, s'intégrant à un ordre social spirituel et y intégrant du même coup tous ses membres. Il résulte de là que chaque homme avait deux citoyens: ceux de son pays, au temporel, et ceux de l'Eglise, au spirituel. Ce sentiment d'appartenir à une même société spirituelle est justement le sentiment de chrétienté. On peut se rendre compte de ce qu'il était en comparant la situation d'un étudiant étranger à Paris, au XIIIe siècle, et de nos jours. Alors, il était à l'étranger, parce qu'en France, mais chez lui, parce qu'en Chrétienté. Aujourd'hui, il est un étranger, aimablement accueilli sans doute, mais rien qu'un étranger.

Ainsi, la chrétienté n'était pas identique à l'Eglise, mais elle en résultait: elle en était l'expression concrète, n'était que l'aspect d'une société humaine dont les membres sont en même temps membres de l'Eglise. Elle avait son chef, l'Empereur; ses rdis: saint Louis, par exemple; ses universités: Paris, Bologne, Oxford; ses guerres: les Croisades; ses réunions publiques: les pèlerinages. Elle avait aussi ses divisions intestines, ses guerres civiles; les guerres, car toute guerre d'Etat à Etat était une guerre nationale, mais toute guerre entre chrétiens était une guerre civile.

C'est justement ici que nous rencontrons le *Mystère de la Charité de Jeanne d'Arc*. Par une intuition profonde, Charles Pégy, ce descendant de nos paysans français, a retrouvé le sentiment perdu de la Chrétienté. Il a joué sur Jeanne d'Arc sa seule chance: comprendre un paysan parce qu'il était un paysan; comprendre un paysan chrétien, parce qu'il avait le cœur d'un paysan chrétien. Par son génie, il refait une Chrétienté disparue, abolit l'œuvre destructrice des siècles et nous rend le sens d'un bien perdu, mais toujours de.

sirable. Le mystère au seuil duquel il nous conduit, c'est d'abord celui d'une charité.

La chrétienté est divisée: la France, terre de chrétienté, est envahie; la guerre est là, et une guerre entre chrétiens est un sacrilège, source de sacrilèges. Les moissons et les vignes brûlées: le pain et le vin de l'autel; les églises minées; les maisons de Dieu; et des saints, de grands saints, mais aucun pour refaire la Chrétienté. Tout le monde trahit Dieu, sauf Jeanne, dont la charité refuse de croire qu'elle n'est Lorrain eussent jamais pu renier Jésus. Madame Gervaise, c'est la sagesse, mais Jeanette, c'est le cœur. Mais quel cœur? C'est un cœur assoiffé de justice. Pour que la Chrétienté rentre dans l'ordre et la paix, il faut que les Anglais recèdent chez eux: elle est la sainte qui a dû vouloir la guerre pour que l'injustice cesse et que la concordie règne entre Chrétiens: Orléans qui êtes au pays de Loire.

Seulement, la Chrétienté suppose davantage encore. Pour vouloir la justice, il faut espérer. C'est ce qui nous conduit au porche du mystère de la deuxième vertu: l'espérance. Vertu la plus modeste de toutes, car elle ne peut rien, mais qui met les autres, comme l'enfant qui semble ne rien faire contre en réalité ses parents. Sans cesse déçue, mais indestructible, l'espérance est un mystère.

Or, ce mystère, il est la vie même de la Chrétienté. Son corps, c'est le corps même de Jésus-Christ, dans sa divinité et son humanité, qui continue; c'est pourquoi Pégy insiste avec tant de force sur la réalité historique du Christ. Son âme, c'est la charité, l'amour des enfants les uns pour les autres, fondé sur leur amour du Père et d'abord sur celui que le Père leur porte. Mais le mouvement de la Chrétienté, c'est l'espérance qui le lui donne, celle qu'on célèbre les trois grandes paraboles, les trois similitudes: la parabole de la brebis égarée; la parabole de la drachme égarée; la parabole de l'enfant égaré.

Pour pouvoir la chrétienté, il faut d'abord qu'elle meuve le chrétien. Aussi Pégy l'a-t-il célébrée sous toutes ses formes. C'est elle qui nous pousse, par delà nos fautes, vers le mieux, elle encore que signale la nuit, avec la démission de tous les soucis qu'elle apporte, la confiance que demain tout sera bien, que nulle journée n'est perdue pour l'éternité. C'est elle enfin qui fait de cette même nuit la plus belle des créatures, parce qu'elle annonce l'aube et que celle même qui tomba sur le Calvaire fut annonciatrice de la résurrection.

Le problème de la chrétienté se pose aujourd'hui d'une manière aiguë. Elle doit être reconstruite sous une forme nouvelle et adaptée aux besoins des temps nouveaux, mais l'esprit qui l'anime peut et doit rester le même. C'est celui qui a retrouvé comme miraculeusement Charles Pégy et qu'il a si magnifiquement exprimé.

M. François Vézina

M. François Vézina, professeur à l'E.H.C., à l'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques, a été prié de remercier le conférencier.

A vous entendre, M. le conférencier, dit-il, on a l'impression que vous vivez Pégy comme vous vivez le moyen âge. Pégy semble avoir été l'image vivante du moyen âge au XXe siècle. Raté à l'Ecole normale, socialiste, puis chrétien, Pégy évolue toute sa vie. Il s'élève contre le scandale de la misère, de la pauvreté et de l'argent. Il faut lire, dit M. Vézina, les pages de Pégy qui ont trait à la paroisse. Elles sont en somme la peinture de notre organisation catholique dans la province et de la vie paroissiale qui s'agit autour de chaque clocher. L'Eglise est au milieu de la paroisse comme l'Eglise est au milieu du monde. M. Vézina remercie donc M. Gilson d'avoir mieux fait connaître Pégy et l'invite à revenir entretenir le Cercle de ses sujets les plus chers.

L'assistance

Il y avait à la table d'honneur, présidée par M. Victor Doré, vice-président du Cercle, M. Etienne Gilson, les RR. PP. Perras et Forest, O. P., et M. François Vézina.

Aux autres tables: M. le sénateur et Mme Béique, MM. les juges Letourneau et Surveur, M. et Mme Ernest Guimont, M. et Mme Georges Pelletier, M. et Mme L.-E. Beaulieu, M. et Mme Edouard Montpetit, M. et Mme L.-M. Gouin, M. et Mme Arthur Surveur, M. et Mme Olivier Rolland, M. et Mme Olivier Rolland, M. et Mme Cousineau, Mlle Françoise Surveur et Rachel Letourneau, M. et Mme Maxime Raymond, M. et Mme G. Saint-Pierre, M. et Mme Pierre Charton, Mlle Line et Madeleine Leman, M. Bernard de Massy, M. Paul Larocque, Mme Renier Brodeur, Mme Paul Ostiguy, Mme Alfred Thibodeau, Mlle Madeleine Hibiodeau, M. Pierre Thibodeau, M. et Mme Olivier Lefebvre, Mlle Louise et Eliane Lefebvre, M. et Mme L.-G. Ryan, M. et Mme Dominique Pelletier, M. et Mme J. Bastien, M. et Mme Maréchal Nantel, M. et Mme Arthur Leveillé, M. et Mme Ulric Joron, M. et Mme Louis Trotter, M.

et Mme Benoit Brouillette, M. Roger Brossard, M. et Mme E. Charbon, Mme Victor Doré, Mme Albert Prévost, Mlle Louise Simard, Mme Rivet, Mlle E. Doré, M. et Mme Anatole Désy, Mlle Louise Désy, Charles Maillard, Léon Lorrain, M. Henri Lantôt, Mlle Fernande Lantôt, M. Paul Vallerand, M. et Mme A. Ethier, Mlle Ethier, M. et Mme Paul Paquette, M. et Mme Jean Baudouin, M. et Mme A. Dubuc, Mme S.-M. Jean, Mlle Louise Labelle, MM. A.-E. Prud'homme, L. Prud'homme, M. J. Simard, M. et Mme Henri Dombrowski, M. et Mme L. Marchand, M. et Mme A.-B. de Passillé, M. et Mme Laquerrière, M. et Mme W. Vignal, M. R. Grondin, M. et Mme A.-L. Guertin, M. et Mme J.-Emile Bertrand, M. et Mme A. Monneais, Mlle Jeanne Beaulieu, Mlle Gussion, MM. Lacharité et Laurendeau, M. et Mme Labarre, M. et Mme Chausse, M. et Mme Georges Préfontaine, Mme Lamarche, M. et Mme René Morin, Mlle Morin, M. Morin, M. Ph. Montpetit, Mlle Thauvette, Mlle L.-E. Beaulieu, Mlle L.-E. Beaulieu, M. G.-E. Beaulieu, Albert Larocque, M. et Mme P.-J. Marsan, Mlle Lucienne Robichon, Mlle B. Jarry, MM. Marc Jarry, René Painchaud, M. et Mme P. Belhumeur, M. et Mme G. McDuff, MM. Bourdon, Ayotte, Lalonde, et plusieurs autres.

Les causes de nos insuffisances

M. l'abbé Lionel Groulx explique devant les techniciens agricoles pourquoi un peuple de petits propriétaires agricoles est devenu un peuple de prolétaires résignés

L'Association canadienne des Techniciens agricoles, section de Montréal, a reçu samedi M. l'abbé Lionel Groulx à un déjeuner: au Cercle Universitaire. M. l'abbé Groulx a donné une conférence qu'il avait intitulée *Quelques causes de nos insuffisances*. Pourquoi, se demande-t-il, un peuple de petits propriétaires agricoles est-il devenu un peuple de prolétaires résignés?

Le conférencier fait appel aux documents du temps pour démontrer que dans un pays aux espaces illimités on a commis le crime de laisser les gens prendre le chemin de la frontière ou d'aller s'offrir comme manœuvres dans les villes. Les gouvernements ne prirent pas la peine d'ouvrir des chemins pour faciliter l'accès des terres de la Couronne. Des agitateurs se firent concéder d'immenses étendues de terre sur lesquelles ils spéculèrent aux dépens du colon, qu'ils envicèrent trop souvent au moment où, après des années de privations, il était à la veille d'arriver à l'aisance. Les rapports des commissaires missionnaires des régions nouvelles, les greffes des tribunaux relatent des centaines de faits plus odieux les uns que les autres. Les colons finirent par se laisser aller au découragement, des centaines de jeunes gens prirent le chemin de la frontière. Et pour établir sa thèse, le conférencier évoque les figures héroïques des pionniers qui ont défriché les Cantons de l'Est.

Le président de la section de Montréal de l'Association canadienne des Techniciens agricoles, M. Lucien Therrien, a présenté M. l'abbé Groulx. Il rappelle quels sont les ouvrages que l'on doit à M. l'abbé Groulx, des ouvrages d'histoire et de croquis de la vie de campagne, les "Rapallages", que tous les agronomes ont lus et qu'ils ont d'autant plus goûtés qu'ils passent leur vie avec nos paysans.

M. Firmin Letourneau, professeur à l'Institut agricole d'Oka, a remercié le conférencier. M. l'abbé Groulx, dit-il, a réveillé les Canadiens français, qui sommeillaient depuis la Confédération, à l'inspiration des leçons du passé pour les orienter vers l'avenir. Les agronomes manipulent les microbes nutritifs qui rendront à la terre épuisée sa fertilité première. M. l'abbé Groulx, lui, manipule le microbe du patriotisme. Qu'il continue dans son laboratoire d'historien à manipuler le microbe pour l'inculquer au corps canadien-français. C'est avec émotion qu'il le remercie de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il fera pour les siens.

Mort du Dr Gustave Archambault

Ce médecin bien connu est décédé à l'âge de 48 ans

Le Dr Gustave Archambault, de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal et de l'hôpital Notre-Dame, est décédé à 9 heures 30 hier soir, à sa demeure, 544 rue Sherbrooke, à l'âge de 48 ans. Il était malade depuis plusieurs mois.

Le défunt, favorablement connu par toute la province comme l'un des premiers médecins de la métropole, était officier de l'Académie et Chevalier de la Légion d'Honneur. Il avait été décoré, après la grande guerre, de la médaille des Epide-

PLateau 5151

DUPUIS

Local 202

USTENSILES A PRIX D'AUBAINE

Garnissez votre armoire de ces beaux ustensiles et bénéficiez de ces bas prix. Cette qualité d'aluminium se nettoie facilement et devient d'un brillant poli et durable. La savoureuse cuisine préparée par la maîtresse de maison sera encore plus goûtée de ses invités si elle a été cuite à point dans les ustensiles appropriés. Soyez le "cordon bleu" de la maison en sachant tout d'abord employer la meilleure qualité de batterie de cuisine.

800 Ustensiles divers

En aluminium de bonne qualité. Les mesures ci-dessous sont basées sur les "mesures à vin".

1. Bain-marie (2 pintes).	6. (5 pintes) Marmite à patates, prix ord. 1.25.
2. (5 pintes) Bouillottes, prix ord. 1.49.	7. Casseroles à fritures (patates, etc.) avec panier.
3. (2 pintes) Cafetière-percolateur, prix ord. .98.	8. Rôtissoires rondes 10 1/2" diamètre.
4. Casseroles à couvrecs (8 pintes).	9. Série de 3 casseroles, 1, 2 et 3 chopines.
5. Plats à vaisselle (10 pintes).	10. Marmites droites (8 pintes).

Cuisez sans eau...

Il est reconnu que les mets cuits sans eau: VIANDES, FRUITS, LEGUMES, ont une saveur et une force nutritive remarquables. La nourriture est cuite à point et ce procédé nouveau suscite l'intérêt le plus vif chez les médecins. Adoptez cette nouvelle méthode et vous vous en ferez.

Marmite

(telle qu'illustrée) pour cuire sans eau.

5.98

Au troisième

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

mies et des médailles canadienne, française et anglaise de la Grande Guerre.

Il était professeur à l'Université de Montréal, chef de service à l'hôpital Notre-Dame, membre du bureau des gouverneurs et du conseil médical de cette institution et membre du conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec.

Né à Montréal le 18 décembre 1882, du mariage de Gaspard Archambault, médecin; et de Marie-Louise Papin, décédée, le Dr Archambault avait fait ses études au collège Sainte-Marie, d'où il était sorti en 1900 avec son titre de bachelier ès arts. Il fut admis à la pratique de la médecine en 1905, après avoir suivi les cours de l'Université Laval. Il fit un stage d'internat à l'hôpital Notre-Dame et alla compléter ses études en France, de 1906 à 1911.

En 1915, le Dr Archambault prit du service dans l'armée canadienne, en qualité de major à l'hôpital Laval. Il demeura en France pendant toute la guerre et ne revint au Canada qu'en 1919. Il fut délégué officiel du gouvernement de Québec à Strasbourg et à Nancy. Il était membre des clubs St-Denis, Laval-sur-le-Lac, Shawinigan et du Cercle Universitaire.

Il laisse sa femme, née Lemay (Fernande), un fils, Claude, et quatre frères: le juge Joseph Archambault, de la Cour supérieure; le R. P. Papin Archambault, S. J.; le Dr Léon Archambault, dentiste; et Gaspard Archambault, ingénieur civil, tous quatre de Montréal.

A la famille en deuil, le *Devoir* offre ses sincères sympathies.

Tué par deux balles de revolver

James B. Harris, 51 ans, 3514 avenue du Parc, co-propriétaire du club Standard, 1114 St-Antoine, a été atteint de deux balles de revolver, à 2 h. 30 samedi après-midi, à son club. Il a expiré quelques minutes plus tard.

Rubin Denis Saunders, 49 ans,

1011 rue Ste-Geneviève, son associé, s'est rendu au poste de police de la rue Montfort, et a admis qu'il avait tiré le coup mortel sur Harris. Il a remis à l'officier en charge le revolver dont il s'était servi pour commettre son crime. La victime et son meurtrier sont des noirs.

Trois témoins de cette affaire ont été amenés à la sûreté pour rendre témoignage à l'enquête du coroner. On les a relâchés après qu'ils eussent signé des déclarations sur ce qu'ils avaient vu. Chacun d'eux a déclaré que c'était Saunders qui avait tiré les coups de feu sur Harris.

Les deux hommes, associés pour la direction du club, se sont chicanés sur une question d'argent. Saunders réclamait sa part de profits dans cette entreprise où il avait investi \$7,500. Ils eurent une discussion ensemble à ce sujet et Saunders, tirant un revolver du gousset de son gilet, fit feu par deux fois sur Harris. Atteint par les deux balles, Harris se retira dans la cuisine et tomba sur le plancher. Il succomba quelques minutes plus tard.

Saunders partit pour se rendre au poste de police. Un médecin, mandaté sur les lieux, constata la mort de Harris. Les deux balles s'étaient logées près du cœur.

Le cadavre a été transporté à la morgue et le coroner tiendra son enquête probablement ce matin.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES MENUISIERS

Ce soir le Syndicat des Menuisiers tient une assemblée importante dans l'Edifice des Syndicats Catholiques, 1231 Demonstigny Est. On y traitera entre autres d'une question toute spéciale qui nécessite la présence du plus grand nombre de membres possible.

SYNDICAT DE LA CONFECTION

Le Syndicat de la confection tient ce soir son assemblée régulière au lieu et à l'heure accoutumés.

PINET & JARRY

Nous avons un assortiment complet DES FAMEUX RADIOS — "De Forest Crosley" — "Victor Electrola" — "Marconi" — AINSI — QUE LA GLACIERE ELECTRIQUE "Norge" "Kelvinator" "Majestic" Avant d'acheter ailleurs VENEZ NOUS VOIR

PINET & JARRY FERRONNIERIE GENERALE 7413, rue Saint-Hubert Tél. CALumet 2043

BUREAU EXECUTIF DES CORDONNIERS

Ce soir assemblée du Bureau exécutif général des Cordonniers. Des questions importantes sont à l'ordre du jour. Un rapport sera communiqué par M. Durand, agent d'affaires. Qu'on vienne nombreux.

TERRASSIERS-MANOEUVRES

Les terrassiers-manœuvres des Syndicats catholiques se rassemblent ce soir pour entendre le rapport des activités de la dernière quinzaine que présentera M. Ouellette et pour discuter les questions à l'ordre du jour. Tous les membres sont priés d'être présents.

COMITE EXECUTIF DES PLOMBIERS

Réunion ce soir pour discuter des questions de finance. On parlera aussi du cas des apprentis. Nous comptons sur la présence de tous les officiers.

SYNDICAT DES FERBLANTIERS-COUVREURS

Mercredi soir les ferblantiers-couvreurs tiendront une assemblée toute spéciale. On fera en particulier l'étude de la constitution. Des rapports importants seront discutés.

INTERPROFESSIONNEL DE LACHINE

Réunion ce soir à l'Edifice des Syndicats de Lachine du Syndicat Interprofessionnel.

REMERCIEMENTS AUX MINISTRES PROVINCIAUX

A l'occasion de la nomination de M. Gérard Tremblay, M. O. Filion, président de la Fédération du Bâtiment a fait parvenir à M. L.-A. Taschereau et à M. Arcaid, ministre du Travail la lettre suivante: "La Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment a été très sensible à l'honneur que vous lui avez fait en nommant M. Gérard Tremblay au poste de sous-ministre du Travail de la Province de Québec. En ma qualité de Président je suis heureux de vous communiquer les remerciements bien sincères des officiers et des membres de notre Fédération. Agrées..."

A Ahuntsic

L'Association ouvrière du quartier Ahuntsic tiendra une réunion ce soir, à son local du boulevard Perras, en face de la gare d'Ahuntsic. L'échevin Savignac sera présent.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*1).

Monument National LUNDI, 16 NOVEMBRE

LE PROBLEME FAMILIAL Conférence donnée par S. Ex. Mgr Courchesne sous les auspices de L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada et le haut patronage de S. Ex. Mgr Gauthier Entrée: \$1.00. Billets en vente au "Devoir"

Un peu partout . . .

Le nouveau ménage aura besoin d'horloges un peu partout: dans la salle à manger, le fumoir, le living-room, la chambre à coucher.

Birks en offre des modèles de tout genre, de la réplique de belles pendules, période d'Elisabeth, jusqu'à l'horloge ultra-moderne, à cadrans adossés, pour chambres à lits jumeaux.

Belle pendule électrique, selon la vignette, \$52

HENRY BIRKS & SONS LIMITED

DIAMANTAIRES

BULLETIN DES VOYAGES

Croisière de 18 jours aux ANTILLES par l'IMPRESS OF AUSTRALIA Départ de New-York le 2 DECEMBRE Porto Rico, Vénézuéla, Canal de Panama, Jamaïque, Cuba, Bahamas \$135. S'inscrire aux VOYAGES HONE Suite 102, Edif. "University Tower" 660, Ste-Catherine ouest Montréal HA. 3284

Donnez vos commandes à J. A. DÉSY

Limitée Ils importent directement leur CAFE et leur THE Ils manufacturent eux-mêmes leurs CONFITURES Qualité — Prix modérés — Service

MAUVAISE POLITIQUE

C'est de mauvaise politique de porter des lunettes bon marché. Elles déforment les rayons de lumière, dérangent les angles de la vue, causent douleur et trouble et font tort à la vue, forgant le porteur à se servir de verres beaucoup plus forts qu'il ne l'aurait fait autrement.

Examen de la vue Lunettes et Lorgnons Nous remplaçons aussi les verres brisés

A. L. PHANEUF

Optométriste-Opticien 1767 rue St-Denis, près Ontario Tél. HA. 5544.

ROYAL CLEANERS & DYERS

5058-A Ave du Parc Reg'd NETTOYAGE FRANÇAIS MAINTENANT 1.00 pour Habit Pelote d'automne Manteau Robe de chambre Robe de nuit 1.00 et plus. Manteau garni de fourrure 1.50 et plus. Robe de chambre 1.00 et plus. Robe de nuit 1.00 et plus. Robe de chambre 1.00 et plus. Robe de nuit 1.00 et plus.

PRESSAGE Petite réparation, gratis Pour un bon nettoyage et pressage Appelez CRescent 2552 LIVRAISON PARTOUT

Le vrai remède

Comment guérir la crise économique qui sévit dans notre province? A cette fin il faut connaître les causes de cette crise et proposer des remèdes appropriés. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Georges-Marie Bilodeau, missionnaire-colonisateur, dans une étude très élaborée, bien que d'une lecture facile, dans son livre paru tout récemment *Le vrai remède*. Cet ouvrage se vend 75 sous. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR" 430 rue N.-Dame est, Montréal.

PINET & JARRY

Nous avons un assortiment complet DES FAMEUX RADIOS — "De Forest Crosley" — "Victor Electrola" — "Marconi" — AINSI — QUE LA GLACIERE ELECTRIQUE "Norge" "Kelvinator" "Majestic" Avant d'acheter ailleurs VENEZ NOUS VOIR

PINET & JARRY FERRONNIERIE GENERALE 7413, rue Saint-Hubert Tél. CALumet 2043

Monument National LUNDI, 16 NOVEMBRE

LE PROBLEME FAMILIAL Conférence donnée par S. Ex. Mgr Courchesne sous les auspices de L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada et le haut patronage de S. Ex. Mgr Gauthier Entrée: \$1.00. Billets en vente au "Devoir"